

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 233

MONTREAL, LE VENDREDI 6 OCTOBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

## L'autre procès

Le verdict est finalement tombé dimanche dernier à New York: le leader spirituel de la Jamaa islamiya, la principale organisation islamiste égyptienne responsable notamment de l'assassinat de touristes étrangers symbolisant un Occident honni, a été reconnu coupable d'un vaste complot terroriste contre les États-Unis pour lequel il risque la prison à vie.

Le cheik Omar Abdel Rahmane ne comprend tout simplement pas: comment le procès d'un homme soupçonné d'avoir assassiné son épouse et son présumé amant a-t-il réussi à défrayer aussi longtemps la chronique? O. J. Simpson «nous a éloignés des feux médiatiques», confiait-il récemment à ses avocats qui n'ont pas réussi à le blanchir dans le «complot séditieux» destiné à déclencher «une guerre de terrorisme urbain» sur le sol américain.

Le long procès — huit mois — du plus vaste complot terroriste de l'histoire des États-Unis s'est terminé comme il avait commencé: dans l'indifférence générale, en présence d'une poignée de journalistes. Et pourtant...

Le cheik aveugle et les neuf autres inculpés à cet «autre procès du siècle» ont été accusés d'avoir lancé le djihad (la guerre sainte) contre les États-Unis pour contraindre Washington à modifier sa politique proche-orientale, jugée trop pro-israélienne.

Les douze jurés (six femmes, six hommes, majoritairement noirs et hispaniques) qui ont entendu plus de 200 témoins dans ce procès-fleuve les ont ainsi trouvés coupables d'avoir projeté une série d'attentats contre le siège des Nations unies à New York, celui de la Sécurité fédérale (FBI), des bijoux juifs, des ponts et des tunnels de la métropole américaine.

Le frère cheik de 57 ans — il est diabétique et cardiaque — a été également reconnu coupable d'avoir projeté un attentat contre le président égyptien Hosni Moubarak lors d'une visite à New York finalement annulée.

Il n'a cependant pas été incriminé dans l'attentat du World Trade Center le 26 février 1993 (six morts, un millier de blessés, un demi-million de dollars de dégâts).

C'est désormais un Palestinien de 27 ans, interpellé au Pakistan en février et extradé aussitôt vers les États-Unis, qui serait le «cerveau présumé» de cet attentat contre les tours jumelles du WTC.

Le procès de Ramzi Ahmed Youssef, mis à prix par le FBI pour deux millions de dollars, doit s'ouvrir l'an prochain. Quatre proches du cheik Rahmane ont déjà été condamnés à un total de 240 années de prison dans cet attentat du WTC qui a entaché l'image du FBI.

La police fédérale américaine filait depuis longtemps ce chauffeur de taxi du New Jersey, où vivent la plupart des musulmans de New York. Youssef réussit cependant à prendre la poudre d'escampette sitôt l'attentat commis. Pourquoi? Son procès risque aussi d'être celui du FBI qui, de plus, aurait été informé par une «taupe» égyptienne de l'imminence de l'attentat qui secoua la Big Apple.

Peu après l'explosion, Emad Salem, un ancien officier égyptien de 45 ans qui avait réussi à obtenir la confiance de cheik Rahmane, téléphona au FBI. Après les «je vous l'avais bien dit», il réclama — et obtint — un million de dollars pour mieux infiltrer l'équipe du cheik.

Ce n'est cependant pas «Satan», comme l'a surnommé le petit cheik, mais un immigrant soudanais de 34 ans qui porta le coup fatal à Omar Abdel Rahmane. Siddig Ibrahim Ali a reconnu sa culpabilité en l'accusant dans la préparation du «cocktail» d'attentats à la bombe à New York.

Le leader spirituel — exilé aux États-Unis depuis 1990 après avoir effectué plusieurs séjours en prison en Égypte — croit dur comme fer que son procès a été celui de l'islam et que la justice américaine a cherché à salir cette religion en mal de popularité un peu partout en Occident.

Ce fut aussi un procès contre la liberté d'expression religieuse, ont répété ses avocats. La «bête noire» du gouvernement d'Anouar al-Sadate, assassiné en 1981, puis de son successeur Hosni Moubarak se livrait certes à des prêches enflammés contre l'impérialisme américain dans les mosquées de Brooklyn, mais ils ne constituaient pas des preuves suffisantes pour l'incriminer dans une quelconque «conspiration séditieuse» contre les États-Unis, ajoutent-ils.

Ce qui ressort en tout cas du procès, c'est ceci: l'accusation n'a pas réussi à prouver de façon formelle qu'Abdel Rahmane était à l'origine de l'attentat du World Trade Center.

Mince victoire certes pour le cheik qui saura en janvier s'il passera le reste de sa vie à l'ombre. Probablement dans un hôpital pénitentiaire du Missouri où il a déjà été transféré pour un examen médical complet.

Isolé en pleine «Amérique profonde», le laissera-t-on encore faire la prière du vendredi en téléphonant à la mosquée Abou Bakr de Brooklyn où ses fidèles buvaient chacune de ses paroles, les enregistraient et les revendaient sur cassettes pour moins de deux dollars?

Allah Akhbar. Dieu est grand. Ceux qui se battent pour lui en sol américain le sont moins, ont déclaré les douze membres du jury à l'issue de neuf jours de délibérations.

Le long procès — huit mois — du plus vaste complot terroriste de l'histoire des États-Unis s'est terminé comme il avait commencé: dans l'indifférence générale, en présence d'une poignée de journalistes. Et pourtant...

Le cheik aveugle et les neuf autres inculpés à cet «autre procès du siècle» ont été accusés d'avoir lancé le djihad (la guerre sainte) contre les États-Unis pour contraindre Washington à modifier sa politique proche-orientale, jugée trop pro-israélienne.

Les douze jurés (six femmes, six hommes, majoritairement noirs et hispaniques) qui ont entendu plus de 200 témoins dans ce procès-fleuve les ont ainsi trouvés coupables d'avoir projeté une série d'attentats contre le siège des Nations unies à New York, celui de la Sécurité fédérale (FBI), des bijoux juifs, des ponts et des tunnels de la métropole américaine.

Le frère cheik de 57 ans — il est diabétique et cardiaque — a été également reconnu coupable d'avoir projeté un attentat contre le président égyptien Hosni Moubarak lors d'une visite à New York finalement annulée.

Il n'a cependant pas été incriminé dans l'attentat du World Trade Center le 26 février 1993 (six morts, un millier de blessés, un demi-million de dollars de dégâts).

C'est désormais un Palestinien de 27 ans, interpellé au Pakistan en février et extradé aussitôt vers les États-Unis, qui serait le «cerveau présumé» de cet attentat contre les tours jumelles du WTC.

Le procès de Ramzi Ahmed Youssef, mis à prix par le FBI pour deux millions de dollars, doit s'ouvrir l'an prochain. Quatre proches du cheik Rahmane ont déjà été condamnés à un total de 240 années de prison dans cet attentat du WTC qui a entaché l'image du FBI.

La police fédérale américaine filait depuis longtemps ce chauffeur de taxi du New Jersey, où vivent la plupart des musulmans de New York. Youssef réussit cependant à prendre la poudre d'escampette sitôt l'attentat commis. Pourquoi? Son procès risque aussi d'être celui du FBI qui, de plus, aurait été informé par une «taupe» égyptienne de l'imminence de l'attentat qui secoua la Big Apple.

Peu après l'explosion, Emad Salem, un ancien officier égyptien de 45 ans qui avait réussi à obtenir la confiance de cheik Rahmane, téléphona au FBI. Après les «je vous l'avais bien dit», il réclama — et obtint — un million de dollars pour mieux infiltrer l'équipe du cheik.

Ce n'est cependant pas «Satan», comme l'a surnommé le petit cheik, mais un immigrant soudanais de 34 ans qui porta le coup fatal à Omar Abdel Rahmane. Siddig Ibrahim Ali a reconnu sa culpabilité en l'accusant dans la préparation du «cocktail» d'attentats à la bombe à New York.

PLAISIRS

L'horticulture rentre à la maison

PAGE B 1



LES ACTUALITÉS

La commission d'enquête sur Hydro-Québec démarre

PAGE A 2



CULTURE

Une pièce-choc au Quat'Sous

PAGE B 11

# Parizeau tire le OUI de sa torpeur

## Il accuse Johnson de souffrir d'un «complexe d'infériorité» et dénonce «les milliardaires qui nous crachent dessus»

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Matane — Le premier ministre du Québec Jacques Parizeau vient de passer à la vitesse supérieure: dans un discours intense et vigoureux, il a accusé hier Daniel Johnson d'avoir «un complexe d'infériorité» face aux grands financiers qui lui «lient les mains» et fustigé «les milliardaires qui nous crachent dessus» et les grandes compagnies qui «crachent sur la population» après avoir reçu des avantages substantiels du gouvernement.

«On nous prend pour des caves. A un moment donné, ça suffit. Ce n'est pas vrai qu'on va nous botter le derrière constamment», a-t-il clamé en s'en prenant au «chœur des vociférants» associés au camp du NON, qui «nous

injurient, nous insultent, nous traitent d'incapables, de trop petits».

Visiblement, le premier ministre a voulu secouer la torpeur ambiante et il joue le tout pour le tout afin de reprendre l'offensive contre le camp du NON. «Le peuple québécois va réagir, nous ne sommes plus colonisés», a-t-il lancé.

M. Parizeau a même évoqué le fait que si le Canada anglais continuait à faire des menaces et à ne pas vouloir négocier de nouvelle entente avec le Québec, «il attendra» le chèque que devrait lui envoyer le Québec pour payer sa part de la dette fédérale advenant la souveraineté.

«Nous avons toujours dit que nous avons une obligation

■ Johnson défend les gens d'affaires contre la «violence verbale» de Parizeau

■ Chrétien se dit «désolé» que Parizeau refuse de se joindre à l'«Équipe Canada»

■ Cent cinquante environnementalistes créent un regroupement pour le OUI

■ Mike Harris sautera dans l'arène référendaire



— Voir page A 4

VOIR PAGE A 12: PARIZEAU

### Profs en colère

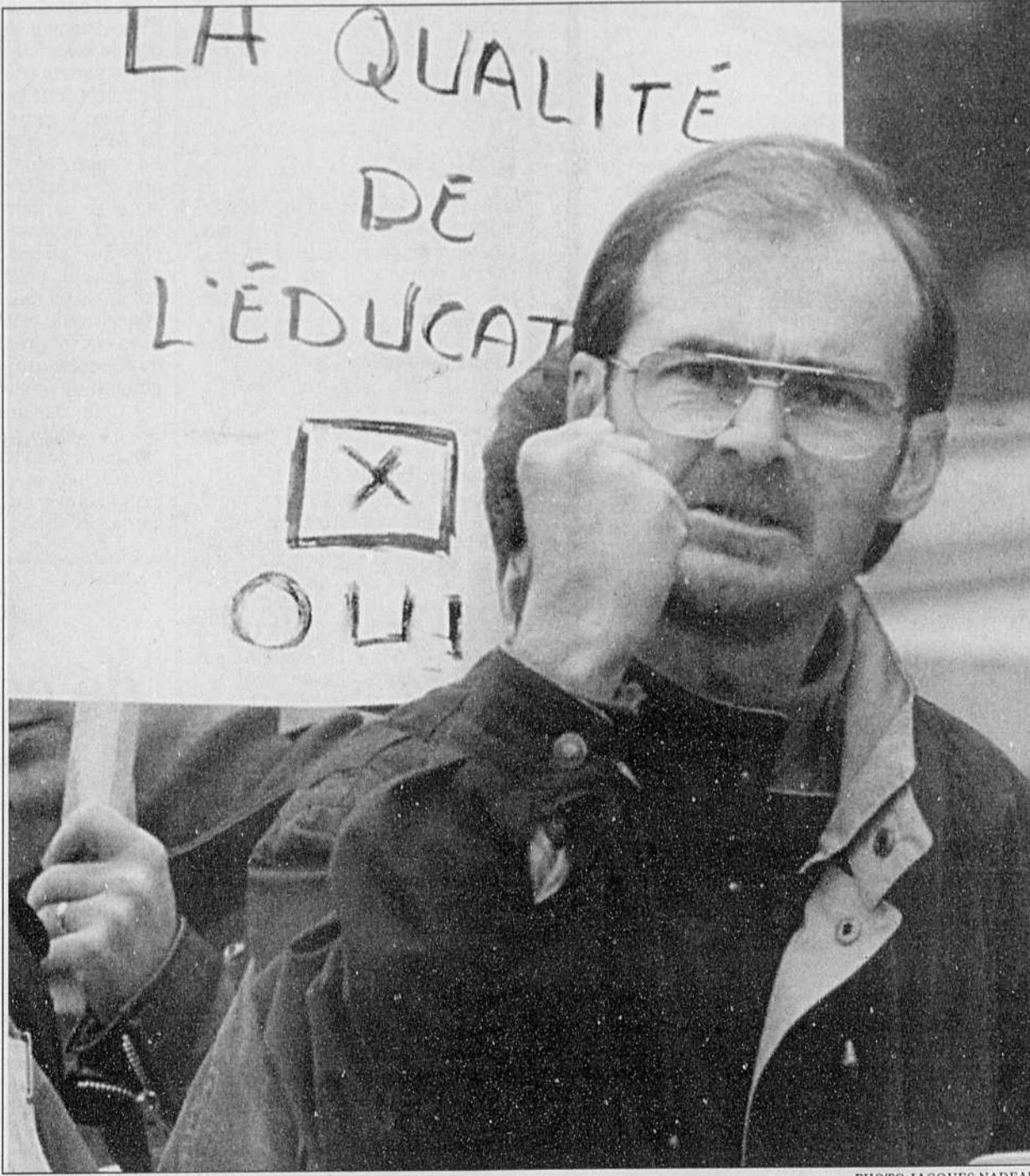


PHOTO JACQUES NADEAU

LA MAJORITÉ DES CÉGEPS ont été paralysés hier par un arrêt de travail d'une journée des enseignants. Leur objectif était double: accélérer la renégociation de leur convention collective et protester contre les coupes budgétaires dans le secteur de l'enseignement collégial. L'arrêt de travail coïncidait avec la Journée mondiale des enseignants, mais ce professeur du cégep de Rosemont n'avait pas le cœur à la fête. Voir nos informations en page A 3.

BOSNIE

## Le Canada retire ses Casques bleus

### Le président Clinton annonce un cessez-le-feu de 60 jours

Le président Bill Clinton a annoncé hier un cessez-le-feu complet de 60 jours en Bosnie. De plus une rencontre entre les présidents serbe, croate et bosniaque se tiendra à Washington le 25 octobre prochain dans le cadre de négociations pour une paix globale en ex-Yougoslavie (voir nos informations en page A 7). Par ailleurs, l'ONU prépare une réorganisation profonde de ses forces sur le terrain.

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Ottawa a annoncé hier que les 850 Casques bleus canadiens déployés à Visoko en Bosnie depuis trois ans et demi seront de retour au pays en novembre. Cette décision fait suite à une recommandation des Nations unies qui indiquaient hier ne plus avoir besoin du contingent canadien dans ce pays des Balkans.

Selon le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, «la situation militaire en Bosnie se stabilise et le processus politique avance, ce qui a conduit à une recommandation du commandant de la FORPRONU de réduire le nombre de soldats de plus de 9000 et de rationaliser l'ensemble de la structure».

Les effectifs de l'ONU en Bosnie seront donc réduits de 30 000 à 21 000 d'ici quelques semaines. Les soldats qui vont se retirer sont membres des contingents du Canada, du Bangladesh, du Pakistan, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne.

Dans une déclaration à la Chambre des communes hier, le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, a pris acte de l'analyse faite par l'ONU de la situation en

VOIR PAGE A 12: BLEUS

Le pape devant l'Assemblée générale de l'ONU

# Jean-Paul II préconise la création d'une «Charte des droits des nations»

Le pape a poursuivi hier son voyage aux États-Unis, au lendemain d'une rencontre à l'aéroport de Newark avec le président Bill Clinton. Étape principale: le siège de l'ONU à New York, où, après avoir rencontré le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, il y est allé d'un vibrant plaidoyer sur la place de la nation dans le monde moderne.

LE DEVOIR AVEC AFP ET REUTER

New York — La nation est une valeur essentielle, un élément primordial de l'ordre mondial, a affirmé hier solennellement le pape du haut de la tribune des Nations unies, où il inaugurerait l'année du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation.

En conséquence, il importe selon Jean-Paul II d'élaborer sans tarder, sur le modèle de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, un document sûr «les droits

des nations». La déclaration de 1948, a dit le pape, «a traité de manière élogieuse des droits des personnes, mais il n'existe pas encore d'accord international analogue qui traite des droits des nations dans leur ensemble», a déclaré ce patriote polonais à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il est «indispensable» de réfléchir à la notion contemporaine de nation, de réinventer en quelque sorte la nation et la coexistence internationale,



PHOTO AP

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, montre le chemin au pape Jean-Paul II qui prononçait hier un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies.

VOIR PAGE A 12: PAPE

INDEX

- Agenda .....B9
- Avis publics.....A6
- Classées.....B7
- Culture .....B11
- Économie.....B8
- Éditorial.....A10
- Le monde.....A7
- Mots croisés.....B7
- Les sports .....B7

MÉTÉO



Montréal  
Pluie abondante diminuant d'intensité dans l'après-midi.  
Max: 15

Québec  
Pluie abondante.  
Max: 10

Détails en A 7

# L'EXPOSITION INTERNATIONALE SUR L'AVIATION



Regardez bien

L'exposition internationale sur l'aviation «Plein vol» vous amène au milieu de cette histoire fascinante, vous fait partager en 17 espaces-tableaux, les grandeurs et misères de cette quête pour la liberté et les espaces inexplorés.



Écoutez bien

Muni d'un casque d'écoute, vous revivrez l'histoire de l'aviation depuis ses débuts avec Léonardo Da Vinci jusqu'à aujourd'hui avec ses hyper-soniques, en passant par les dessous de l'aéroport, la tour de contrôle, les meilleurs films publicitaires, etc.



et découvrez...

Parmi les décors signés François Confino (Cités-Cinés) la mise en scène, les images de films et les vibrations, chaque membre de la famille découvre une suite d'occasions d'apprendre et de s'émerveiller. L'histoire de l'aviation comme on ne vous l'a jamais montrée!

## Plein Vol

Jusqu'au 14 janvier 1996 L'EXPOSITION INTERNATIONALE SUR L'AVIATION MARCHÉ-BONSECOURS

Du dimanche au jeudi : 10h à 18h\* Vendredi et samedi : 10h à 22h\* 350, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal (514) 861-0999

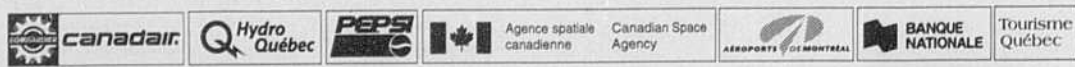
\* Vous devez vous présenter 1h30 avant la fermeture

NOUVELLE SOCIÉTÉ DU PALAIS DE LA CIVILISATION DE MONTRÉAL  
Une présentation Air Canada et Casino de Montréal

AIR CANADA

CASINO de MONTRÉAL

STATIONNEMENT : COMPLEXE CHAUSSEGROS-DE-LÉRY, RUE DU CHAMPS-DE-MARS (RABAIS DE 1 \$ SUR PRÉSENTATION DU BILLET DE L'EXPOSITION).



LE DEVOIR

le journal de montréal

## CONCOURS



ASSISTEZ AU LANCEMENT DE LA NAVETTE SPATIALE DIRECTEMENT DE CAP KENNEDY EN FLORIDE.

DEUX FAMILLES DE CINQ PERSONNES S'ENVOLENT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE PROCHAIN.

Pour participer, écoutez l'émission «Salut Bonjour» sur les ondes de TVA entre 7h et 8h, tous les matins, du lundi au vendredi, du 2 au 13 octobre 1995. Répondez correctement à la question posée par Guy Mongrain et remplissez le coupon de participation. Déposez-le à l'intérieur du Hall d'entrée de l'exposition «Plein Vol» dans la boîte concours. Les gagnants seront choisis le jeudi 19 octobre 1995.

Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : ( ) \_\_\_\_\_  
Réponse : \_\_\_\_\_

Les coupons doivent être déposés au plus tard le 18 octobre 1995, à l'entrée de :

L'EXPOSITION INTERNATIONALE SUR L'AVIATION  
350, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal

(À deux pas de la Place Jacques-Cartier)  
Les règlements du concours sont disponibles à «Plein Vol».



le journal de montréal

LE DEVOIR

## LES ACTUALITÉS

EN BREF



### LE NOBEL À UN AUTEUR IRLANDAIS

Dublin (AFP) — La présidente irlandaise Mary Robinson et le premier ministre John Bruton ont été parmi les premiers hier à rendre hommage à leur compatriote Seamus Heaney, lauréat du prix Nobel de littérature. L'œuvre du poète a «stimulé, éclairé, et inspiré mais jamais déçu», a affirmé Mme Robinson, tandis que M. Bruton estimait que le poète avait rejoint «un groupe distingué d'Irlandais qui ont été honorés par ce prix pour leur contribution à la littérature irlandaise du 20<sup>e</sup> siècle». «Sa poésie, qui a enrichi et illuminé la vie irlandaise, des événements quotidiens tout simples jusqu'à sa réflexion sur les divisions qui ont affligé l'île d'Irlande, mérite tout à fait cette reconnaissance internationale», a-t-il ajouté. C'est un homme de la campagne, a dit son frère Hugh à la presse irlandaise, «il n'a pas changé, il adore revenir là où il a été élevé. Il adore la campagne (...). Cette récompense ne le changera pas». Par ailleurs, l'écrivain de Sainte-Lucie Derek Walcott, qui avait reçu le prix Nobel de littérature en 1992, a rendu hommage jeudi au poète irlandais, en qui il voit «le gardien de la poésie irlandaise». «En tant que gardien spirituel de la poésie irlandaise, Seamus Heaney a, comme son prédécesseur Yeats, reçu sa juste reconnaissance», a affirmé Derek Walcott, de la maison d'édition Faber and Faber, qui publie les deux artistes.

### BOUCLEZ-LA!

(D'après PC) — Les automobilistes et leurs passagers ont intérêt à boucler leur ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière. Les corps policiers du Québec exerceront une surveillance accrue du 7 au 22 octobre afin d'inciter les récalcitrants à adopter une nouvelle attitude. Le président de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ), Jean-Yves Gagnon, a indiqué hier que 10 % des passagers de la banquette avant et 50 % de ceux de la banquette arrière ne portaient toujours pas leur ceinture de sécurité. Grâce à ce blitz de surveillance policière, appuyé par une campagne de publicité, la SAAQ compte réduire de moitié le nombre de récalcitrants. Si cet objectif est atteint, la SAAQ estime que 26 vies et 175 blessés pourraient être sauvés chaque année.

### COUCHE D'OZONE: LE TROU S'AGRANDIT

Wellington (Reuter) — Le trou dans la couche d'ozone qui se développe au-dessus de l'Antarctique chaque printemps est plus grand que jamais, a déclaré hier un chercheur néo-zélandais. «Le trou dans la couche d'ozone s'est développé légèrement plus vite et plus tôt que les années précédentes», a déclaré Tom Clarkson, chimiste à l'Institut national de l'eau et des recherches atmosphériques. L'organisation météorologique mondiale, qui mesure l'ozone dans un certain nombre de sites au-dessus de l'Antarctique, avait indiqué le 26 septembre que le trou s'étendait sur pratiquement tout le continent, à l'exception des régions côtières du secteur sud-est. Tom Clarkson a cependant fait état de signes d'optimisme. «Le taux de croissance des CFC a ralenti, d'après des mesures prises dans le monde entier», a-t-il dit.

### RÉSULTATS

649  
Tirage du 95-10-04

19 29 37 41 45 48

Numéro complémentaire: 39

GAGNANTS LOTS

6/6	2	2 849 873,20 \$
5/6+	6	154 565,20 \$
5/6	253	2 932,40 \$
4/6	15 006	94,70 \$
3/6	292 487	10,00 \$

Vente totale: 20 238 845,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$  
Prochain tirage: 95-10-07

Extra Tirage du 95-10-04

NUMÉROS	LOTS
908772	100 000 \$
08772	1 000 \$
8772	250 \$
772	50 \$
72	10 \$
2	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Production privée d'électricité

## Bacon se fait représenter devant la commission d'enquête

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

La commission d'enquête sur la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés a commencé hier ses travaux en octroyant un statut de participante à part entière à l'ancienne ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, la marraine, si l'on peut dire, de la politique controversée.

Amorçant la première phase de ses travaux, la commission présidée par le juge François Doyon, de la Chambre criminelle de la Cour du Québec, a aussi considéré les demandes de participation qui lui ont été adressées par les groupes Au Courant et Environnement Jeunesse. Les deux groupes, qui ont toujours soutenu que cette politique d'achat d'Hydro-Québec serait néfaste pour sa santé financière et l'environnement, n'étaient même pas représentés par des procureurs, ce qui contrastait fort avec la batterie de procureurs appelés à représenter les grandes institutions québécoises dans ce dossier, y compris le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF).

La commission a aussi été saisie d'une demande de participation de la part de la société Hydroméga, la première société commerciale à vendre de l'électricité privée à Hydro-Québec dans le cadre du programme qui fait l'objet de cette enquête publique. La commission a laissé entendre qu'elle accorderait partiellement un statut de participant à Hydroméga. Le contrat passé entre Hydroméga et Hydro-Québec est un des seuls, sinon le seul, à n'avoir jamais été rendu public en raison du refus des actionnaires de cette société, dont certains étaient près de l'équipe hydro-québécoise qui a préparé le programme de production privée.

La commission, qui poursuivra ses travaux la semaine prochaine, amorcera dans une deuxième étape l'examen de la «justification» de ce programme, qui coûtera des milliards à Hydro-Québec au cours des

20 ou 25 prochaines années. Les achats prévus par ce programme ont été en partie arrêtés depuis en raison des surplus de la société d'État. Mme Bacon avait ordonné à Hydro-Québec, dans une sortie inusitée, de signer un grand nombre de contrats d'achats privés au moment où sont apparues les premières preuves de surplus d'électricité.

Plusieurs militants de groupes environnementaux ou impliqués à d'autres titres dans le dossier énergétique québécois ont émis des «doutes» et des «inquiétudes» quant à la capacité de la commission de procéder à un examen crédible de la justification de cette politique énergétique controversée en raison de la présence sur le banc du commissaire Jean A. Guérin, de la société Saint-Aix Groupe Conseil.

La porte-parole de la commission, Francine Laberge, a nié tout conflit d'intérêts dans ce cas après en avoir référé au juge Doyon, a-t-elle précisé.

M. Guérin a été, de 1988 à 1993, directeur exécutif et chef des opérations du consortium Soligaz, un projet énergétique aussi important que controversé, qu'avait défendu avec acharnement la ministre Bacon contre les attaques des groupes environnementaux.

Avant de se retrouver chez Soligaz, M. Guérin a été, de 1981 à 1988, vice-président exécutif de Soquip et membre des conseils d'administration de Gaz métropolitain et de Gaz Inter-Cité, dont il a été un des artisans principaux de l'expansion de leurs réseaux et de leur réunification, précise son curriculum officiel auprès de la commission.

Plusieurs groupes s'inquiètent du fait que Gaz Métropolitain est le fournisseur principal de plusieurs des projets de cogénération soumis à l'examen de la commission. Gaz Métropolitain vient d'ailleurs d'obtenir la permission de la Régie du Gaz du Québec d'offrir un tarif préférentiel aux cogénérateurs de la province, desquels Hydro-Québec comptait tirer la moitié de ses achats d'électricité privée.

## Finis les cours de conduite obligatoires

Ce n'est pas ce dont les jeunes conducteurs ont besoin, croit la SAAQ

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

L'obligation de suivre un cours de conduite automobile pour obtenir un permis de conduire est sur le point de disparaître au Québec parce qu'il n'a pas été démontré que de tels cours amélioraient la performance des conducteurs, a indiqué hier, le président de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ), Jean-Yves Gagnon.

La SAAQ mettra un terme le 31 décembre prochain au moratoire mis en place il y a neuf ans sur l'émission de permis pour ouvrir une école de conduite. Il en existe 400 actuellement. Il est difficile d'évaluer à quel point ces deux mesures changeront véritablement la situation des écoles de conduite. La levée du moratoire et la décision de rendre facultatifs les cours de conduite automo-

bile font partie du projet de loi préparé par la SAAQ à l'intention du ministre québécois des Transports, Jacques Léonard.

Le projet de loi propose que les nouveaux conducteurs, les 16 à 25 ans, aient une période de probation qui passerait de trois mois à 12 mois et au cours de laquelle ils devront être accompagnés d'un conducteur ayant une expérience de conduite d'au moins quatre ans. Cette période serait suivie de l'émission d'un permis, pour deux ans, durant lesquels les apprentis conducteurs seraient soumis à un plafond de quatre points d'inaptitude au lieu de 15. Ils seraient également tenus de ne consommer aucun alcool avant de prendre le volant. La SAAQ veut changer la donnée voulant que les jeunes, qui ne représentent que 12 % des conducteurs, soient responsables de 25 % des accidents.

Sang contaminé

## Une firme américaine a fait taire un chercheur

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Une compagnie pharmaceutique américaine a distribué au Canada des produits sanguins mortels alors qu'elle avait été prévenue de leur possible contamination par le virus du sida, a-t-on appris hier à la Commission d'enquête Krever.

Armour Pharmaceutical Co. a plutôt préféré museler le chercheur qui avait prévenu la compagnie que sa méthode de destruction du virus ne fonctionnait pas, révèlent des documents déposés hier à la Commission.

Ses produits sanguins contaminés par le virus du sida ont infecté six hémophiles de Colombie-Britannique, dont cinq enfants, lit-on dans les documents soumis à la commission fédérale chargée de faire la lumière sur le scandale du sang contaminé au Canada.

D'autres hémophiles du Canada, des États-Unis et d'autres pays ont aussi contracté le VIH en utilisant l'anticoagulant Factorate.

Pourtant, en 1985, le scientifique Alfred Prince avait prévenu la société Armour que son procédé de traitement à la chaleur ne réussissait pas à inactiver le VIH contenu dans le Factorate. Mais la firme Armour a interdit au professeur Prince de publier le résultat de ses recherches, invoquant une clause de confidentialité inscrite dans le contrat.

Armour Pharmaceutical a alors tout bonnement continué de distribuer le Factorate, révèlent les documents.

Les produits de la compagnie américaine avaient reçu l'aval du Bureau fédéral des produits biologiques, qui s'assure de la qualité des produits sanguins au Canada. Ils étaient distribués par la Croix-Rouge canadienne.

LE DEVOIR

# MONTREAL

Bijouterie  
**GAMBARD**

Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX

Les professeurs ont fait la grève comme prévu

## Les cégeps paralysés

PRESSE CANADIENNE

La majorité des cégeps ont été paralysés hier par un arrêt de travail d'une journée des enseignants membres de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération autonome du collégial (FAC) qui tentent de renouveler leur contrat de travail et protestent contre les coupes budgétaires dans le secteur de l'enseignement collégial.

Cet arrêt de travail, qui coïncidait avec la Journée mondiale des enseignants, a touché une vingtaine de cégeps où l'on trouve des syndiqués CSN et une quinzaine dont les professeurs sont membres de la FAC.

À Montréal, les cégeps de Rosemont, Vanier, Maisonneuve et le Cégep du Vieux-Montréal ont notamment été touchés par l'arrêt de travail.

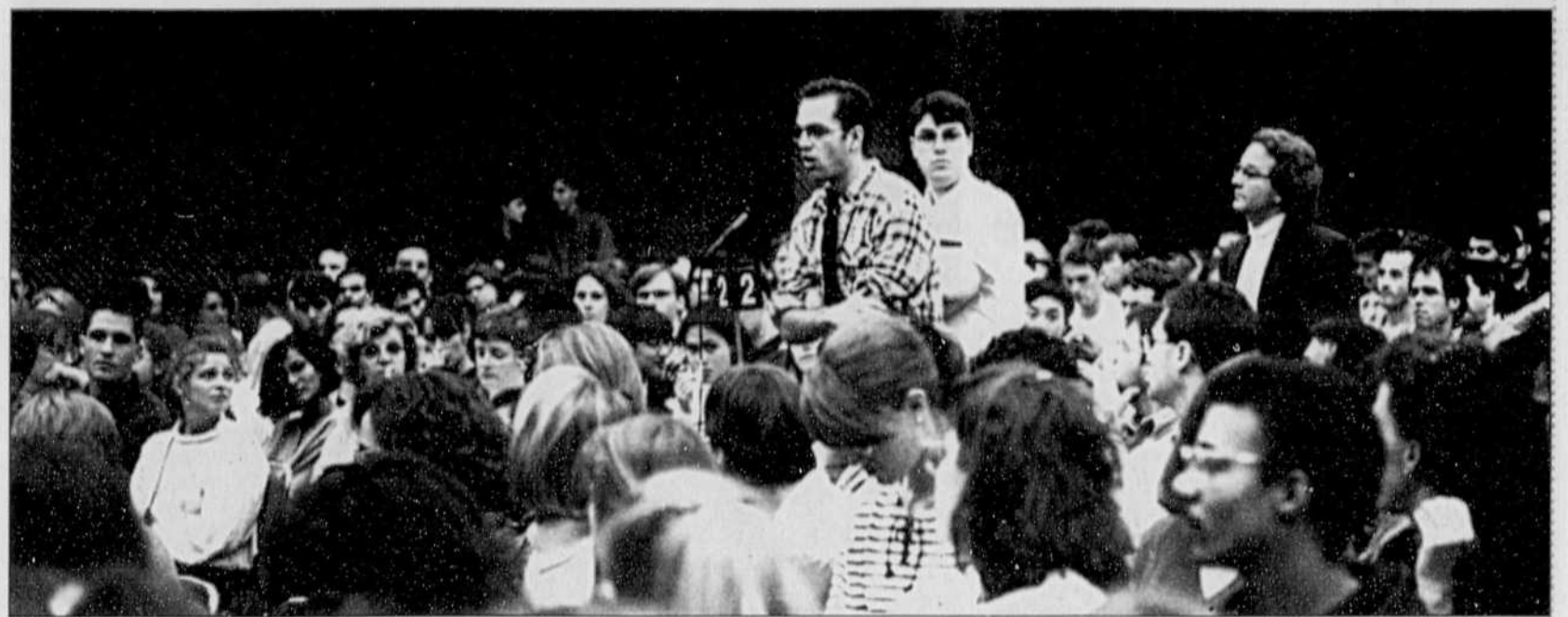
À Québec après une manifestation, le président de la CSN, Gérald Larose, a dénoncé en conférence de presse l'attitude du ministre de l'Éducation Jean Garon et celle de la

Fédération des cégeps leur reprochant de couper dans les conditions de travail plutôt que de s'attaquer à ce qui génère des coûts dans le réseau.

Il a rappelé que les enseignants membres de syndicats affiliés à la FNEEQ-CSN ont fait des propositions relativement aux retards dans les études qui coûtent au moins 100 millions de dollars par année au réseau. En vertu de ces propositions, ils consacraient une heure de leur temps de disponibilité à des activités de soutien et d'encadrement afin de freiner les échecs scolaires.

À Montréal, des professeurs de cégeps de la FAC et de l'Alliance des professeurs de Montréal, venus les appuyer, devaient manifester en fin d'après-midi devant les bureaux du premier ministre Jacques Parizeau, situés dans l'édifice d'Hydro-Québec.

Les membres de l'Alliance, qui représente 8000 enseignants du primaire et du secondaire affiliés à la CEQ, n'ont cependant pas débrayé.



Environ 1200 jeunes médecins résidents ont tenu une autre journée d'étude hier au Palais des congrès.

PHOTO JACQUES GRENIER

## Gilles Baril se porte au secours des jeunes médecins

Il dénonce l'entente «injuste et inéquitable» signée par son propre gouvernement

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Gilles Baril, député de Berthier et conseiller jeunesse auprès du premier ministre Jacques Parizeau, a fustigé et qualifié «d'injuste et inéquitable» l'entente signée par son propre gouvernement qui sabre de 30 % le salaire des futurs jeunes médecins.

«Il y a iniquité, il faut frapper. On va foncer, on va gagner votre cause!», a lancé M. Baril, en promettant aux quelque 1200 jeunes médecins résidents réunis en journée d'étude hier au Palais des congrès de défendre leur cause auprès du gouvernement.

«Ils sont enrégés et c'est normal. Je ne peux pas faire autrement que de partager leur colère. J'ai bien l'intention de porter ça à l'Assemblée nationale», a déclaré M. Baril aux journalistes.

L'adjoint parlementaire du premier ministre Parizeau sur les dossiers jeunesse n'a pas voulu aller jusqu'à dire que son gouvernement avait fait une erreur en signant cette

entente fustigée par les jeunes médecins... mais presque. Le conseil des ministres n'a pas été suffisamment renseigné avant de donner le feu vert à cette entente, juge-t-il.

«Le décret [l'entente] tel que formulé fait payer un peu trop la facture aux jeunes. Ça vient remettre en question tout le discours qu'on... que je véhicule sur l'iniquité intergénérationnelle», a-t-il expliqué hier.

«Une génération a obtenu des droits acquis au détriment d'une autre. Votre combat est celui de milliers de jeunes dans notre société», avait défendu le député devant les jeunes médecins, dénonçant l'attitude corporatiste de leurs aînés spécialistes.

À la demande de M. Baril, le ministre Rochon se serait montré ouvert à la formation d'un comité destiné à se pencher sur ce problème de l'iniquité envers les jeunes médecins. Ces derniers y seraient représentés, aux côtés de représentants du ministère de la Santé, de la Fédération des médecins spécia-

listes et du Conseil permanent de la jeunesse.

En vertu de l'entente signée entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et le ministre de la Santé, Jean Rochon, les futurs médecins ne toucheraient que 70 % à 80 % de leur salaire lors des quatre premières années de leur carrière. Ces jeunes proposaient plutôt que des réductions de salaire soient réparties entre tous les médecins spécialistes.

Face à cet appui inespéré, le Dr Denis Soulières, président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), s'est montré hier encouragé, malgré un certain scepticisme affiché par ses troupes. «Depuis deux mois, nous n'avons eu que des paroles. Nous demeurerons sceptiques tant que ce comité ne sera pas formé», a-t-il dit, satisfait que la dissidence se fasse entendre au sein du gouvernement.

«C'est un message clair qu'à l'intérieur de ce gouvernement toutes les flûtes et tous les violons ne sont pas

accordés de la même façon. Les gens commencent à reconnaître que nos arguments sont justes et qu'il y a un problème d'équité», a-t-il dit.

Le Dr Soulières ne croit pas que le gouvernement tente ainsi de faire taire la colère des jeunes 3000 résidents durant la campagne référendaire. Des «escouades tactiques» de manifestants continueront à être dépêchées là où se déplaceront Jacques Parizeau et le ministre Rochon.

Hier, des jeunes de la CSN, du Conseil permanent de la Jeunesse et de la Fédération étudiante universitaire du Québec ont uni leurs voix à celles des jeunes médecins lors de cette journée d'étude. Pour Michel Philibert, président du Conseil permanent de la jeunesse, le gouvernement a créé par cette entente un précédent dangereux. «Il [le gouvernement] entérine le fait que des jeunes peuvent travailler pour un salaire moindre que les autres travailleurs pour faire le même travail. Et ça, c'est inacceptable», déplore-t-il.

Le contrat de location-achat d'un garage municipal

## Laval a été trompée, estime l'opposition

LE DEVOIR

Le conseiller municipal indépendant Maurice Clermont et le chef d'Option Laval Jean Rizzuto exigent de l'administration Vaillancourt l'annulation du contrat de location-achat du garage municipal numéro 3, situé sur le boulevard Chomedey.

Convaincus que cette transaction a été conclue pour le seul bénéfice d'un homme d'affaires de la région et qu'elle constitue un emprunt déguisé qui lèse les droits des contribuables, MM. Clermont et Rizzuto réclament la reprise de la procédure d'appel d'offres sous une surveillance indépendante.

Selon eux, l'administration Vaillancourt aurait négocié, en 1990, un renouvellement du bail prévoyant une augmentation de loyer de 4,27 %, mais une vérification au Service des archives de la Ville leur aurait permis

d'apprendre que le loyer de base précédant n'était pas de 7,02 \$ le pied carré, «comme le prétendait à l'époque le maire Vaillancourt», mais bien de 5,90 \$. Résultat, dit M. Rizzuto, le loyer annuel est passé de 200 629 \$ en 1989 à 251 580 \$ en 1990. Mais il y a pire, selon lui. «Dix mois plus tôt, l'administration lavalloise avait en main un rapport négatif de son Service des travaux publics sur la nécessité de réparer la toiture à un coût estimé entre 118 000 \$ et 200 000 \$. Malgré tout, le maire a consenti une augmentation substantielle du loyer prévu au bail de 1990.»

«Le conseil municipal a donc été trompé», affirment MM. Clermont et Rizzuto, qui remettent en question le sérieux et la probité des procédures suivies lors de l'appel d'offres pour l'acquisition de cet édifice, ce que nie le maire Vaillancourt.

Délinquance

## Le quartier au cœur de la prévention

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Si votre enfant reçoit des appels sous un surnom bizarre, s'il se met soudainement à parler violemment contre une autre race, si vous voyez disparaître un à un tous vos couteaux de cuisine, les indices sont là, votre enfant fait peut-être partie d'un gang de rue.

«La mode à elle seule n'est pas un critère suffisant», explique l'agent Jacques Châles, du district 45 du service de police de la CUM. Hier, les conseillers en prévention, ils sont une vingtaine dans l'ensemble du SPCUM, étaient réunis en journée d'étude à Montréal-Nord.

Pour remédier au problème des gangs de rues, la police de Montréal-Nord a mis de l'avant depuis plusieurs années un programme communautaire qui réunit les parents, l'école, la police de quartier et les commerçants. Ainsi, on a remarqué que des jeunes devant dénoncer des coupables étaient plus loquaces en présence de leurs parents. Dans certains cas, les parents sont même invités dans les salles de danse des jeunes, ce qui a pour effet de faire sortir quelques revendeurs de drogue adultes. Dans l'ensemble, la police tente de forger le quartier au

modèle de la famille élargie, avec partage des responsabilités.

Le service de police de Montréal-Nord offre également certaines alternatives, comme le programme de judo PASSAGE, à la délinquance pour les jeunes criminels. Ce programme, offert dès les premiers délits vise à inculquer aux jeunes le respect, la discipline et le contrôle de soi. Ces cours se déroulent le mercredi et le vendredi, parce que ce sont deux après-midi où l'on observe un haut taux de «taxage» autour des écoles. Le taxage, rappelons-le, est une extorsion violente et parfois armée, pratiquée par des jeunes à la sortie des écoles et qui permet d'obtenir casquettes, manteaux, souliers et autres, d'étudiants plus jeunes et plus faibles que soi. Les cours de judo utilisent la langue japonaise, ce qui permet, selon les policiers, de contrecarrer l'effet du langage commun et secret des membres du gang. À la polyvalente Henri-Bourassa, on a découvert que 70 % des membres du gang EFG avaient été victimes de taxage alors qu'ils étaient plus jeunes. Dans la très grande majorité des cas, le taxage n'est pas dénoncé par les victimes aux autorités scolaires, ni d'ailleurs aux parents.

**AU SQUARE, GARDER LA FORME, C'EST DU GÂTEAU.**

**GASTRONOMIE OU AÉROBIE. LE SQUARE A TOUT POUR PROFITER DE LA VIE.**

Maintenant que le Spa de Westmount par St-Laurent est ouvert, vous pouvez satisfaire toutes vos passions au Square. Le Spa offre toute une gamme de services dont la massothérapie, la physiothérapie, la diététique et l'aérobic. Voilà qui s'ajoute aux autres services et boutiques du Square; Le Marché par exemple est une véritable corne d'abondance de délices internationales. Pour la mode, la cuisine ou la santé, les courses au Square prennent du corps.

POUR LE CORPS

POUR L'ÂME

**WESTMOUNT SQUARE**

Ⓟ STATIONNEMENT GRATUIT PENDANT DEUX HEURES AVEC TOUT ACHAT DE 15 \$ OU PLUS.

Bijouterie

**GAMBARD**

Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX



## LE DEVOIR

## POLITIQUE

L'«Équipe Canada» rencontrera  
Li Peng à MontréalChrétien se dit  
désolé de l'absence  
de ParizeauJEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Jean Chrétien se dit «désolé» que Jacques Parizeau ait refusé de se joindre à l'«Équipe Canada» qui recevra, la semaine prochaine à Montréal, le premier ministre chinois Li Peng, mais il n'en perdra visiblement pas une seule minute de sommeil.

«Je n'accuse personne. Je l'ai invité, et il ne vient pas. C'est tout. C'est dommage. Je n'ai pas d'autres commentaires», a déclaré hier le premier ministre au lendemain de la réception d'une lettre de son homologue québécois qui l'accuse de «manquer de courtoisie élémentaire» en organisant un tel événement au cœur du Québec en pleine campagne référendaire.

La rencontre, qui aura lieu vendredi prochain, doit réunir, en plus de MM. Chrétien et Li, les neuf premiers ministres provinciaux du reste du pays et de nombreuses gens d'affaires qui avaient pris part, en novembre dernier, à la mission commerciale fortement publicisée de l'Équipe Canada en Chine.

Hier, la bataille référendaire a d'ailleurs glissé sur le terrain diplomatique alors que M. Chrétien accueillait son homologue de la fédération de Russie Viktor Tchernomyrdine, qui cherche à amener des investisseurs étrangers dans un pays qui se relève difficilement du démantèlement de l'empire soviétique. Interrogé sur la question du Québec, M. Tchernomyrdine a d'abord indiqué que «les Canadiens régleront leurs problèmes eux-mêmes», mais il est ensuite sorti de la réserve traditionnelle des chefs d'État en déclarant que la Russie voulait «faire des affaires avec un Canada indivisible».

Et de fait, lors d'un point de presse, la réplique est venue du chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, aussi laconique que cinglant. «Je pense que l'histoire — ancienne et moderne — nous apprend qu'on n'a pas de leçon à recevoir de la Russie quand il s'agit du traitement des minorités. Je m'en tiens à cela», a-t-il dit.

Quant à l'affaire de l'Équipe Canada, Jean Chrétien a souligné que l'invitation à M. Li remontait à novembre dernier, au moment où le référendum «devait avoir lieu», comme M. Parizeau l'avait promis, en mai ou en juin 1995, et que la visite s'inscrivait dans le cadre plus large du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU et du 25<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques Canada-Chine. D'autre part, le choix de Montréal serait imputable au fait que «beaucoup d'hommes d'affaires vont être là» et que le NPD fédéral tient son congrès de leadership le week-end prochain à Ottawa.

Dans sa lettre, M. Parizeau reproche en revanche à son vis-à-vis de vouloir faire de la rencontre «un moment fort de votre campagne du NON au référendum», et, au surplus, d'offrir au Québec «un rôle de figurant muet sur son propre territoire».

Aussi, quand on lui a lancé le mot «piège», M. Chrétien a eu cette réponse: «Il y en a qui voient des pièges partout. Moi, je suis un grand livre ouvert, et je vous ai dit toutes les circonstances. C'est à vous de tirer les conclusions.»

De son côté, s'il a dit ne pas vouloir se mêler d'une querelle entre premiers ministres, M. Bouchard a quand même qualifié les agissements de M. Chrétien de «procédés extrêmement cavaliers, et je comprends très bien que M. Parizeau puisse ne pas vouloir tomber dans le guet-apens qu'on lui tend».

Selon le chef du Bloc, qui rejette l'idée voulant qu'un tel boycottage nuise à l'image d'un éventuel Québec souverain ouvert aux échanges internationaux, «le problème là-dedans, c'est M. Chrétien. Il se comporte de façon vraiment désinvolte, il manque de la politesse la plus élémentaire».

Pire, a conclu M. Bouchard, «il crée de mauvais sentiments entre les gouvernements du Québec et du Canada qui dureront longtemps. Ce n'est pas de cette façon qu'on dirige un pays».

Mike Harris brise  
la consigne du  
Canada anglaisIl rompra le silence en  
s'adressant aux Québécois  
jeudi prochainSUZANNE DANSEREAU  
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Brisant la consigne du silence qui a prédominé jusqu'à maintenant au Canada anglais, le premier ministre de l'Ontario Mike Harris interviendra publiquement dans le débat référendaire la semaine prochaine.

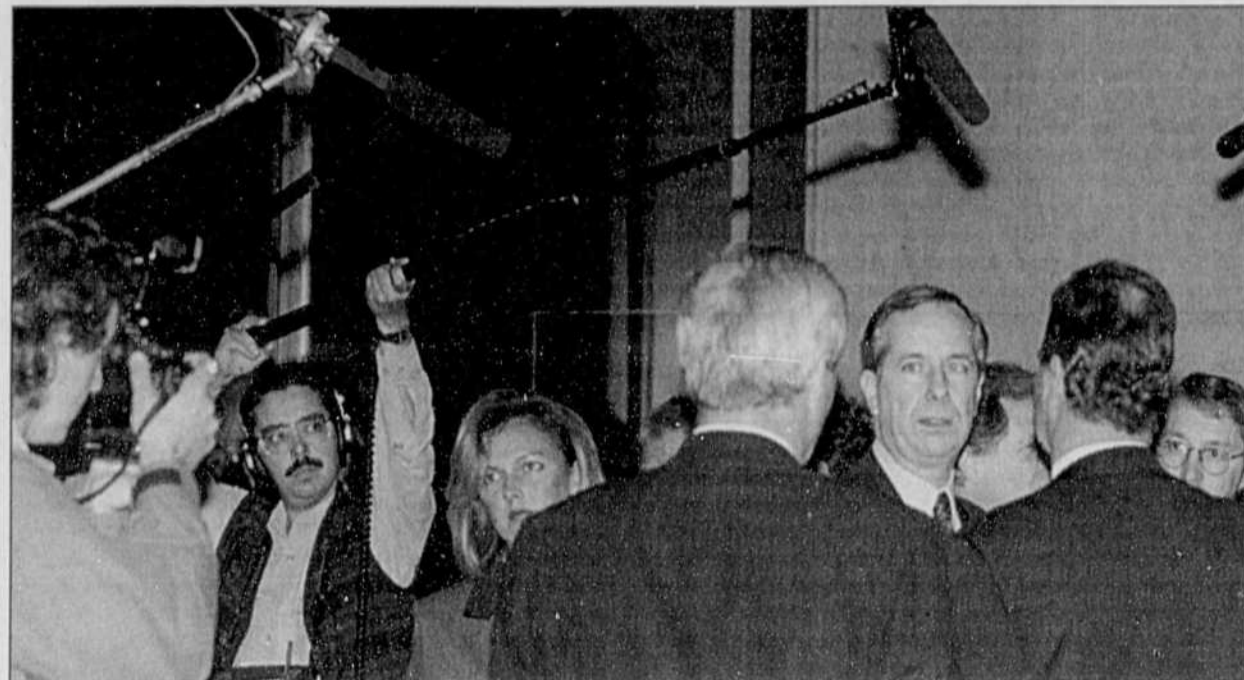
Le Canadian Club de Toronto a confirmé hier que M. Harris prononcera son premier discours public sur l'unité canadienne, jeudi le 12 octobre prochain, au chic hôtel Royal York.

«Le premier ministre veut s'assurer que les gens du Québec comprennent clairement la position de l'Ontario avant de voter», a expliqué son attaché de presse, Paul Rhodes. L'événement attirera au moins 500 personnes, de même que les grands médias nationaux.

La décision, subite et récente, signale un virage — prévu ou non — par rapport à la stratégie du premier ministre sur la question référendaire.

Jusqu'à maintenant, M. Harris, un néophyte dans le dossier constitutionnel, s'était montré relativement discret sur cette question. Mis à part quelques répliques bien senties faites au premier ministre Parizeau ou au leader bloquiste Lucien Bouchard — dans lesquelles il a réitéré qu'un partenariat économique ou un Québec souverain aurait les mêmes avantages qu'une province canadienne était inacceptable à ses yeux —, M. Harris a refusé, depuis le début de la campagne, de trop se mouiller dans ce dossier, de peur de faire plus de tort que de bien.

Ainsi, il a refusé les multiples requêtes d'entrevues sollicitées par les médias du Québec et s'est limité à répondre, le plus laconiquement possible, aux questions impromptues posées par les journalistes de Queen's Park.



Daniel Johnson, qui a lui-même tenu des propos très durs durant la campagne référendaire, s'en est pris hier à Jacques Parizeau pour ses propos violents à l'endroit des gens d'affaires.

À la défense des gens d'affaires

Johnson déplore la «violence  
verbale» de ParizeauKATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le chef du camp du NON est monté encore une fois hier aux barricades pour défendre les gens d'affaires fédéralistes contre «la violence verbale» de Jacques Parizeau.

Daniel Johnson s'est montré cinglant envers son adversaire qui tient «un langage répréhensible» envers les ténors du milieu des affaires qui ne pensent pas comme lui. «Je déplore le langage de bas étage que le premier ministre emploie à l'endroit des gens qui n'ont jamais trahi le Québec, qui ont toujours eu à l'esprit le souci du progrès économique du Québec», a lancé M. Johnson.

Après s'être fait reprocher le manque de tonus de la campagne du OUI, Jacques Parizeau a fait un discours musclé à Matane, qui a pris l'allure d'une charge contre les gens d'affaires qui se sont prononcés contre le projet souverainiste. «On nous crache dessus», a-t-il lancé en visant les hauts dirigeants d'entreprises québécoises.

Pour le chef libéral, il s'agit là de dénonciations sans fondement et totalement inopportunes. «C'est un phénomène propre au Parti québécois que de s'en prendre de façon systématique à des gens qui créent des emplois. (...) La propension du PQ et des ténors du OUI est de ten-

ter d'intimider, notamment par de la violence verbale, les gens qui se prononcent pour le NON», a riposté M. Johnson.

Ce qui apparaît comme un durcissement du ton dans le camp du OUI pour tenter de renverser la vapeur, est décodé par l'équipe fédéraliste comme «un manque élémentaire de savoir-vivre ou de sang-froid».

Pourtant, Daniel Johnson a lui aussi tenu des propos très durs, n'hésitant pas à écorcher les chefs des grandes centrales syndicales qui militent pour le OUI grâce à l'argent de leurs membres. «Si dans les usines les gens votent NON, qu'arrive-t-il le lendemain? Qui finance ces activités pour le OUI, sinon le travailleur qui se lève à 6h du matin pour aller à la shop, qui paie des cotisations syndicales pour améliorer ses conditions de travail et qu'est-ce que les chefs syndicaux font avec ça? Ils sont en faveur d'une option qui va affaiblir l'économie du Québec», s'est-il inquiété.

M. Johnson a ainsi réagi à la sortie d'une réunion du caucus libéral pour faire le point sur la campagne référendaire. Plus tôt dans la journée, M. Johnson a participé à une tribune téléphonique sur les ondes de TVA où il a donné l'assurance que son parti proposerait un projet de «renovation du fédéralisme cana-

dien» lors du prochain scrutin provincial.

Pour l'instant, il a souligné qu'advenant une victoire du NON, ce serait à Jacques Parizeau de se montrer vigilant face à Ottawa, parce que, reconnaît-il, il existe une certaine inefficacité dans le système fédéral actuel. «Il y a une volonté de changement au Québec. Le OUI dit qu'il faut se séparer. Moi je crois que la majorité des gens veulent que l'on demeure canadien. Et demeurer canadien ça veut dire continuer de travailler avec nos voisins pour changer les choses. Et là, on n'est plus tout seuls. D'autres premiers ministres sont disposés à envisager des changements profonds à la façon dont le Canada fonctionne», a affirmé M. Johnson. Ce dernier a par ailleurs pris la défense de Jean Chrétien, qui ne souhaite pas, a-t-il soutenu, maintenir le statu quo.

Daniel Johnson a de plus indiqué qu'il n'entend pas remettre en question la légitimité d'un gouvernement péquiste au lendemain du NON.

Le chef du NON a clôturé la journée en participant à un grand rassemblement partisan pour le lancement de la campagne dans la région montréalaise. M. Johnson était flanqué de ses homologues fédéraux, la ministre Lucienne Robillard et Jean Charest.

Le combat contre la dette

Ottawa n'a pas de plan à long terme,  
constate le vérificateur généralJEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au moment où la dette publique canadienne atteint des sommets historiques, le gouvernement fédéral informe mal le public sur son ampleur et ne dispose d'aucun plan de lutte à long terme susceptible d'éclairer les citoyens quant aux choix de société «douloureux» auxquels ils seront astreints.

C'est en substance le blâme qu'a adressé hier aux autorités d'Ottawa le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, dans son deuxième rapport périodique de l'année 1995 présenté à la Chambre des communes.

«Nous craignons que l'on n'ait cherché à réduire le déficit sans situer ce dernier dans le contexte d'un but à long terme de la dette que nous pouvons assumer, but qui serait compatible avec nos vues sur la fiscalité et sur la taille et le rôle du gouvernement», écrit M. Desautels dans un chapitre entièrement consacré à l'état des finances publiques.

Comme à l'habitude, le rapport énumère quelques petites et grandes misères de l'administration gouvernementale fédérale, notamment en ce qui a trait à l'introduction des technologies de l'information dans la fonction publique, à l'administration de la taxe sur le transport aérien et au rendement des sociétés d'État (voir points saillants ci-contre).

Mais c'est lorsqu'il aborde la question de la dette que le vérificateur s'autorise la plus grande latitude «politique», comme il le fait de plus en plus fréquemment. Il mentionne d'abord que la façon usuelle pour le gouvernement de présenter sa dette — en valeurs absolues — ne contribue guère à éclairer le débat. «Un déficit de 38 milliards de dollars ou une dette de 546 milliards de dollars n'aident tout simplement pas les Canadiens à comprendre la signification ou la pertinence de ces sommes gigantesques», dit M. Desautels en insistant sur la nécessité de parler en termes de pourcentage du produit intérieur brut. La dette actuelle s'élève ainsi à 73 % du PIB, ce qui donne une juste idée de son ampleur.

Cela dit, le vérificateur constate que les préoccupations à l'égard de la dette sont essentiellement affaire d'opinions. Mais à mesure que le fardeau augmente, les choix sociaux «deviennent de plus en plus pénibles» et il y a nécessité d'un «consensus» sur sa réduction ou sa stabilisation, de même que sur les

échanciers qu'un tel exercice suppose. Or, déplore le rapport, le gouvernement fédéral n'a pas de plan défini en la matière. On sait, par exemple, que le ministre des Finances Paul Martin se fixe des objectifs budgétaires de deux ans afin d'éviter, de son propre aveu, de tomber dans la fantaisie. Il a ainsi promis que le déficit chutera à 3 % du PIB, ou 25 milliards de dollars, d'ici 1996-97, ce qui permettra au ratio dette-PIB d'amorcer un recul.

Mais le vérificateur lui reproche de ne pas aller plus loin, bien qu'il note que, depuis une vingtaine d'années, les gouvernements aient systématiquement raté leur cible. Le dernier budget Martin, précise-t-il, «ne comporte aucun plan d'allègement du fardeau de la dette passé l'exercice 1996-97; il n'indique pas non plus à quel niveau ce fardeau devrait être stabilisé ni à quelle date environ cela devrait se produire. Et pourtant, chaque budget a des répercussions en ce sens».

M. Desautels parle donc de «vision» et d'«information». «Il faut voir ces questions dans le contexte d'un but à long terme visant la dette que nous considérons pouvoir supporter par rapport à notre assiette fiscale et à nos vues au sujet du rôle et de la taille du gouvernement», lit-on dans le rapport. «Sans stratégie, les gouvernements peuvent se fixer des objectifs budgétaires et arriver à les atteindre. Toutefois, ils ne peuvent déterminer s'ils nous mènent vraiment vers la destinée que nous voulons nôtre sur les plans financier, social et culturel.»

Interrogé sur le sujet aux Communes, le ministre Martin a toutefois réitéré que des objectifs de deux ans étaient les plus «profitables» en ce qu'ils sont moins soumis à la fluctuation sur une longue période des taux d'intérêt et à une croissance économique hypothétique. En atteignant régulièrement ses objectifs, le gouvernement «établira sa crédibilité» auprès des marchés, a-t-il soutenu.

En conférence de presse, M. Desautels a tenu à préciser qu'il n'y avait «pas de contradiction» entre son approche et celle de M. Martin. Simplement, a-t-il dit, Ottawa gagnerait à soumettre, dans ses consultations prébudgétaires annuelles, «certaines projections qui alimenteraient un débat sain sur le niveau d'endettement qu'on peut se permettre».

## Points saillants

- le gouvernement fédéral doit évaluer sa vision à long terme pour réduire la dette;
- les contribuables ont payé 45 millions de dollars de trop pour financer la construction du pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick;
- le gouvernement fédéral a omis d'inscrire dans son bilan financier les 661 millions de dollars nécessaires pour financer la construction de ce pont;
- l'ACDI doit faire preuve de plus de transparence au niveau du financement des projets d'aide internationale;
- la gestion de plusieurs systèmes informatisés laisse à désirer; un projet a été annulé après des dépassements de 64 millions de dollars;
- difficile à percevoir, la taxe sur le transport aérien fait perdre des millions de dollars au trésor fédéral.

Parizeau visite un chantier  
maritime en GaspésieUne présidente  
bien prudentePAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Les Méchins — Contrairement à bien des gens d'affaires, la présidente de Verreault Navigation, Denyse Verreault, n'a pas voulu se commettre hier sur les enjeux de la campagne référendaire.

«C'est une question très personnelle, je n'ai pas à répondre à ça», a-t-elle dit.

L'attitude prudente de Mme Verreault tranchait avec les déclarations de plusieurs dirigeants d'entreprise ces derniers jours. «Chacun son choix, a-t-elle répondu. Peu importe l'environnement [politique], nous avons à travailler à développer notre entreprise, à exporter, à réussir un rayonnement international.»

Il faut dire que Verreault Navigation est sur les rangs pour acheter MIL Davie, et Mme Verreault a confirmé avoir «informé» le premier ministre, lors de sa rencontre matinale, «de notre façon de voir le développement du chantier».

Le premier ministre Parizeau visitait hier matin ce chantier maritime de la Gaspésie, qui emploie actuellement une centaine de personnes et qui a la réputation de fonctionner très bien, sans aide gouvernementale. Mme Verreault est une femme d'affaires très en vue... qui avait déjà été identifiée comme fédéraliste.

Alors que le premier ministre avait souhaité rencontrer la plus grosse entreprise de la région dans le cadre de sa tournée référendaire, Mme Verreault s'est prêtée à un point de presse, esquivant habilement le bombardement de questions en provenance des médias.

Quant au premier ministre et chef du camp du OUI, il a laissé entendre que les chicanes entre les deux gouvernements — fédéral et provincial — étaient responsables d'une partie des difficultés des chantiers maritimes au Québec. «Avec un fleuve à côté de nous, nous voulons créer plus d'emplois, nous voulons le faire nous-mêmes, avec notre propre argent», a-t-il dit.

«Nous disons la même chose à ceux qui travaillent dans le bois, a-t-il ajouté. Nous devons être capables d'organiser le travail nous-mêmes, tout comme dans la pêche.»

Il a d'ailleurs invité les travailleurs qui l'écoutaient dans un grand hangar du chantier à réagir, à un «sur-saut» contre ceux «qui nous disent qu'on n'est pas capables d'avancer. Il faut retrouver le goût de faire des choses». Plusieurs travailleurs semblaient bien réceptifs au message, confiant aux journalistes que la souveraineté leur permettrait de développer le chantier.

Un autre exprimait plutôt son inquiétude, confiant son intention de voter NON, inquiet que la souveraineté mette en question l'accès à des contrats lucratifs en matière d'emplois.

Bref, comme un peu partout au Québec, le débat référendaire se poursuivait hier matin sur les lieux de travail.

Des verts  
pour le OUI150 environnementalistes  
et scientifiques  
prennent positionLOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Pas moins de 150 environnementalistes et scientifiques québécois ont créé hier un regroupement pour le OUI, faisant valoir que la séparation et le doublement des pouvoirs entre Ottawa et Québec constituaient un des principaux obstacles à une gestion intégrée de l'environnement.

Les verts pour le OUI ont adopté une déclaration de principe qu'ils vont faire circuler parmi les 600 groupes environnementaux du Québec ainsi que dans les milieux professionnels et universitaires intéressés à la gestion environnementale, Christian Simard, un des leaders de la principale organisation environnementale de la province, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), agit comme coprésident du Regroupement des environnementalistes et des scientifiques pour le OUI.

«C'est un mythe, dit-il, de croire que la double intervention des gouvernements du Québec et d'Ottawa assure une protection accrue de l'environnement. Au contraire, le doublement continu des interventions et l'absence de dialogue nous semblent clairement improductifs.»

Les domaines où les deux niveaux de gouvernement doublent ou fragmentent leur action en raison de l'actuelle division des pouvoirs sont nombreux et s'accroissent d'une année à l'autre en raison des nouveaux dossiers. Le Québec gère l'eau et Ottawa les poissons, tout comme l'un gère la chasse et l'autre la pêche, même s'il arrive que les espèces relevant de l'un mangent celles relevant de l'autre...

Les deux gouvernements interviennent simultanément dans les secteurs industriels, de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie et des affaires municipales, sans compter que leur double réglementation sert d'échappatoire aux pollueurs plus souvent que de double filet.

«Nous nous prononçons pour une plus grande responsabilité du Québec en matière d'environnement. Nous favorisons également un nouveau partage des responsabilités non pas exclusivement avec le Canada mais avec les grandes institutions internationales pour agir sur des enjeux transfrontaliers tels les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la conservation des ressources non renouvelables, la production et le stockage des substances toxiques», a poursuivi M. Simard.

EN BREF

## APRÈS UN NON, LA CONSTITUTION?

Québec (PC) — Le chef du Parti conservateur canadien et membre de la coalition du NON, Jean Charest, a franchement réaffirmé hier l'obligation qu'aura le Canada et l'ensemble du leadership politique au pays, au lendemain d'une victoire fédéraliste au référendum, de prendre tous les moyens pour réintégrer rapidement le Québec dans la constitution canadienne. L'ancien ministre fédéral, qui a participé activement aux tentatives infructueuses des dernières années, a même laissé entendre que le gouvernement de Jean Chrétien devra bien se rendre à cette évidence. «On a fait les accords de Meech et de Charlottetown, a soutenu M. Charest, et je n'ai pas changé d'idée depuis, même s'il faudra aborder la question différemment.»

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

## ascomHasler

Nous sommes une entreprise reconnue mondialement pour la qualité de son produit et pour sa croissance phénoménale sur le marché des équipements postaux. Conséquemment, nous sommes à la recherche de

### REPRÉSENTANTS

pour promouvoir et vendre notre produit dans un territoire géographique précis. Idéalement, le candidat(e) aura déjà une expérience marquée dans la vente de système postal et aura un sens développé des affaires pour constamment solliciter des nouveaux clients. Également, l'expérience dans la vente d'équipements de bureau pourrait être considérée.

Nous offrons un plan de rémunération très attrayant et un programme de commissions avantageux. Veuillez faire parvenir votre résumé à:

**Monsieur Paul Gray**  
Ascom Hasler Mailing Systems Ltd.  
14 Concourse Gate, Bureau 400  
Nepean (Ontario)  
K2E 7S6  
Fax: (513) 226-6937

*Prière de ne pas téléphoner.*

École des  
Hautes Études  
Commerciales

HEG

## Professeur de finance

Le Service de l'enseignement de la finance est à la recherche d'un professeur de carrière. Le poste est ouvert à compter de janvier 1996.

L'École des Hautes Études Commerciales est une grande école professionnelle de gestion de niveau universitaire et d'envergure internationale. Elle mise sur un corps professoral qui excelle en matière d'enseignement et de recherche en gestion. L'École offre plusieurs programmes de baccalauréat, de MBA, de M.Sc., de doctorat ainsi que des programmes de certificat et de diplômes d'études supérieures spécialisées.

### Nature de la fonction :

Le professeur prend activement part à l'enseignement et à la préparation de cours. Il effectue également de la recherche en gestion et encadre les étudiants dans leur cheminement universitaire. Il peut être appelé à assumer diverses tâches administratives et à participer à des activités de rayonnement dans le milieu des affaires. Il est à noter que la langue d'enseignement est le français.

### Exigences :

Posséder ou être sur le point de terminer un doctorat en gestion, spécialisation finance.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier personnel, avant le 6 novembre 1995, au Comité de sélection, Service des ressources humaines, École des Hautes Études Commerciales, 5255 avenue Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6.

*Nous offrons des chances d'emploi égales à tous. De façon à alléger le texte, le genre masculin est utilisé pour désigner tant le masculin que le féminin. Cette offre d'emploi est faite conformément aux exigences d'Immigration Canada.*

## Librairie Garneau

Recherche à temps plein

### • COMMIS LIBRAIRE

(Minimum 3 années d'expérience en librairie)

### • COMMIS À L'INFORMATIQUE

(Connaissance de l'informatique un atout)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur C.V. au :

1691, rue Fleury  
Montréal (Québec)  
H2C 1T1  
A/S de Anne Faubert

## appel de candidatures

Gouvernement  
du Québec

pour l'équité en emploi

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE  
EN PLANIFICATION SOCIO-ECONOMIQUE

38 029 \$ À 47 431 \$  
(MAXIMUM 57 527 \$)

CONCOURS NUMÉRO 105G-85003801: Ce concours vise à combler 2 emplois réguliers et au besoin, d'autres emplois semblables au ministère des Transports et dans divers ministères ou organismes de l'Ouest-de-la-Montérégie.

Présentement 2 emplois à Châteauguay, Service des inventaires et du plan.

ATTRIBUTIONS: Réaliser des études de planification visant à évaluer l'opportunité des projets en infrastructure de transport en intégrant l'analyse de l'ensemble des paramètres environnementaux, socio-économiques et de transport. Participer à l'élaboration des schémas d'aménagement des M.R.C. et du plan de développement du réseau routier régional.

CONDITIONS D'ADMISSION: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme, géographie ou toute autre discipline connexe, détenir une maîtrise en transport et posséder un minimum de 3 années d'expérience pertinente de niveau professionnel en transport (étude de justification des projets, étude de planification des projets et de système de transport). Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente de niveau professionnel. Chaque année d'expérience manquante peut être compensée par 1 année d'études pertinentes additionnelles à celles déjà exigées. Ce concours s'adresse aux personnes dont la résidence principale se situe dans la région administrative de la Montérégie et de Montréal. Inclure une photocopie de l'original des attestations d'études.

PÉRIODE D'INSCRIPTION:  
30 septembre au 16 octobre 1995

INSCRIPTION: Compléter un formulaire «Offre de service» et le transmettre au ministère des Transports, Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, Service du support à la gestion, 245, boul. Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay (Québec), J6K 3C3.

INFORMATION: M. Son Thu Le ou Mme Jeanne Boisvert, (514) 698-3400

### Renseignements importants

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsqu'aucune expérience n'est exigée les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès des personnes désignées sous la rubrique «Information» et dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire «Offre de service» disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et dans les directions de personnel des ministères et organismes gouvernementaux. «L'Offre de service» doit être accompagnée d'une photocopie de l'original des attestations d'études et de tout autre document prouvant que les conditions d'admission sont remplies. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription.

Québec



Toronto French School

Un établissement bilingue  
avec une perspective internationale

La TFS est un établissement bilingue, privé, laïque et mixte, avec une perspective internationale. L'école accueille des enfants de tous horizons, et leur offre un programme d'études rigoureux et stimulant, de la maternelle jusqu'à l'université. Les postes suivants sont maintenant disponibles:

Un directeur/une directrice pour les niveaux primaires et intermédiaires

Ce poste est disponible dès maintenant, mais la date d'entrée en fonction pourrait être remise à septembre 1996.

Les candidats auront l'expérience et les qualifications correspondant à ce poste, pourront s'exprimer couramment aussi bien en anglais qu'en français, auront de bonnes capacités d'analyse et de négociation, ainsi que de l'expérience en marketing et en promotion dans le contexte scolaire. La préférence sera donnée aux candidats ayant une bonne connaissance du système éducatif français.

Professeur/professeure d'anglais à temps partiel  
De la deuxième à la septième année pour notre campus de Mississauga.

Professeur/e suppléant/e de mathématiques et sciences  
Sixième et septième années. Embauche immédiate.

Enseignant/e à plein temps - classe primaire

Veuillez faire parvenir votre demande avant le 12 octobre 1995 à:  
Mme Julia Miguel, Assistante du directeur général, Toronto French School  
296, avenue Lawrence Est, Toronto M4N 1T7 - Télécopieur: (416) 488-2928  
Seul(e) les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour une entrevue.

## CONSEIL DES ARTS

COMMUNAUTÉ  
URBAINE  
DE MONTRÉAL

Le Conseil des arts  
contribue annuellement,  
par ses divers  
programmes de soutien  
et de diffusion, au  
développement des arts  
sur l'ensemble  
du territoire des 29  
municipalités de la  
Communauté urbaine  
de Montréal.

Afin d'élargir son action  
et son expertise, le  
Conseil des arts est  
à la recherche de  
deux professionnels du  
domaine des arts.

Conseiller(ère) culturel(le)  
Cinéma, vidéo et arts électroniques  
Service des arts visuels, du cinéma  
et de la littérature

### Exigences:

connaissance approfondie de l'art cinématographique, de la vidéo d'art et des nouvelles formes d'expression issues des technologies reliées au traitement de l'image;

formation universitaire dans les disciplines concernées, ou une formation jugée équivalente;

expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans.

### Rémunération:

Ce poste est offert sur une base régulière à raison de quatre (4) jours par semaine. La rémunération annuelle se situe entre 31 456 \$ et 43 955 \$ (soit l'équivalent de 4/5 de l'échelle en vigueur) et comprend des avantages sociaux intéressants.

Agent(e) de développement  
Programmes de tournée et de diffusion  
Service des arts de la scène

### Exigences:

connaissance des pratiques artistiques reliées à l'organisation de tournées, d'activités de diffusion ou d'événements artistiques;

aptitude à œuvrer au développement d'activités artistiques s'adressant aux jeunes publics;

formation universitaire dans une des disciplines artistiques concernées (danse, musique ou théâtre), ou une formation en administration des arts, ou une formation jugée équivalente;

expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans.

### Rémunération:

Ce poste est offert sur une base régulière et à temps plein. La rémunération annuelle se situe entre 31 083 \$ et 42 539 \$ et comprend des avantages sociaux intéressants.

La maîtrise de la langue française est essentielle ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise.

Le Conseil des arts souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi.

Veuillez adresser votre candidature, sous pli confidentiel, avant le vendredi 20 octobre 1995, à 17 heures, à la  
Direction générale  
Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal  
3450, rue Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N5



La Commission scolaire  
dissidente de Greenfield Park  
requiert les services d'un  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ou  
d'une DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Contexte organisationnel

La Commission scolaire dissidente de Greenfield Park offre des services éducatifs en anglais et en français à une population de 1 700 élèves des ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, en formation générale et en adaptation scolaire.

### Nature de l'emploi

L'emploi du directeur général ou de la directrice générale comporte la responsabilité totale de la gestion de l'ensemble des activités, des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activités ainsi que du suivi de l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### Qualifications minimales requises

- Diplôme universitaire terminal de deuxième cycle ou de premier cycle
- 10 années d'expérience pertinente, dont au moins 5 ans dans un emploi de cadre

### Profil

- Un leadership axé sur le respect, la transparence, la cohérence, la participation, l'autonomie, la confiance et la mobilisation des personnes et ce, dans le meilleur climat organisationnel;
- un style de gestion qui fait ressortir la double préoccupation d'assurer le meilleur service éducatif possible et la gestion budgétaire en équilibre;
- une capacité d'établir des partenariats et de développer des relations harmonieuses avec les organismes extérieurs, notamment les intervenants socio-économiques du milieu;
- une habileté naturelle en relations interpersonnelles facilitant les communications internes et externes;
- une bonne capacité d'analyse et de synthèse.

### Rémunération

Selon le règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directrices générales des commissions scolaires.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit le faire par écrit et transmettre son curriculum vitae, au plus tard le 20 octobre 1995, à la:

Commission scolaire dissidente de Greenfield Park  
À l'attention de monsieur Gilbert Dionne, président  
899, boulevard Taschereau, bureau 280  
Greenfield Park  
J4V 2J2

LUNDI  
MERCREDI  
VENDREDI

CARRIÈRES  
&  
PROFESSIONS

information (514) 985-3316  
ou 1-800-363-0305  
télécopieur (514) 985-3390

**AVIS PUBLICS**  
**HEURES DE TOMBÉE**

Les réservations doivent être faites  
avant 16h00 pour publication  
deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ARTICLE 102)**

DANS L'AFFAIRE DE LA  
FAILLITE DE:  
**RESTAURANT GIACOMO PIZZERIA INC.**,  
corporation légalement  
constituée selon la Loi et  
ayant son siège social et  
sa principale place d'affaires  
au 9424, boul. St-Laurent,  
# 100, Montréal (Québec)  
H2N 1P4

Avis est par les présentes  
donné que RESTAURANT  
GIACOMO PIZZERIA INC. a  
déposé une cession le 28  
septembre 1995 et que la  
première assemblée des  
créanciers sera tenue le 16  
octobre 1995 à 10h30 au:

**BUREAU DU SÉQUESTRE**  
5, Place Ville-Marie,  
5<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec

et que, pour avoir le droit  
de voter, les créanciers  
doivent déposer entre  
nos mains avant l'as-  
semblée, les preuves de  
réclamation et, au be-  
soin, les procurations.

**DATÉ À LE PERROT,**  
Québec, ce 4<sup>e</sup> jour  
d'octobre 1995.

**PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.**  
SYNDIC  
10, Grand Boulevard  
île Perrot, Qc  
J7V 7P8  
Tél.: (514) 453-9857  
Ligne Mtl: (514) 497-9290  
Fax: (514) 453-2134

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ARTICLE 102)**

DANS L'AFFAIRE DE LA  
FAILLITE DE:  
**ARTHUR THÉODORE CHESTER,**  
résident au  
1138, boul. Perrot, dans  
la ville de Notre-Dame-  
de-l'Île Perrot, Québec  
J7V 3H9

Avis est par les présentes  
donné que ARTHUR  
THÉODORE CHESTER a  
déposé une cession le 27  
septembre 1995 et que la  
première assemblée des  
créanciers sera tenue le 16  
octobre 1995 à 9h30 au:

**BUREAU DU SÉQUESTRE OFFICIEL**  
5, Place Ville-Marie,  
5<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec

et que, pour avoir le droit  
de voter, les créanciers  
doivent déposer entre  
nos mains avant l'as-  
semblée les preuves de  
réclamation et, au be-  
soin, les procurations.

**DATÉ À LE PERROT,**  
Québec, ce 2<sup>e</sup> jour d'oc-  
tobre 1995.

**PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.**  
SYNDIC  
10, Grand Boulevard  
île Perrot, Qc  
J7V 7P8  
Tél.: (514) 453-9857  
Ligne Mtl: (514) 497-9290  
Fax: (514) 453-2134

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU  
QUÉBEC, DIVISION DES PETITES  
CRÉANCES, NO: 500-32-006353-959.  
Le greffier pour et au nom de JAYNE  
KILBURN, Partie demanderesse, vs-  
JUSTIN POLD ET KAJA POLD, Partie  
défenderesse. Le 18 octobre 1995, à  
10h00, au 221, CLARKE, app. 2,  
WESTMOUNT, Qc, district de  
MONTRÉAL, seront vendus par autorité  
de Justice, les biens et effets de:  
JUSTIN POLD ET KAJA POLD, saisis  
en cette cause, consistant en: 1  
téléviseur de marque Magnavox,  
couleur noire; 1 système de son de  
marque Technics stéréo-double  
cassette deck RS-B11 WATS, couleur  
noire; 1 vidéo VHS de marque Emerson  
couleur noire; et autres. Conditions:  
ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE  
VISE. Information: MICHEL LANDRY,  
huissier du district de MONTRÉAL, 514-  
278-2414, Fax: 278-9667, ALBERTSON  
& ASSOCIÉS, HUISSIERS, 7012, boul.  
St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q.,  
H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-04-003181-956

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
ANA RUTH RAMIREZ  
Partie demanderesse  
vs-  
JORGE ANTONIO DE LA CRUZ  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à JORGE  
ANTONIO DE LA CRUZ, de  
comparaître au greffe de cette Cour  
situé au PALAIS DE JUSTICE DE  
MONTRÉAL, au 1<sup>er</sup> est, rue Notre-  
Dame, le 13 novembre 1995, à 9h00,  
en salle 2.17.

Une copie de la requête pour garde  
d'enfant a été remise au greffe à  
l'intention de JORGE ANTONIO DE  
LA CRUZ.  
Lieu: Montréal  
Date: Ce 28 septembre 1995  
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE  
DES BIENS RE: SUCCESION  
Thomas R. Hunter domicilié au 89

Oakland, Hudson, Qc, J0P 1H0 et  
décédé le 9 septembre 1995.  
L'inventaire peut être consulté au  
Montréal Trust, 1800 ave McGill, 4<sup>e</sup>  
étage, Montréal, Qc, H3A 3K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-009568-955

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
DOMOTIQUE CONTROLE INC.  
Partie demanderesse  
vs-  
JEAN PÉLOQUIN  
Partie défenderesse  
et-  
KARINE THEBERGE  
Partie défenderesse  
vs-  
FRANK MONROE  
Mis-en-cause

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à JEAN  
PÉLOQUIN et KARINE THEBERGE,  
de comparaître au greffe de cette  
Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame,  
à Montréal, salle 1.100, dans les  
trente (30) jours de la date de la  
publication du présent avis dans le  
journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et  
déclaration amendée a été remise au  
greffe à l'intention de JEAN  
PÉLOQUIN et KARINE THEBERGE.  
Lieu: Montréal  
Date: 04 octobre 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-006931-958

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
LE SYNDICAT DES CO-  
PROPRIÉTAIRES DU BOURG  
PROVOST INC.  
Partie demanderesse  
vs-  
RAYMOND, CHABOT, FAFARD,  
GAGNON INC. et ALS  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à ROBERT  
MORISSETTE, de comparaître au  
greffe de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est,  
rue Notre-Dame, à Montréal, salle  
2.16, le 23 novembre 1995, à 9h15.

Une copie de la requête pour  
jugement déclaratoire a été remise  
au greffe à l'intention de ROBERT  
MORISSETTE, de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, bureau 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
LE DEVOIR.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-12-226242-950

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT:  
GREFFIER ADJOINT  
GRAZIELA CONZEVOY,  
Partie demanderesse  
vs  
FRANCISCO HAURET,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à FRANCISCO  
HAURET de comparaître au greffe de  
cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, bureau 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
LE DEVOIR.

au greffe à l'intention de ROBERT  
MORISSETTE.  
Lieu: Montréal  
Date: 29 septembre 1995  
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-12-225343-957

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
(Divorces)  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
YOLANDE MOMPREMIE  
Partie demanderesse  
vs-  
JOSEPH DAUTRUICHE  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à JOSEPH  
DAUTRUICHE, de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame Est, Montréal, salle  
1.100, dans les trente (30) jours de la  
date de la publication du présent avis  
dans le journal LE DEVOIR; ainsi  
qu'une requête pour mesures  
provisaires présentée le 27  
novembre 1995, à 9h15 en salle  
2.17.

Une copie de la déclaration en  
divorce et de la requête pour  
mesures provisoires a été remise au  
greffe à l'intention de JOSEPH  
DAUTRUICHE.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 02 octobre 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-006931-958

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
LE SYNDICAT DES CO-  
PROPRIÉTAIRES DU BOURG  
PROVOST INC.  
Partie demanderesse  
vs-  
RAYMOND, CHABOT, FAFARD,  
GAGNON INC. et ALS  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à ROBERT  
MORISSETTE, de comparaître au  
greffe de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est,  
rue Notre-Dame, à Montréal, salle  
2.16, le 23 novembre 1995, à 9h15.

Une copie de la requête pour  
jugement déclaratoire a été remise  
au greffe à l'intention de ROBERT  
MORISSETTE, de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, bureau 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
LE DEVOIR.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-12-226242-950

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT:  
GREFFIER ADJOINT  
GRAZIELA CONZEVOY,  
Partie demanderesse  
vs  
FRANCISCO HAURET,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à FRANCISCO  
HAURET de comparaître au greffe de  
cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, bureau 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
LE DEVOIR.

Une copie conforme de la déclaration  
de divorce a été remise au greffe à  
l'intention de FRANCISCO HAURET.  
Lieu: Montréal  
Date: 02 OCT. 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-12-220184-943

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT:  
GREFFIER ADJOINT  
YAULETTE DORVAL,  
Partie demanderesse  
vs-  
HENRI PAUL ROGER ALAIN  
SENECAL,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à HENRI PAUL  
ROGER ALAIN SENECAL, de comparaître  
au greffe de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est,  
rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en  
divorce a été remise au greffe à  
l'intention de HENRI PAUL ROGER  
ALAIN SENECAL.  
Lieu: Montréal  
Date: 06 OCT. 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-12-225809-957

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
FRANCINE LEMIRE,  
Partie demanderesse  
vs-  
REAL LECAVALIER,  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à REAL  
LECAVALIER de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame est, Montréal, salle  
1.100, dans les trente (30) jours de la  
date de la publication du présent avis  
dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente  
DECLARATION EN DIVORCE a été  
remise au greffe à l'intention de  
REAL LECAVALIER.  
Lieu: Montréal  
Date: OCT. 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-009802-958

**COUR SUPÉRIEURE**  
CAISSE POPULAIRE DE  
MAISONNEUVE,  
Requérante  
PIERRE TRUCHON & JEAN  
BAZINET,  
Intimés  
PLACEMENTS P.A. MESSIER INC.  
& AL  
Mis-en-cause  
A: GÉRARD TRUCHON ET LOUISE  
BEAUCHESE

Prenez avis que le procureur de  
CAISSE POPULAIRE DE  
MAISONNEUVE a déposé au greffe  
de la Cour Supérieure du district  
judiciaire de Montréal, au 10, rue St-  
Antoine Est, Montréal, une copie d'un  
préavis d'exercice d'un droit  
hypothécaire à votre intention.

A moins que vous n'ayez remédié au  
défaut dénoncé audit préavis dans un  
délai de SOIXANTE (60) jours à  
compter de l'inscription de ce préavis  
au Bureau de la publicité des droits, il  
pourra être procédé suivant la loi.

MICHEL MARTIN, G.A.  
MES BARRON, CARON ET ASS.  
ME JACQUELIN CARON  
442 ST-GABRIEL  
BUREAU 300  
MONTRÉAL  
H2Y 2Z9  
NO: 2-5947-28A

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-007817-958

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
DENIS FORTIN  
Partie demanderesse  
vs-  
2841-4761 QUÉBEC INC.  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à 2841-4761  
QUÉBEC INC., de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en radiation  
a été remise au greffe à l'intention de  
2841-4761 QUÉBEC INC.  
Lieu: Montréal  
Date: 04 octobre 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTRÉAL,  
NO: 500-05-007817-958

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
DENIS FORTIN  
Partie demanderesse  
vs-  
2841-4761 QUÉBEC INC.  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à 2841-4761  
QUÉBEC INC., de comparaître au greffe  
de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue  
Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100,  
dans les trente (30) jours de la date  
de la publication du présent avis dans  
le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en radiation  
a été remise au greffe à l'intention de  
2841-4761 QUÉBEC INC.  
Lieu: Montréal  
Date: 04 octobre 1995  
MICHEL MARTIN, G.A.

PRENEZ AVIS que la compagnie  
9005-9676 QUÉBEC INC.  
demanda à l'inspecteur général  
des institutions financières la

**VENTES EN JUSTICE**

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

permission de se dissoudre.  
Montréal, le 29 septembre 1995  
MENDELSON ROSENZVEIG  
SHACTER  
Les procureurs de la compagnie. @ L.  
Avis est par les présentes donné que  
l'inventaire des biens de Cécile  
Forgues, décédée le 4 avril 1995 et  
demeurant en son vivant au 955  
boulevard René-Lévesque est,  
appartement 1201, Montréal, peut  
être consulté à l'étude de Me Jean-  
Claude Larocque, notaire, au 4116  
Pie IX, Montréal, Québec H1X 2B3  
(tél: 254-9435).  
Montréal, le 4 octobre 1995

La suite  
des avis  
se trouve  
en page  
B 8

Ville de  
Saint-Eustache

COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES  
SERVICES MUNICIPAUX  
TRAVERSE DE L'AUTOROUTE 640  
(ÉGOUT DOMESTIQUE ET AQUEUDUC)  
À L'EST DE LA 25<sup>E</sup> AVENUE  
REGLEMENT 1S23  
N/D: 95-SM-252  
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES  
CANADA-QUÉBEC

**APPEL D'OFFRES**

Des soumissions scellées seront reçues par le greffier de la Ville de Saint-Eustache ou son représentant autorisé, au bureau de celui-ci au 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, jusqu'à 11h00, jeudi le 26 octobre 1995, pour les travaux cités en rubrique.

Des soumissions seront ouvertes et lues publiquement à la Mairie, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, jeudi le 26 octobre 1995 à 11h00, en présence des personnes intéressées.

Copie des plans, devis et feuilles de soumissions seront disponibles du 10 octobre 1995 au 24 octobre 1995, au bureau du Groupe Conseil B.S.A., au 107 rue Saint-Louis, suite 100, Saint-Eustache. Après cette date, aucun document ne sera émis. Le présent document fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

Les documents pourront être obtenus contre un dépôt de 100\$ non remboursable (incluant les taxes) et fait à l'ordre du Groupe Conseil B.S.A.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant minimum de 10% de la valeur totale de la soumission ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurances certifiant qu'elle émettra un cautionnement pour exécution et un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de 50% du montant de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

GILLES GOUGEON  
Greffier

**APPEL D'OFFRES**

Municipalité de  
Sainte-Mélanie

**PROJET:** Municipalité de Sainte-Mélanie  
Prolongement des rues Jeannotte et  
Mathias-Tellier  
Égout domestique, aqeeduc et voirie

**PROPRIÉTAIRE:** Municipalité de Sainte-Mélanie  
20, rue des Ormes  
Sainte-Mélanie, Qué.  
J0K 3A0  
A/S M. Réjean Marsolais, sec.-trés.  
Tél.: (514) 889-5871  
Fax: (514) 889-4527

**CONSULTANT:** LPA Groupe-Conseil inc.  
157, St-Barthélémy sud  
Joliette, Qué.  
J6E 5N8  
Tél.: (819) 377-3050  
Fax: (819) 377-0720  
A/S M. François Thibodeau, ing.

**Le propriétaire requiert des offres pour effectuer les travaux suivants:**

- ± 270 mètres de conduites d'aqueduc de 150 mm;
- ± 280 mètres de conduites d'égout domestique de 250 mm 0;
- Fondation de rue associée.

Les soumissionnaires pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission, en s'adressant au bureau du consultant, moyennant un mandat postal ou un chèque visé de cinquante dollars (50,00\$) non remboursable fait à l'ordre de LPA Groupe-Conseil inc.

Les soumissions devront être présentées sur des formules préparées par le consultant.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission payable au propriétaire pour un montant égal à au moins 10% du montant de la soumission.

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions, chaque soumissionnaire sera avisé par écrit de la décision du propriétaire concernant l'adjudication du contrat.

Les soumissions seront reçues le 23 octobre 1995 au bureau de la Municipalité de Sainte-Mélanie avant 11h00, heure locale, et ouvertes publiquement le même jour à 11h00, heure locale, au même endroit.

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Municipalité de Sainte-Mélanie  
20, rue des Ormes  
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0  
A/S M. Réjean Marsolais, sec.-trés.  
Tél.: (514) 889-5871 Fax: (514) 889-4527

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET: #06-1589501/06-1909401**  
**SYSTEMES D'APPEL DE GARDE**  
**RÉSIDENT VAL-JOLI,**  
**SAINT-CÉSaire, QC**  
**ET RÉSIDENT SAINT-JOSEPH,**  
**CHAMBLY, QC**

Le Centre Rouville, propriétaire, demande des soumissions pour l'installation de systèmes d'appel de garde à la Résidence Val-Joli à St-Césaire et à la Résidence Saint-Joseph à Chambly.

Les documents contractuels pourront être obtenus, à partir du 6 octobre 1995, de 8h30 à 16h30, chez l'ingénieur:

LES CONSULTANTS DELAMO INC.  
800, 1<sup>ère</sup> Rue  
Iberville, Qc J2X 3C3 Tél.: 514-347-8000

contre un chèque visé non remboursable de 50,00\$ émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cinq mille dollars (5 000\$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de cinq mille dollars (5 000\$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada et dont la valeur nominale est de cinq mille dollars (5 000\$).

Les soumissions seront reçues par le propriétaire

Centre Rouville  
300, rue Docteur-Poulin  
Marieville, Qc J3M 1L7  
Tél.: 514-460-4475

**jusqu'au 27 octobre 1995 à 10 heures, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.**

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région où les travaux doivent être exécutés (Région 16 - Montérégie) et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelq' autre des soumissions reçues.

**MICHEL DESNOYERS**  
Représentant du propriétaire désigné

Note: Consulter les «Règlements adoptés en vertu de la loi sur les Services de santé et les Services sociaux» (S5.r1.1.).

**Offre d'emploi**

La Fondation des maladies du coeur du Québec recrute des candidat(e)s pour son poste le plus important.

- **Titre :** Bénévole
- **Nombre de postes :** Illimité
- **Responsabilités :** Selon vos qualifications et vos aspirations (ex. : éducation, événements spéciaux, sollicitation, travail de bureau, etc.)
- **Exigences :** Votre engagement, vos talents et votre appui à une excellente cause
- **Rémunération :** Satisfaction et croissance personnelle, développement professionnel et social
- **Date d'entrée en fonction et horaire de travail :** Selon votre disponibilité

Communiquez avec le bureau de la Fondation des maladies du coeur du Québec.

Tél. : (514) 871-0133

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

**appel d'offres**

Gouvernement du Québec

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**PROJET**

Le ministère de la Justice demande des soumissions cachetées pour l'acquisition de services professionnels pour l'entretien du système informatisé de gestion des infractions de la Direction générale des affaires criminelles et pénales.

**CONDITIONS**

- Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu les documents nécessaires à cette fin.
- Programme d'accès à l'égalité dans l'emploi:

L'organisation ou l'entreprise québécoise ayant à son emploi plus de cent (100) employés et employées au Québec, soumissionnant en vue d'un contrat de 100 000\$ et plus ou faisant la demande d'une subvention de 100 000\$ et plus, doit s'engager à mettre un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Dans le but de faire la preuve de son engagement à mettre en place un tel programme, l'organisation ou l'entreprise joint à sa soumission ou à sa demande de subvention, un «Engagement au programme» (formule jointe) ou, si elle en a déjà soumis un auparavant, elle indique le numéro officiel de l'«Attestation d'engagement» qui lui a été accordé ou le numéro du «Certificat de mérite» s'il y a lieu.

Dans le cas où la soumission provient de l'extérieur du Québec, mais au Canada, et que l'organisation ou l'entreprise compte plus de cent (100) employés et employées au Canada et soumissionne en vertu d'un contrat de 100 000\$ et plus, l'organisation ou l'entreprise devra fournir au préalable une attestation comme quoi elle s'est engagée au programme d'équité en emploi de sa province ou de son territoire s'il en est, ou à défaut, à un programme fédéral d'équité en emploi.

**INFORMATIONS**

Les fournisseurs obtiendront tous les renseignements ainsi que le dossier de soumission complet, à compter du 6 octobre 1995 au 1200 route de l'Église, 3<sup>ème</sup> étage, Ste-Foy à la Direction des ressources informationnelles ou au 1, Notre-Dame est, 10<sup>e</sup> étage, Montréal, à l'ouverture des bureaux.

Un coût de 25,00\$ (T.P.S. incluse) est exigible pour prendre possession du cahier des charges (argent comptant ou chèque fait à l'ordre du ministère des Finances).

**CLÔTURE DES SOUMISSIONS**

À 10h00 (heure locale en vigueur), le 3 novembre 1995, au ministère de la Justice, à la Direction des ressources financières, au 1200, route de l'Église, 3<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1, se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Le ministère de la Justice du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre associé à la Direction du Personnel et de l'Administration  
Rodrigue Desmeules

Québec

**appel d'offres**

Gouvernement du Québec  
Conseil du trésor  
Services gouvernementaux

**Projet numéro 150309.2**

Le Conseil du trésor, Direction générale des services de communication, requiert des soumissions pour la composition typographique de tirés-à-part de lois et règlements.

<

# LE DEVOIR

# LE MONDE

PERSPECTIVES

## La Biélorussie avalée?

Moscou a des tentations

LE MONDE

La Russie va-t-elle avoir de nouveau une frontière commune avec la Pologne? Cette question, préoccupante en premier lieu pour les dirigeants de Varsovie comme pour l'ensemble des nouvelles démocraties d'Europe centrale, devrait aussi faire réfléchir les diplomates occidentaux. Elle ne relève plus de la politique-fiction.

L'adoption, mardi par la Chambre haute du Parlement russe, d'une proposition de référendum sur «la question d'un approfondissement de l'intégration économique et politique entre la Russie et la Biélorussie» confirme, en effet, la volonté d'annexion rampante par Moscou de cet État-tampon de dix millions d'habitants.

En réalité, l'annonce de cette initiative n'a rien de surprenant. Elle illustre tant les visées «grand-russes» de plus en plus ouvertes de nombre de dirigeants moscovites que la singulière exception biélorusse. Si la plupart des anciens États de l'Union soviétique sont revenus, contraints et forcés, dans le giron russe, la Biélorussie, le troisième pilier «slave» de l'ex-URSS, se singularise par l'abdication quasi volontaire de sa souveraineté, poursuivant décrétée en 1991, lors de l'historique sommet de Minsk qui acheva 70 ans de communisme soviétique.

Cette particularité est autant l'illustration de la faiblesse de l'identité de la Biélorussie, dominée au cours des siècles par Varsovie ou Moscou, que le reflet d'un cruel marasme économique qui fait fuir la Russie pour un eldorado. Tout en approuvant massivement par référendum, en mai, le rétablissement des anciens emblèmes nationaux la faucille et le marteau en moins, les électeurs biélorusses avaient aussi plébiscité un projet d'union économique avec la Russie.

Mais ce rapprochement, voire cette fusion, est surtout l'oeuvre du trouble et très autoritaire président biélorusse, Alexandre Loukachenko. Incarnation caricaturale de l'homme soviétique, cet ancien directeur de sovkhosze s'était déjà distingué en 1991 en étant le seul député à voter contre l'indépendance.

Depuis son élection triomphale à la tête de l'État en 1994, M. Loukachenko dirige son pays d'une main de fer, opposants et syndicalistes sont intimidés, les médias muselés et les institutions adaptées au bon vouloir de l'homme fort de Minsk.

Ce dernier a le mérite de la franchise, n'ayant jamais caché sa nostalgie de l'ordre ancien. Après le référendum de mai, la Pravda, porte-parole des conservateurs russes, exultait: «C'est en Biélorussie que fut réalisée la liquidation criminelle de l'Union soviétique. Désormais, c'est aussi en Biélorussie qu'elle renaitra.»

Certes, rien ne dit que la proposition adoptée mardi par le Sénat russe sera mise en application par Boris Eltsine et que l'intégration de la Biélorussie dans cette esquisse d'un nouvel empire russe sera formellement conclue. Quelle que soit la forme choisie pour définir les relations entre Moscou et Minsk, il reste que l'indépendance de la Biélorussie s'apparente de plus en plus à une vue de l'esprit. L'Histoire a pourtant déjà montré les dangers de tout ce qui peut s'apparenter à un «Anschluss».

EN BREF

### ALAIN JUPPÉ SOUS ENQUÊTE

Paris (AFP) — Une enquête préliminaire a été ouverte sur un éventuel délit d'ingérence commis par le premier ministre français Alain Juppé, qui avait loué en 1990 un appartement de la ville de Paris alors qu'il était adjoint au maire de la capitale, a-t-on appris hier soir. Cette enquête préliminaire, ouverte vendredi dernier par le Parquet de Paris, porte sur des «vérifications» concernant les conditions d'attribution de l'appartement de M. Juppé. Elle peut aboutir soit à un non-lieu, soit à l'ouverture d'une information judiciaire. Le chef du gouvernement avait loué le 24 septembre 1990 un appartement de 189 mètres carrés dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'un des plus chers de la ville, pour un loyer de 12 000 FF (3000 \$ canadiens) par mois, considéré comme bon marché compte tenu de la surface et du quartier. En outre, la ville avait fait effectuer des travaux pour plus d'un million de francs.

### ASAHARA PLAIDERA NON COUPABLE

Tokyo (Reuters) — Malgré les aveux qu'il a passés à la police, Shoko Asahara, gourou de la secte Aoum, plaidera non coupable lors de son procès en faisant valoir que ses révélations ont été obtenues sous la contrainte, a déclaré hier son avocat Shoji Yokohama à l'agence Kyodo. «La police et les enquêteurs du Parquet me menaçaient de faire interdire la secte», a confié mercredi Asahara à l'avocat, d'après la relation que celui-ci fait de la rencontre. «Je n'ai pas reconnu tous les chefs d'accusation. J'ai simplement reconnu avoir ordonné les actes ou avoir donné mon accord préalable. Les enseignements de la secte auraient été détruits s'ils avaient invoqué les accusations de subversion et j'avais peur de perdre cela, plus encore que ma propre vie.»

### GLIGOROV AU PLUS MAL

Sofia (AFP) — L'état de santé du président macédonien Kiro Gligorov, 78 ans, grièvement blessé mardi dans un attentat, s'est «aggravé» et «le pire est à craindre», a déclaré hier le ministre bulgare de l'Intérieur, Lubomir Nathev, cité par l'agence bulgare BTA. Selon BTA, M. Nathev a fait cette déclaration à l'issue d'une réunion à Sofia avec le chef des services secrets bulgares, Brigo Asparouhov. Le président Gligorov, «est déjà aveugle et son bras droit est amputé», a également affirmé M. Nathev, cité par la Radio Free Europe dans son programme en bulgare.

### CHIRAC SALUE L'ISLAM TOLÉRANT

Tunis (Reuters) — En visite d'État en Tunisie, Jacques Chirac a salué hier «la grande tradition de tolérance» de ce pays, qui a-t-il dit, «s'est inspirée des valeurs essentielles de l'Islam». «Cet exemple est pour nous porteur d'espoir alors que trop souvent, à un moment où nos opinions s'inquiètent des attentats et redoutent la montée des intégrismes religieux, des manipulateurs professionnels suscitent l'amalgame entre Islam et extrémisme», a-t-il déclaré.

Fin de partie en Bosnie-Herzégovine?

## Clinton annonce la fin des combats

Pourparlers entre Tudjman, Milosevic et Izetbegovic le 25 octobre aux États-Unis

Le président Bill Clinton a annoncé hier que les parties au conflit bosniaque étaient convenues d'un cessez-le-feu conditionnel de 60 jours à compter du 10 octobre et qu'elles engageraient de nouveaux pourparlers aux États-Unis vers le 25 octobre. Il a ajouté que ces pourparlers seraient suivis d'une conférence internationale de paix à Paris dont il n'a pas indiqué la date.

D'APRÈS AFP

Washington — L'accord de cessez-le-feu de deux mois en Bosnie, arraché hier par les États-Unis aux belligérants, constitue une étape décisive qui ouvre la voie à des négociations directes entre les trois parties au conflit ex-yougoslave.

Cet accord, annoncé à Washington par le président Bill Clinton, donne en fait à Washington et à la communauté internationale 60 jours pour «aider» les parties — la Bosnie, la Croatie et la Serbie — à obtenir un règlement négocié.

A ceux qui estiment que c'est peu, le conseiller de M. Clinton pour les affaires européennes, M. Alexander Vershbow, a répondu qu'à la lumière des progrès effectués depuis début septembre, les États-Unis espéraient bien pouvoir «conclure un accord de paix largement dans ces délais».

Mais, a-t-il averti, «ce n'est pas encore dans la poche».

Malgré ces précautions d'usage, l'impression prévalait cependant que le processus de paix s'appretait à entrer dans la dernière ligne droite, à condition bien sûr que le cessez-le-feu voit le jour et tienne.

Tous aux États-Unis le 25 octobre

Pour la première fois depuis le début du conflit dans l'ex-Yougoslavie, les présidents de Croatie, Franjo Tudjman, de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic, et de Serbie, Slobodan Milosevic, devraient ainsi se retrouver quelque part aux États-Unis pour des pourparlers qui débuteront vers le 25 octobre, même s'ils ne seront pas au départ dans la même pièce, voire dans le même bâtiment.

Un haut responsable américain a, en outre, précisé que ces pourparlers, que Washington ne veut pas voir dépasser deux semaines, pourraient se transformer durant la deuxième semaine en discussions directes.

Il s'agirait ensuite, dès que possible, par «une conférence internationale sur la paix» à Paris, a précisé M. Vershbow, avec pour terminer la signature d'un traité de paix «global» lors d'un sommet au niveau des chefs d'État.

Mais l'édifice reste fragile, la prochaine étape dépendant de la solidité du cessez-le-feu. M. Vershbow a expliqué que compte tenu de cet accord, la Maison-Blanche ne voyait plus «aucune raison réelle pour une poursuite des offensives».

## Cessez-le-feu? Pas encore...

Sur le terrain, la guerre continue

D'APRÈS AFP ET REUTERS

L'annonce d'un cessez-le-feu en Bosnie n'a pas empêché les forces en présence sur le terrain de poursuivre la guerre, hier sur divers fronts.

Les opérations militaires en Bosnie se poursuivront jusqu'à la signature officielle, le 10 octobre, du cessez-le-feu, a ainsi annoncé à Sarajevo le président bosniaque Alija Izetbegovic.

«La situation est inchangée jusqu'au 9 octobre inclus», a affirmé lors d'une conférence de presse le président bosniaque. «Il n'existe pas de limites à cet égard», a-t-il ajouté, précisant que «rien ne s'arrête (sur le plan militaire) aujourd'hui».

Par ailleurs, de violents combats entre forces bosniaques, à majorité musulmane, et forces serbes de Bosnie se poursuivaient au sud de Sarajevo, notamment dans la région de Treskavac-Trnovo, a annoncé l'agence Tanjug.

Avant l'annonce d'un accord de cessez-le-feu, les tentatives de l'infanterie bosniaque, appuyée par un feu d'artillerie nourri, pour effectuer une percée vers l'enclave de Gorazde ont échoué, a-t-

Washington ne veut pas voir dépasser deux semaines, pourraient se transformer durant la deuxième semaine en discussions directes.

Il s'agirait ensuite, dès que possible, par «une conférence internationale sur la paix» à Paris, a précisé M. Vershbow, avec pour terminer la signature d'un traité de paix «global» lors d'un sommet au niveau des chefs d'État.

Mais l'édifice reste fragile, la prochaine étape dépendant de la solidité du cessez-le-feu. M. Vershbow a expliqué que compte tenu de cet accord, la Maison-Blanche ne voyait plus «aucune raison réelle pour une poursuite des offensives».

Il y a eu dans le passé d'autres cessez-le-feu qui sont restés sans suite. Mais ce qui différencie celui-ci est le fait qu'il s'inscrit dans le prolongement des progrès graduels et méthodiques effectués depuis le mois dernier sous l'égide de l'émissaire américain, Richard Holbrooke.

Une troisième étape

Préparé par l'accord sur le désenclavement de Sarajevo, cet accord constitue en fait une troisième étape. La première avait été l'adoption le 8 septembre à Genève, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de Bosnie, de Croatie et de la république de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), du principe d'une division ethnique de la Bosnie entre la fédération croato-musulmane et les Serbes bosniaques. Le 26, les trois mêmes parties concluaient à New York un accord sur des arrangements institutionnels en Bosnie.

Les responsables américains ne cachaient plus, ces derniers jours, une certaine inquiétude, et la plupart des experts estimaient que le processus de paix ne pourrait pas aboutir tant que les combats n'auraient pas cessé. La fortune des armes lui souriait depuis cet été, le gouvernement bosniaque n'était toutefois guère pressé de cesser les combats.

Interrogé sur les raisons qui ont amené Sarajevo à changer d'avis, M. Vershbow a mentionné «le fait que la ligne de front dans l'ouest de la Bosnie, où les Bosniaques et les Croates avaient effectué des avancées considérables ces dernières semaines, se soit stabilisée et que les Serbes se soient regroupés et aient même contre-attaqué dans quelques endroits».

Scandales sexuels (suite)

## L'Église irlandaise et les pédophiles

Dublin (AFP) — L'église catholique irlandaise est dans la tourmente: pas un jour ne passe sans de nouvelles révélations sur le scandale des prêtres pédophiles et les critiques se font de plus en plus vives parmi la classe politique habituellement très prudente.

Jusqu'à présent, l'Église tentait de traiter discrètement ces affaires, de les «étouffer» disent ses détracteurs. Désormais, elle admet qu'il ne s'agit pas seulement de cas isolés.

Noreen Byrne, présidente du Conseil national des femmes d'Irlande, a ainsi récemment écrit au primat de l'Église catholique d'Irlande, le cardinal Cahal Daly, pour exprimer son désaccord.

«L'Église semble paralysée. Elle se comporte comme cela parce qu'elle sait que ces questions sont très graves mais craint que son autorité ne soit compromise en y faisant face», écrit-elle.

Mais l'accumulation des affaires a obligé l'Église à abandonner la politique de l'autruche. Dimanche, le cardinal Daly a ainsi affirmé que l'Église ne devait «pas avoir peur de la vérité» dans les affaires de crimes sexuels commis par des prêtres et a réitéré ses «plus humbles excuses» aux victimes.

Trois jours plus tard, l'Église annonçait qu'un de ses prêtres avait évité un procès en payant 56 000 livres irlandaises (120 000 dollars canadiens) à un jeune homme qui l'accusait de sévices sexuels graves.

La victime, aujourd'hui âgée de 33 ans, accusait le père Patrick Hu-

ghes de lui avoir fait subir pendant deux ans viols, sodomies et sévices sexuels avec violence, au début des années 70, alors qu'il était enfant de chœur à Dublin.

Dans une affaire similaire, l'archevêque de Dublin Desmond Connell avait annoncé la semaine dernière avoir prêté au père Ivan Payne la somme de 27.500 livres (60 000 dollars) destinée à lui éviter un procès en dédommageant un ancien enfant de chœur.

L'archidiocèse de Dublin a expliqué mercredi que le père Hughes, suspendu de ses fonctions pastorales en 1993, avait été examiné en 1974 par un psychiatre qui avait conclu qu'il «ne souffrait pas de troubles l'empêchant de poursuivre son ministère».

Le même jour, un porte-parole de l'Église admettait avec une franchise inhabituelle qu'il fallait s'attendre à l'avenir à de nouvelles affaires de ce genre.

La classe politique irlandaise, très discrète jusqu'à présent, a saisi cette occasion pour se prononcer sur cette question. Mercredi, le ministre des Finances Ruairi Quinn, «inquiet des révélations récentes», a ainsi annoncé que la législation sur les abus sexuels contre des enfants allait être révisée d'urgence.

Mary Harney, le leader du Parti démocratique progressiste (opposition), a même demandé que la non-dénonciation de ces actes devienne une infraction. Une pierre dans le jardin de l'Église, accusée d'avoir couvert les agissements de ses membres alors qu'elle était parfaitement informée.

Le putsch aux Comores est mis en échec

## Le mercenaire Bob Denard se rend

Paris (Reuters) — Bob Denard s'est rendu hier avec ses mercenaires aux soldats français qui ont mis fin à sa tentative de coup d'État aux Comores, et a été expulsé vers la Réunion où il sera remis à la justice française.

L'aventure du mercenaire et de sa trentaine de compagnons s'est achevée vers 15h00 heure locale, six jours après leur coup de force, lorsqu'ils se sont livrés aux forces françaises dépechées sur place mercredi par Paris.

Bob Denard, 66 ans, est sorti sans arme et sous une pluie battante, avec deux de ses lieutenants, de la caserne Kandani où il s'était retran-

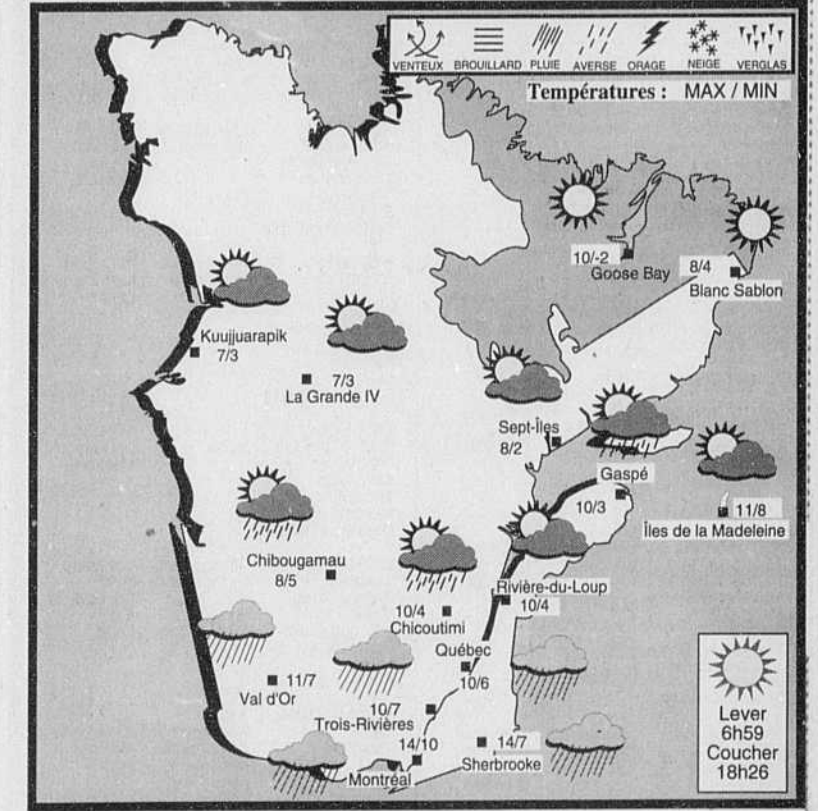
ché avec 32 mercenaires et 500 soldats rebelles comoriens, à quelques kilomètres au nord de Moroni, la capitale.

Le mercenaire a ensuite été transféré, d'abord à Mayotte en hélicoptère Puma, puis à la Réunion en avion de transport Transall, a-t-on précisé de source militaire.

Le ministère français des Affaires étrangères a annoncé dans un communiqué que les autorités comoriennes lui avaient notifié son expulsion et que «toutes les dispositions avaient été mises en oeuvre» pour qu'il soit remis à la justice française.

### LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 14	min 10	max 17	9/17	6/16



La Météo au Canada	aujourd'hui
Iqaluit	venteux -3 -10
Yellowknife	qigs averse 7 3
Whitehorse	nuageux 7 0
Vancouver	avers isolées 15 7
Victoria	avers isolées 16 7
Edmonton	gn nuageux 10 1
Calgary	venteux 12 0
Saskatoon	gn ensoleillé 13 2
Régina	gn ensoleillé 13 2
Winnipeg	gn nuageux 13 2
Thunder Bay	qigs averse 10 4
Toronto	qigs averse 20 12
Ottawa	forte pluie 14 9
Montréal	pluie 14 10
Québec	pluie 10 6
Frédéricton	pluie 13 8
Halifax	pluie ocnl 14 7
Charlottetown	ennuageum 14 7
St Jean(T.N.)	nuageux 6 2

QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 10	min 6	max 13	9/16	4/15

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 14	min 9	max 18	7/14	6/14

La Source météo, Environnement Canada!  
Travail/Loisirs/Voyages 1-900-451-4455  
...la météo à la source

\*Frais applicables

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
▲ +13.07	▲ +6.26	▲ +22.04	▼ -0.19	▲ +0.15
2203.96	4498.88	4762.71	74.90	382.80

## Bell: les 6000 départs volontaires suffisent pour le moment

ALLAN SWIFT  
PRESSE CANADIENNE

Plus de 6000 employés de Bell Canada ont opté pour le programme de départ volontaire offert cet été par la société dans le but de réduire de 10 000 personnes son effectif total d'ici trois ans. Le président du conseil et chef de la direction de Bell, John McLennan, a expliqué aux employés hier qu'étant donné le succès du programme, aucune mise à pied n'est prévue cette année.

Mais si le programme n'attire pas plus d'employés dans un avenir rapproché, Bell devra procéder à des «réductions non volontaires» au cours des deux prochaines années pour atteindre son objectif d'ici 1997.

En vertu de ce programme, les employés de Bell peuvent quitter leur emploi en 1995, 1996 ou 1997 et toucher des prestations de départ comprenant des incitatifs calculés en fonction de l'âge et des années de service. Les travailleurs ont également accès à des services de transition pour réorienter leur carrière.

Selon M. McLennan, 3200 employés du Québec et de l'Ontario quitteront Bell dans le cadre du programme au cours des trois prochains mois, soit environ 600 cadres, 1150 employés de bureau et vendeurs et 1400 téléphonistes et techniciens.

Au-delà de 1995, le tableau est moins clair car plusieurs demandes sont encore en suspens, a-t-il dit aux employés. Mais Bell devra «combler tout écart et entamera sous peu des discussions avec les deux syndicats».

Certaines demandes de départ volontaire pour 1996 et 1997 n'ont pas encore été acceptées parce qu'elles ne correspondent pas toujours aux réductions envisagées par Bell, a expliqué une porte-parole, Lois Carson.

Bell, qui emploie actuellement 46 000 personnes, avait annoncé son vaste programme de réduction d'effectif en juin dernier. Le programme a séduit jusqu'à maintenant près de 1700 cadres, 2400 employés de bureau et vendeurs représentés par l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET), et 2000 téléphonistes et techniciens représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP).

Selon Mme Carson, ces résultats sont préliminaires mais les employés se montrent intéressés. Les réductions d'effectif, a-t-elle indiqué, toucheront les provinces en fonction de la présence de Bell dans ces régions: 60% en Ontario et 40% au Québec.

Bell Canada, la plus importante société de téléphonie au Canada, compte plus de 7 millions de clients de résidence et d'affaires au Québec et en Ontario.

## Les PME émergentes ont un besoin urgent de financement

Le président de la Société de développement industriel y voit le moyen de résorber le déficit commercial du Québec

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Avec un déficit commercial de trois milliards de dollars depuis deux ans, le Québec doit absolument trouver des moyens de percer davantage les marchés internationaux, souligne Louis Roquet, qui préside la Société de développement industriel (SDI) depuis six mois et qui a pour mission d'ajuster cette institution aux besoins nouveaux en matière de financement, qui se font pressants pour les PME émergentes.

M. Roquet a fait hier sa première sortie publique alors qu'il était conférencier invité au Centre de commerce mondial. Parlant des nouvelles orientations en matière d'exportations, il cite le cas de très petites entreprises qui n'étaient que des laboratoires et qui tout à coup se sont retrouvées avec un produit pouvant être vendu à l'échelle planétaire. Une telle situation est fréquente dans certains domaines du savoir, l'informatique par exemple.

Toutefois, étant donnée l'évolution très rapide des technologies, un tel produit n'a souvent qu'une durée de vie de neuf à 18 mois, explique M. Roquet. «Si on prend neuf mois pour financer cette PME, c'est grave, puisqu'on lui enlève 50% de son marché», ajoute-t-il. Le p.-d.g. voit là une problématique intéressante pour les financiers à l'exportation, entre autres parce que les garanties tangibles qu'une PME de cette nature peut offrir sont à toutes fins utiles inexistantes.

D'ailleurs, M. Roquet avance que cette situation semble poser des problèmes aux institutions financières privées; il affirme que les institutions pu-

bliques — SDI, SEE, etc. — sont plus habiles à mieux définir le niveau de risque et qu'il faut «amener les banques à apprivoiser des risques qui sont raisonnables mais qui ne leur sont pas familiers». Si les banques n'effectuent pas cette transition, craint-il, elles se retrouveront dans dix ans presque exclusivement dans les secteurs traditionnels, tels les pâpétères, le pétrole, l'aluminium et le gaz naturel.

Pour sa part, la SDI, qui est de petite taille, doit nécessairement travailler avec d'autres partenaires. M. Roquet a reçu du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Daniel Paillé, un mandat qui s'appuie sur quelques grands axes: une nouvelle réglementation, une loi modernisée et une image améliorée de la SDI, dont les interventions doivent être faites en complémentarité avec d'autres institutions et de façon incitative.

### Faire rouler le capital

«Nous voulons nous impliquer davantage dans le montage financier», dit-il, mais en allant toujours à la marge, c'est-à-dire en allant chercher le plus possible des capitaux à l'extérieur et en complétant soi-même le montage, lorsque nécessaire. La SDI veut en outre faire rouler son capital en se retirant des projets dès que possible. «Nous voulons que nos 200 millions tournent aux deux ans», mentionne le président.

Pour l'instant, M. Roquet attend que soit approuvé par diverses instances gouvernementales (Conseil du trésor, comité des priorités et conseil des ministres) une nouvelle réglementation qui aura pour effet de «fusionner les programmes spécialisés actuels en un seul produit pour aider les PME». Ce

sera un programme flexible qui doit entrer en vigueur cette année. «Nous voulons que vous tritriez notre programme au lieu de triturer vos projets.» L'objectif est de s'ajuster au rythme des PME et à la pauvreté de leurs ressources en fonctionnant avec le moins de paperasserie possible.

La loi régissant la SDI a été adoptée en 1971; il s'agit maintenant de la moderniser en revoyant ses pouvoirs, son financement et son autonomie administrative. Enfin, M. Roquet doit améliorer l'image de la SDI en faisant en sorte que les délais de livraison soient raccourcis, grâce à un partenariat plus étroit avec les banques.

Pour l'instant, le portefeuille de la SDI à l'exportation inclut 112 entreprises ayant reçu 125 financements de plus de 120 millions de dollars pour des projets dépassant 730 millions de dollars. Les dossiers à l'exportation ont généré des revenus annuels de 1,81 \$ pour chaque dollar d'intervention financière, comparativement à des revenus de 1,17 \$ pour l'ensemble du portefeuille de la SDI.

Par ailleurs, le programme d'investissement en démarrage d'entreprises (plan Paillé) totalise actuellement 9000 dossiers approuvés pour des projets totalisant 813 millions, dont les risques sont ainsi partagés: 329 millions par la SDI, 186 millions par des prêteurs privés, 127 millions en aide gouvernementale (fédéral inclus) et 174 millions en mises de fonds. Le montant moyen du prêt est d'environ 38 000 \$. La distribution géographique est conforme à la démographie. Les dossiers sont présentement approuvés à un rythme d'environ 100 par semaine, en comparaison de 250 au début du programme, mais les dossiers sont de grande qualité, assure M. Roquet.

## Québec inc.: pas ingrat mais peu reconnaissant?

Jean Campeau déplore le mutisme de plusieurs bénéficiaires du REA

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Le ministre des Finances Jean Campeau ne trouve «pas tellement reconnaissants» les gens d'affaires qui ont profité du Régime d'épargne-actions et de subventions versées par le gouvernement québécois et qui restent aujourd'hui silencieux dans la campagne référendaire.

M. Campeau s'adressait hier à 150 étudiants de l'UQAM invités par l'Association des étudiants en sciences de la gestion. Il a répondu aux questions des étudiants, puis a été interrogé par la presse.

Le ministre s'est notamment montré déçu du mutisme dans la campagne référendaire des représentants de Québec inc., ces gens d'affaires qui doivent en partie la croissance de leur entreprise aux programmes mis sur pied par le gouvernement du Parti québécois.

«C'est drôle, hein, que les avantages, le travail fait avec les gens d'affaires au Québec par le REA, parti par Jacques Parizeau, d'autres avantages et subventions du côté du Parti québécois. On dirait que les gens sont pas tellement reconnaissants là-dessus, quand c'est le Parti québécois qui fait quelque chose.»

Dans son allocution, M. Campeau avait fait allusion aux sorties des gens d'affaires en faveur du NON, comme Laurent Beaudoin de Bombardier. «Quand on voit que des gens



Le ministre des Finances rencontrait hier des étudiants en gestion de l'Université du Québec à Montréal.

reçoivent du gouvernement plusieurs avantages... un jour il leur faut dire merci. Ça influence, ça.»

Le ministre Campeau refuse cependant de parler d'ingratitude pour décrire ces silences de dirigeants d'entreprises québécoises. «Je ne dirais pas ingrats. C'est la philosophie d'un homme d'affaires. Elle est aussi à court terme et au jour le jour», répliquait-il aux journalistes.

Le ministre du Revenu cite en exemple le haut dirigeant de Canamanc, Marcel Dutil qui, tout en se disant fédéraliste, a ajouté qu'il continuerait à faire des affaires au Québec même après un OUI majoritaire. «Ça, c'est un vrai entrepreneur. C'est un vrai de vrai. Il n'a pas fait peur au monde, lui, quand il a dit «je suis contre (la souveraineté)».

Dans son discours, le ministre des Finances s'était attardé à l'offre de partenariat économique qu'un éventuel Québec souverain formulerait au reste du Canada. «Le partenariat, il est presque automatique, même si on ne l'avait pas mis dans l'offre», a-t-il prétendu.

Il est faux de soutenir que les autres provinces canadiennes refusent de signer un éventuel accord de partenariat avec le Québec «parce

qu'il est à l'avantage des deux», assure M. Campeau.

L'Ontario vend au Québec pour plusieurs milliards de dollars de biens et services, rappelle-t-il. Les gens d'affaires de l'Ontario, pas les politiciens, mais les gens d'affaires, se priveront-ils de ce marché québécois par simple obstination? demande M. Campeau, qui en doute.

Si des gens achètent nos produits du Québec, c'est parce que la qualité est bonne, que ça fait leur affaire et que le prix est là, «pas parce qu'on est bon et fins». «C'est comme nous. Si on achète un grille-pain ou un «toaster» en Ontario, on l'achète parce qu'on veut se faire des rôties, parce que le prix est bon et que la qualité est bonne, pas parce qu'il vient de l'Ontario ou qu'il est canadien.»

**avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

**Régie des alcools, des courses et des jeux**

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande d'exploitation	Endroit
PAVILLON D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHÉLAGA MAISONNEUVE Pavillon d'éducation communautaire Hochélag	Addition d'autorisation de danse, spectacles et projection de films	1691, boul. Pie-IX Montréal
PULIZZI, Salvatore Pista Si Plus 2291, Fleury Est Montréal	1 Restaurant pour servir	2291, Fleury Est Montréal
148572 CANADA INC. Bar La Grand Chapelle 570, Jarry Ouest Montréal	Permis additionnel 1 Bar	570, Jarry Ouest Montréal
JOSE MANUEL DE JESUS DA SILVA GASPARI, MARIA ANDRADE JESUS 100, Villery Est Montréal	Addition de spectacles dans Bar existant	220, Villery Est Montréal
9022-7885 QUEBEC INC. Chez Cora Déjeuners St-Hubert 6250, boul. Cousineau S 404 St-Hubert	1 Restaurant pour servir	6250, boul. Cousineau S 404 St-Hubert
FESSIHATSON, Aïga Abyssinia Restaurant 5594A, Sherbrooke Ouest Montréal	1 Restaurant pour vendre	5594A, Sherbrooke Ouest Montréal
9023-2356 QUEBEC INC. Tartines et Café 6437, Jean-Talon Est St-Léonard	1 Restaurant pour vendre	6437, Jean-Talon Est St-Léonard
MAISON DES MARINS DE MONTRÉAL Maison des Marins de Montréal C.P. 128 Succ. Place d'Armes Montréal	1 Bar	Hangar no 3, Quai Alexandre, Montréal
RESTAURANT LA VIEILLE HISTOIRE INC. Restaurant La Vieille Histoire 284, boul. Ste-Rose Laval	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre à 2 Restaurants pour servir	284, boul. Ste-Rose Laval
BISTRO BAR LE TYCOON INC. Bistro Bar Le Tycoon 96, Sherbrooke Ouest Montréal	Addition de spectacles dans Bar	96, Sherbrooke Ouest Montréal
AHMED, Abdulle Cafeteria Sharawa 7148, Côte-des-Neiges Montréal	1 Bar	7148, Côte-des-Neiges Montréal

**Dossier: 1225-663**

LE BUFFET MAISON KIRIN (BROSSARD) INC. Le Buffet Maison Kirin (Brossard) Inc. 1875, Panama Brossard

Dossier: 1225-705

86499 CANADA LIMITED Le Deli de l'Éclair 6754, Route Transcanadienne Local E2 Pointe-Claire

Dossier: 744-458

3097-4158 QUEBEC INC. Alvio 698, 3e Avenue Lachine

Dossier: 1127-851

BELLEMARE, Claude Salle de Quilles Ste-Dorothée Enrg. 647, Rang du Bord de l'Eau Laval

Dossier: 1186-881

9022-8552 QUEBEC INC. Café République 6136, chemin Côte St-Luc Montréal

Dossier: 1225-812

9009-5654 QUEBEC INC. Chez Cora Déjeuners Le Carrefour 2113, boul. Le Carrefour Laval

Dossier: 1225-879

9025-1430 QUEBEC INC D'Orphée 4432, boul. St-Laurent Montréal

Dossier: 611-277

2339-6019 QUEBEC INC Restaurant au Binou 100, boul. de la Concorde Est Laval

Dossier: 227-793

MADANI, Danny Cactus Comida Mexicana 4461, rue Saint-Denis Montréal

Dossier: 231-514

GESTION CHEERS (POINTE-CLAIRE) INC. Bill Edward's Cheers Pointe-Claire 957, boul. St-Jean Pointe-Claire

Dossier: 249-094

KIRIAKIS KRIPARAKOS, PANAGIOTIS KONTOGIANNEAS Café Bonanza 5183, du Parc Montréal

Dossier: 464-925

JOFFREY NARCISO, FREDIE BACULINA & TIRSO TAGATA Little Quijote Bar & Restaurant 4615, rue Van Home 101 Montréal

Dossier: 529-164

174809 CANADA INC. Club de Billard 1197, rue St-Laurent Montréal

Dossier: 892-455

LES BRASSEURS GMT INC. 5585, De La Roche (Québec) Montréal

Dossier: H2J 3K3

5585, De La Roche (Québec) Montréal

Hydro Québec



Daniel Dubeau

M. Yvon Martineau, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, est heureux d'annoncer la nomination de M. Daniel Dubeau au poste de vice-président Communications. M. Dubeau a les responsabilités de définir les orientations, les stratégies, les encadrements et les programmes en matière de communication corporative et commerciale, et de gérer les activités qui s'y rattachent.

M. Dubeau est entré à Hydro-Québec en 1970 et il a œuvré au sein de la fonction Communications jusqu'en 1984 alors qu'il occupait le poste de directeur Communications. Nommé directeur Environnement au sein du groupe Équipement à la fin de 1984, il devient vice-président Environnement en mai 1988, poste qu'il a occupé jusqu'à sa récente nomination.

M. Daniel Dubeau est membre de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED), du Centre international de recherche et de formation en gestion des grands projets, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de la Fondation québécoise en environnement. En 1995, M. Dubeau, lauréat du prix Conservation de la faune, volet personnalité, s'est vu décerner par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec la médaille «François de Beaulieu Gourdeau». Le prix lui a été accordé pour sa contribution exceptionnelle et soutenue au développement d'une vision corporative modèle à l'égard de l'environnement.

Conseil scolaire de l'île de Montréal

### AVIS PUBLIC

Avis public est donné, en conformité avec les dispositions contenues aux articles 415, 419 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), à l'effet que:

Le comité exécutif entend adopter, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 1995, un règlement modifiant le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année scolaire 1995-1996.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en se présentant au secrétaire général du Conseil, sis au 500, boul. Crémazie Est, à Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Donné à Montréal ce 6 octobre 1995

Le secrétaire général,  
Yves Carrières

### DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3883
Allemagne (mark)	0,9414
Australie (dollar)	1,0524
Barbade (dollar)	0,6942
Belgique (franc)	0,046563
Bermudes (dollar)	1,3542
Brésil (real)	1,4988
Carabes (dollar)	0,5139
Chine (renminbi)	0,1666
Espagne (peseta)	0,01116
États-Unis (dollar)	1,3352
Europe (ECU)	1,7875
France (franc)	0,2711
Grèce (drachme)	0,0060
Hong-Kong (dollar)	0,1777
Indonésie (rupiah)	0,000614
Italie (lire)	0,000856
Jamaïque (dollar)	0,0415
Japon (yen)	0,01344
Mexique (peso)	0,2293
Pays-Bas (florin)	0,8574
Portugal (escudo)	0,00928
Royaume-Uni (livre)	2,1172
Russie (rouble)	0,000307
Singapour (dollar)	0,9602
Suisse (franc)	1,1935
Taiwan (dollar)	0,0516
Venezuela (bolivar)	0,0081

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Québec

ÉCONOMIE

EN BREF

BAISSE DES OFFRES D'EMPLOIS

Ottawa (PC) — L'indice de l'offre d'emploi a continué de baisser au Canada en septembre, pour un sixième mois consécutif, a indiqué hier Statistique Canada. Cet indice est calculé à partir du nombre d'annonces publiées dans 22 journaux de 20 régions métropolitaines au Canada et est un indicateur de l'intention des employeurs d'embaucher de nouveaux travailleurs. Il a diminué de 2% en septembre, par rapport au mois d'août. Et ce déclin s'est fait sentir dans toutes les régions du pays. Les baisses les plus fortes en septembre ont été signalées dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et en Colombie-Britannique, soit 3%. Au Québec et dans les Prairies, la chute a été de 2%. Après avoir connu une croissance tout au long de 1994, l'indice est devenu stable en novembre 1994 et a commencé à baisser à partir d'avril 1995.

DONOHUE ACQUIERT UNE SCIERIE

Québec (PC) — Donohue a annoncé hier l'acquisition de la totalité des actions de Scierie Saint-Félicien, dans la région du Lac St-Jean. Scierie Saint-Félicien emploie une quarantaine d'employés et est localisée à une dizaine de km de l'usine de pâte kraft de Donohue. Cette scierie possède un volume total d'approvisionnement de 202 500 mètres cube, ce qui représente une production annuelle de 35,5 millions de pieds mesure de planche de bois de sciage et 50 000 tonnes métriques de copeaux.

BDM ACCUMULE DES ACTIONS DU GROUPE BMR

BDM Alliance, filiale à part entière de BDM International, continue d'accumuler des actions classe A du Groupe DMR. Sur le parquet de la Bourse de Toronto, hier, le prétendant «trouble-fête» dans l'union Amdahl-DMR a acheté quelque 25 000 actions classe A additionnelles de l'entreprise convoitée, à un prix moyen de 8,56 \$, gonflant à 125 000 le nombre total d'actions classe A qu'il détient. BDM a déposé une offre, à 9 \$ l'action, pour la totalité des actions classe B (vote multiple) du Groupe DMR, une offre qui s'étend aux actions classe A qui seraient converties en classe B. Les modalités de cette conversion font présentement l'objet d'un contentieux devant la Cour supérieure. Au 31 mai dernier, DMR avait 10,75 millions d'actions subalternes classe A (un droit de vote par action) en circulation et 3,56 millions d'actions classe B (dix droits de vote par action).

AUTOUR D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE

Le développement du moteur-roue d'Hydro-Québec aura une nouvelle équipe de direction. Le conseil d'administration d'Hydro-Québec a annoncé hier la formation d'un nouveau conseil d'administration pour la compagnie Les Technologies M4 inc. Il sera formé de Rodrigue Biron, qui en assumera la présidence, et de Yvon Maréchal, François Painchaud et Roger A. Blais. Les Technologies M4 inc. est une filiale de Noveler, elle-même filiale à part entière d'Hydro-Québec. La mission de cette entreprise est de développer et de commercialiser le concept de moteur-roue électrique développé par une équipe de chercheurs de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. «Le conseil d'administration d'Hydro demandait récemment à l'équipe du projet M4 de cibler ses efforts sur le développement du moteur-roue. Le comité Recherche et développement du conseil doit faire rapport en novembre relativement aux stratégies de moyen et de long termes en matière d'intéressement de partenaires et de commercialisation», a souligné la société d'État.

Le G7 souhaite la remontée du dollar...

... mais il est improbable qu'on établisse un objectif précis

Londres (Reuter) — Les nations du Groupe des Sept qui se réunissent ce week-end à Washington veulent-elles vraiment faire monter le dollar à court terme? Oui, mais graduellement, sans objectif précis et surtout sans forcer sa marche par l'intervention massive des banques centrales, répondent des économistes. «La question figurera en tête de l'ordre du jour. Mais je ne pense pas que le G7 veuille faire monter le dollar jusqu'à un niveau précis. Ce qu'il veut, c'est effrayer les vendeurs de dollars, montrer que les banques centrales n'attendent que le moment d'agir», commente Avinash Persaud chez J.P. Morgan. Le dollar a monté de 25% environ contre le yen et de 7% contre le mark depuis la ré-

union du G7 en avril dernier. Le groupe avait déclaré que le recul du dollar jusque là n'était pas justifié et qu'un «renversement ordonné» de sa tendance était souhaitable. Ces propos se concrétiseront le 15 août. La Fed, la Bundesbank et la Banque du Japon sont massivement intervenues. «Il fallait que l'intervention manifeste une politique délibérée des trois principaux pays du G7. Ce qui a tout changé, c'est que la Bundesbank a agi pour son propre compte, dans sa zone horaire, avec plus de poids que si les trois instituts étaient intervenus simultanément», poursuit Persaud. S'il n'y a plus d'intervention depuis, c'est parce que le dollar est monté trop haut, trop vite, estiment les analystes. On peut s'attendre à des propos fermes

ce week-end, mais sûrement pas à l'établissement d'un objectif de cours précis pour le dollar. «Tout ce que font de tels objectifs, c'est permettre aux spéculateurs de faire de l'argent», note Chris Tinker de Standard Chartered. La Banque du Japon peut se permettre d'imprimer des yens et de les jeter sur le marché pour acheter du dollar. Cela grossit son agrégat monétaire et c'est une bonne chose en période de désinflation. Mais il est probable que la Fed et la Bundesbank ne la suivront pas, pour des raisons de politique nationale. A un an de l'élection présidentielle, le président Clinton ne veut pas d'un dollar trop fort qui freinerait la croissance de son pays tandis que la Bundesbank commencerait à craindre les effets d'une inflation importée.

Contrôle aérien

Des coûts supplémentaires de 75 millions

Ottawa (PC) — Les contribuables devront probablement déboursier 75 millions supplémentaires pour permettre à Hughes Aircraft du Canada de terminer ce que la compagnie avait commencé en 1989.

Transports Canada a annoncé hier les mauvaises nouvelles au cours d'une séance d'information sur le dernier chapitre du contrat visant à automatiser le système de contrôle du trafic aérien national, une entreprise où les difficultés n'ont pas manqué. En juin dernier, Ottawa avait annoncé qu'elle avait accepté d'accorder davantage de temps à Hughes pour compléter une tâche qu'il a d'ailleurs fallu simplifier après que la compagnie de Calgary eut pris 16 mois de retard dans ses travaux.

Le ministère a aussi annoncé qu'il avait aussi décidé d'octroyer des fonds supplémentaires à Hughes parce que la firme n'était pas en mesure de faire ce que souhaitait le gouvernement au prix stipulé dans le contrat. Cependant, les détails financiers de l'entente n'ont pas été révélés en attendant l'approbation du Conseil du trésor.

Le Conseil du trésor a donné son approbation le 28 septembre et Ottawa souligne que son contrat avec Hughes vaut maintenant 478 millions au lieu des 401 millions prévus. La différence de 77 millions représente la deuxième augmentation de prix de Hughes. Son contrat valait au début 379 millions. Le gouvernement a également prorogé l'échéance du contrat de 18 mois, soit jusqu'en juillet 1998.

Une partie du coût supplémentaire — 2 millions — peut être absorbée. Mais pour combler la différence, les bureaucrates ont été obligés de se livrer à toute une série de manoeuvres pour se conformer aux règlements comptables fédéraux. En premier lieu, il a fallu jongler adroitement avec les dépenses de façon à ce que la valeur du nouveau contrat n'excède pas un plafond projeté de 658,7 million, tel que promis en juin.

Ensuite, on a ouvert un deuxième état de comptes pour une somme de 75 millions en coûts additionnels. Ceux-ci vont des droits de licence des logiciels à 34 millions en frais de location d'ordinateurs et de logiciels.

Le contrat original visant à donner à Ottawa la propriété de la technologie de son propre système de navigation aérienne. Maintenant, le ministère devra décider dans cinq ans s'il s'en portera acquiescent ou s'il continuera de louer.

Le FMI espère voir doubler ses moyens

Washington (Reuter) — Le directeur général du FMI Michel Camdessus espère parvenir rapidement à un accord pour doubler à plus de 50 milliards \$ US les moyens mis à la disposition du fonds pour faire face à une éventuelle crise financière du type de celle qu'a connue le Mexique. L'assemblée annuelle du FMI qui se tient du 4 au 12 octobre à Washington devrait être aussi marquée par un renforcement du rôle de surveillance des économies du Fonds comme l'avaient souhaité en juillet dernier les sept pays les plus industrialisés (G7) lors du sommet d'Halifax. «1995 a été marqué par la crise financière mexicaine qui est intervenue dans un monde de plus en plus globalisé et marqué par l'intégration des marchés financiers et leur extrême sen-

sibilité. Les moyens et le rôle du FMI doivent être accrus», a estimé Michel Camdessus lors d'une conférence de presse. Pour cette cinquantième assemblée du FMI, la «priorité» du directeur général est de «doubler les accords généraux d'emprunts (AGE) à plus de 50 milliards». Les AGE prévoient actuellement que 11 pays industrialisés membres du fonds s'engagent à prêter au FMI un montant maximum de 17 milliards de DTS (26,7 milliards \$ US environ). Michel Camdessus a déjà reçu l'appui du groupe des 10 pays les plus industrialisés (G10) pour doubler ces accords. Mais compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées par la plupart de ces pays, les 10 ont demandé la mise en place d'un dispositif parallèle qui permettrait à d'autres pays plus

riches d'Asie ou d'ailleurs d'apporter aussi leur soutien au FMI. «Beaucoup de pays pourraient se joindre aux prêteurs initiaux», a souligné Michel Camdessus pour qui cet appui financier doit s'accompagner d'un renforcement du rôle de surveillance du Fonds. Pour renforcer son rôle de surveillance des économies dans le monde, le FMI est en train de mettre au point une série de 12 indicateurs qu'il espère mettre en place en avril prochain. Si un grand nombre de pays publient déjà ces indicateurs économiques (certains pays ne disposent pas d'une administration suffisante pour les mettre à jour et les collecter. Le FMI entend rendre publics ces indicateurs au moins une fois par mois et mettre à la disposition de ces pays ses conseillers techniques.

Les banques deviennent virtuelles

Québec (PC) — Pour la première fois de leur histoire, des banques enregistrent plus de transactions électroniques que de transactions sur papier. D'ici l'an 2000, la succursale ne sera plus ouverte que pour les meilleurs clients. Les autres se contenteront du guichet automatique.

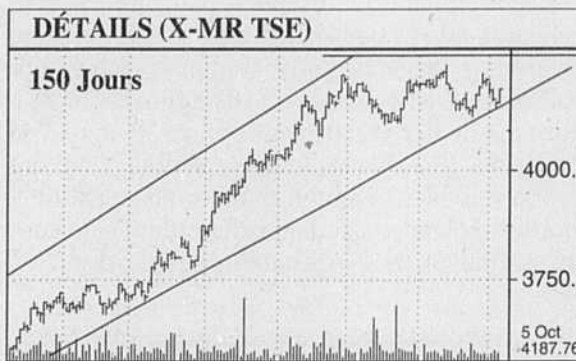
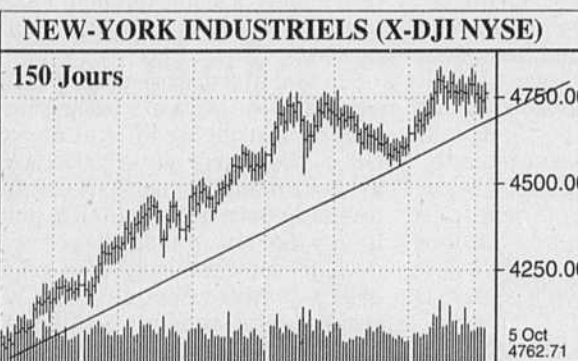
Ce n'est pas une transition que traversent actuellement les banques et les caisses populaires, c'est une révolution. Le mouvement Desjardins est en pleine «réingénierie», la Banque de Montréal convertit ses caissières en «agents-services financiers» et la plupart des banques offrent un nouveau service d'opérations bancaires par téléphone. La banque est en voie de devenir un immense ordinateur commandé par des milliers de claviers: celui du guichet, celui de votre micro-ordinateur ou du téléphone, voire de la télécommande. Le nombre des transactions électroniques s'est multiplié au cours des dernières années, avec le déploiement du réseau de paiement direct.

La Banque Nationale enregistrait, en 1992, 45 millions de transactions avec les cartes-clients. Cette année, l'institution en prévoit 68 millions, une croissance de 50% en trois ans. Au mouvement Desjardins, les transactions électroniques constituaient 38% du total des transactions en 1992, proportion qui grimpe à 49% l'année dernière. En 1995, l'électronique surclassera le papier. La Banque de Montréal prévoit pour sa part que d'ici deux ans, 80% de ses transactions se feront électroniquement. Les technologies mises en place par l'industrie ont déclenché une vague, et ce sont les caissières qui risquent d'être submergées. Leur rôle dans la succursale et leur emploi sont au centre de la tourmente.

La Banque de Montréal a mis en place, depuis deux ans, un programme de formation pour prendre le virage vers le guichet unique. A compter du 1<sup>er</sup> novembre, il n'y aura plus de distinction entre le service au comptoir et le service à la clientèle. Les caissières, devenues agents-services financiers,

n'auront plus à s'occuper des transactions courantes des clients. Dans le jargon de la Banque, elles offriront des «conseils financiers». Aux yeux des caissières, il s'agit plus prosaïquement de vente. Tant qu'elles ne sauront pas précisément ce qu'on attend d'elles, ces employées connaîtront beaucoup d'inquiétude. Chez Desjardins, la réingénierie suscite plus de questions que de réponses, constate Réal Saint-Pierre, coordonnateur au Syndicat des employés professionnels et de bureau (FTQ), qui représente 4000 employés du mouvement. Selon lui, 10% des emplois auraient disparu depuis un an. Desjardins prévoit plutôt la suppression de 2000 postes en cinq ans sur 21 500, mais sans licenciement. Le porte-parole de Desjardins, André Chapleau, affirme que la réingénierie vise à «libérer le temps des caissières pour en faire des conseillères» auprès des clients. M. Saint-Pierre, lui, prévoit que la fonction de caissière aura complètement disparu d'ici deux à trois ans.

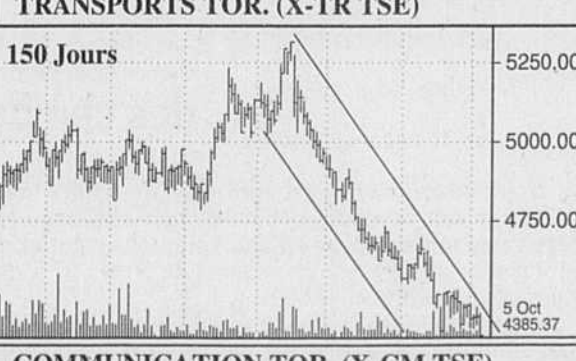
COUP D'ŒIL BOURSIER



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>				
XXM: Indice du marché	12249	2203.96	+13.07	0.6
XCB: Bancaire	4226	2749.93	-2.12	-0.1
XCO: Hydrocarbures	1629	1644.56	+2.26	0.1
XCM: Mines et métaux	3681	2912.23	+14.07	0.5
XC: Produits forestiers	812	2787.81	+8.69	0.3
XCI: Bien d'équipement	1716	2084.92	+6.04	0.3
XCU: Services publics	2250	1949.57	+12.33	0.6



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE TORONTO</b>				
TSE 35	11034	237.26	+1.16	0.5
TSE 100		273.44	+0.57	0.2
TSE 200		269.72	-0.16	-0.1
TSE 300	32295	4499.77	+7.15	0.2
Institutions financières	3950	3518.24	-5.96	-0.2
Mines et métaux	3509	4640.46	+30.94	0.7
Pétrolières	4382	4347.50	-26.12	-0.6
Industrielles	4959	2852.41	+11.48	0.4
Aurifères	3427	10238.56	+14.24	0.1
Pâtes et papiers	4537	4628.74	-19.70	-0.4
Consommation	2111	8069.92	+58.39	0.7
Immobilières	91	1864.04	-7.44	-0.4
Transport	242	4385.37	-60.90	-1.4
Pipelines	629	3905.63	+45.43	1.2
Services publics	1598	3422.42	+10.69	0.3
Communications	1056	7861.53	-26.76	-0.3
Ventes au détail	831	4187.76	+32.20	0.8
Sociétés de gestion	967	4965.34	+41.80	0.8



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>				
Indice général	24828	833.89	-0.87	-0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>				
30 Industrielles	32135	4762.71	+22.04	0.5
20 Transports	4697	1913.19	+6.66	0.3
15 Services publics	12098	216.32	+0.07	0.0
65 Dow Jones Composé	48930	1602.48	+5.88	0.4
Composite NYSE		312.01	+0.27	0.1
Indice AMEX		503.94	+1.23	0.2
S&P 500		582.63	+1.16	0.2
NASDAQ		1014.20	+11.93	1.2



Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
PETRO-CD A I	4186	6.38	6.25	6.25	-0.25	-3.8
REPAP ENTR INC	2806	7.88	7.25	7.38	-0.50	-6.3
CDN PIONEER	1653	0.39	0.37	0.39	+0.03	8.3
ALCAN ALUM LTD	1389	41.63	40.50	41.50	+0.88	2.2
CCL INDS INC B	992	11.25	10.50	10.88	-0.25	-2.2
GANDALF TECHNO	955	8.38	7.38	8.25	+1.13	15.9
ROYAL OAK MINES	857	5.63	5.50	5.50	-0.13	-2.3
INTENSITY RES LTD	854	2.90	2.50	2.60	-0.30	-10.3
TOR BK	816	23.88	23.63	23.75	-0.13	-0.5
GREENSTONE RES	790	3.35	3.25	3.35	+0.05	1.5



**DECISION-PLUS**  
Demandez notre vidéocassette GRATUITE  
Deux heures enrichissantes pour les investisseurs boursiers  
(514)392-1366

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
DIADÉM RES LTD	1614	2.40	1.41	1.80	-0.65	-26.5
PETRO-CD A I	935	6.38	6.25	6.38	-0.13	-2.0
DIADÉM RES LTD WT	872	2.10	1.10	1.45	-0.70	-32.6
MITEL CP	512	7.83	7.38	7.38	-0.13	-1.7
CAMBIO INC	454	14.13	14.00	14.00	-0.13	-0.9
OREX EXPLOR INC	336	0.32	0.28	0.32	+0.01	3.2
RANGER OIL LTD	296	8.00	7.88	7.88	-	-
NATL BANK OF CDA	283	12.00	11.75	11.88	-	-
ALCAN ALUM LTD	276	41.50	40.50	41.50	+1.00	2.5
DONOHUE INC A	271	18.38	18.25	18.38	-0.13	-0.7

## É D I T O R I A L

## Les entrepreneurs du NON

Lise Bissonnette

Comme de fragiles violettes effarouchées par la brise, les patrons conscrits par le camp du NON ont la réplique geignarde aux répliques qu'ils ont eux-mêmes provoquées. Ce débat aura révélé des vulnérabilités cachées au commun des mortels qu'on invite depuis tant d'années à canoniser les entrepreneurs.

**O**n croyait plus costaud la tête d'affiche des alliés patronaux des forces du NON, Laurent Beaudoin. Dans sa seconde allocution en moins de 15 jours et dans l'environnement sympathique et inconditionnel que lui procurait mardi la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le p.d.g. de la multinationale Bombardier a joué la victime. Sans doute habitué à plus de docilité dans son entourage, il s'est plaint de la vivacité des réactions à son discours du 21 septembre au Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada, qui déplorait la «taille» insuffisante du Québec pour soutenir sa grande entreprise. Ces réactions, il les interprète comme une tentative de «museler le monde de l'entreprise», une accusation dont Daniel Johnson, chef du Parti libéral du Québec, s'est aussitôt fait l'écho. Or la seule personne, dans ce débat, qui ait sommé quelqu'un d'autre de «se taire», c'est M. Johnson lui-même, quand il s'en est pris au président du conseil d'Hydro-Québec, Yvon Martineau, pour avoir osé formuler publiquement une position contraire. Nulle part, même chez les chefs syndicaux qui n'ont pas ménagé les expressions fortes, n'a-t-on mis en cause le droit de parole de M. Beaudoin ou d'un autre leader des milieux d'affaires.

En assimilant ainsi la contradiction normale à une forme d'intimidation, le p.d.g. de Bombardier met en lumière un trait du caractère collectif des milieux d'affaires, ce tranquille sentiment de posséder la vérité parce qu'elle s'assortit de signes de piastre, et d'avoir nécessairement la raison de son côté parce qu'elle est «économique». Toute contestation de cette infaillibilité devient dès lors nulle et non avenue, elle est ressentie comme une sorte d'atteinte aux droits d'une personne supérieure au commun des mortels. D'où le réflexe punitif autoritaire de M. Beaudoin, un classique celui-là, qui vient d'évoquer la possibilité d'un déménagement de Bombardier si les Québécois choisissent la souveraineté.

Triste glissement d'un personnage auquel on attribuait quelque grandeur. S'il cherchait le respect, pourtant, M. Beaudoin n'avait pas à se taire mais à parler vrai, comme il l'a fait par inadvertance en conférence de presse, en affirmant qu'il fonderait ses décisions futures sur le seul «intérêt de ses actionnaires». Là est la raison de son NON à la souveraineté et elle en vaut bien une autre; il est possible, en effet, que la période de restructuration du rapport Québec-Canada, après un OUI, affecte le niveau de profits de l'entreprise, dont son timonier est le gardien. Nul ne lui ferait grief, s'il s'en tenait à défendre les dividendes de son monde, de boudier le «camp du changement» et même de le combattre.

Mais M. Beaudoin s'est enflammé, pour dénigrer le projet de souveraineté, dans une sorte de reniement de l'État québécois qui lui vaut aujourd'hui des huées bien méritées. Son premier discours célébrait l'aide que Bombardier a reçue et reçoit toujours de l'État fédéral, en matière de recherche et développe-

ment et de financement des exportations. Non seulement passait-il sous silence la contribution du Québec mais il affirmait qu'il était «exclu qu'un État "rapetissé" aux dimensions d'un Québec indépendant puisse supporter de manière adéquate le développement de ce type d'entreprises». Dès lors accusé de vivre aux crochets du gouvernement le plus offrant, il rectifiait le tir le 3 octobre en mettant en relief l'énormité des investissements propres de Bombardier eu égard à l'aide, souvent remboursable, qu'il a reçue des gouvernements. De ces portraits successifs ressort pourtant une réalité: à tous les tournants, le sort de Bombardier a été lié à des décisions de l'État québécois ou canadien, par des marchés publics intérieurs, puis par des subventions, et aujourd'hui par des programmes d'aide à l'exportation qui lui permettent de percer des marchés extérieurs, souvent publics eux aussi.

Pourquoi, dès lors, se montre-t-il plus reconnaissant à l'État canadien qu'à l'État québécois qu'il semble même mépriser? Tout simplement à cause de sa taille et ce n'est qu'une question de temps avant qu'Ottawa se fasse mordre la main à son tour puisque M. Beaudoin déplore que le Canada soit «à la limite inférieure» de la taille qui permet à un gouvernement de soutenir une telle entreprise. Quand le Canada, à cause de sa monstrueuse dette, aura subi son régime minceur, qui devrait diminuer radicalement les marchés publics et les sommes disponibles dans les programmes d'aide aux exportations, seuls les États-Unis d'Amérique, peut-être, seront à la hauteur des exigences de Bombardier. D'autres, dans l'industrie aéronautique canadienne commencent à y songer et à menacer de déménager au sud du 49<sup>e</sup> parallèle.

Cette symbiose entre la puissance industrielle et la puissance d'État, que M. Beaudoin célèbre avec conviction, contredit de façon saisissante les propos d'un autre patron de choc pour le NON, Guy Saint-Pierre, de SNC-Lavalin, qui s'oppose à la souveraineté parce qu'il ne ressent presque plus le besoin d'État, affaire dépassée. L'État n'est plus, dit-il, «la pierre angulaire du développement économique», ni sa «locomotive incontournable», lors même que M. Beaudoin y voit l'indispensable soutien aux activités de son entreprise.

Tout en se contredisant, ce qui montre bien que les milieux d'affaires n'ont pas la raison infuse, les deux hommes n'ont qu'un rapport utilitaire à l'État; l'un croit pouvoir s'en passer après que sa firme en ait largement usé, l'autre s'appuie sur l'État canadien conditionnellement et faute de mieux. Il n'y a pas de place, dans ces raisonnements, pour un quelconque sens de l'appartenance, même pas, malgré les fioritures référendaires du discours, pour une appartenance profonde au Canada, cet espace à la «limite inférieure» de l'acceptable. Le seul pays est celui de «l'intérêt des actionnaires». Sans doute est-ce là la nature même des grandes entreprises, leur seul véritable pays. Il serait plus franc de le dire, plutôt que d'évoquer le bien commun tout en menaçant de le saborder au lendemain d'un référendum si le commun, justement, ne dit pas comme ses patrons.

Les entreprises étalent leur rapport utilitaire à l'État.

## L E T T R E S

## S'annexer aux États-Unis?

Le référendum est perdu. En définitive, on le voit par les derniers sondages, quand les gens comprennent qu'il faudra faire un effort parce qu'il y aura rupture, ils se dégonflent. Il faut annuler ce référendum, ou préparer le prochain. Le thème: on devra se séparer du Canada si on veut garder les avantages de la social-démocratie. Dans cette perspective, il faudrait appliquer sur-le-champ toutes les compressions venant d'Ottawa, pour que les gens comprennent que le *statu quo* ne pourra pas les protéger d'une détérioration de leurs conditions de vie. Il faudra aussi explorer toutes les implications de nos deux grands déficits: financier et démographique.

Entre-temps, la loi 101 va continuer d'être attaquée sur tous les fronts (encore plus si le référendum est perdu), peut-être complètement démolie. Et ça ne va pas soulever les passions. Seules les compressions vont soulever les passions.

A long terme, sans indépendance, c'est la disparition du Canada qui se prépare par incorporation aux États-Unis. Quel serait en effet l'avantage de maintenir une séparation artificielle entre deux pays qui parlent la même langue, utilisent la même monnaie (en fait, les très patriotes Canadiens préfèrent l'argent américain, perçu comme plus puissant), conduisent les mêmes voitures, regardent la même télévision et les mêmes films, écoutent la même musique? Déjà, les déclarations du président américain sont aussi suivies, sinon plus, que celles d'un obscur premier ministre canadien, chef d'un pays de plus en plus pauvre et endetté, et qui ne cesse de dégringoler dans le classement mondial.

Le choix qui se posera aux Québécois est celui-ci: être Québécois, ou devenir Américains. Déjà, près d'un million de Canadiens français avaient émigré en Nouvelle-Angleterre, entre 1830 et 1930 environ. La prochaine étape consistera non pas à émigrer aux États-Unis, mais à s'y annexer.

André Daoust  
Montréal, 23 septembre 1995

## Monsieur M.

Monsieur M. ne voyait plus beaucoup de monde depuis un an. Il faut dire que Monsieur M. n'avait plus vraiment beaucoup d'amis. Il y avait peut-être cet autre monsieur, du même âge, qu'il rencontrait quelquefois en allant prendre sa petite marche quotidienne. Monsieur M. avait aussi un frère, à ce qu'on dit, mais qui ne semblait pas le visiter très souvent. Au fait, tout le monde fut surpris d'apprendre que Monsieur M. avait un frère. Monsieur M. n'avait pas le téléphone; trop cher, et puis, qui allait-il appeler si son univers ne s'étendait qu'aux confins de son minuscule appartement?

Monsieur M. vieillissait. Il n'allait plus depuis longtemps à la taverne du coin. Il était trop vieux maintenant pour aider son voisin d'en face à balayer les trottoirs; tous deux avaient à cœur la propreté de leur petit bout de rue. L'âge rendait Monsieur M. moins autonome, ses promenades se faisaient plus courtes. Monsieur M. sortait moins souvent, l'âge l'avait rendu plus farouche.

Monsieur M. était tenu de remplir une imposante quantité de questionnaires pour toucher son chèque du gouvernement. Un jour, Monsieur M. a oublié de remplir un formulaire et son chèque s'en est vu considérablement amputé. Du fait, Monsieur M. n'avait plus assez d'argent pour payer toutes ses dépenses et Hydro-Québec, un jour, lui a coupé son

électricité. Monsieur M. était devenu tellement farouche qu'il n'ouvrait plus qu'aux propriétaires lorsqu'ils venaient collecter le loyer. Monsieur M. ne voyait plus personne et n'avait plus de lumière, plus d'eau chaude, plus de chauffage, plus de four, plus rien que quatre murs et un plafond.

Monsieur M. est mort de sa belle mort. Lorsqu'on a trouvé Monsieur M., sa dépouille était gonflée et méconnaissable. Les mouches s'en donnaient à cœur joie et la puanteur était telle qu'il était impossible d'entrer dans l'appartement sans risquer l'intoxication.

En fait, n'eût été de l'odeur, je n'aurais jamais soupçonné que Monsieur M. aurait pu être mort. N'eût été de l'odeur de charogne et de vieille pouille que Monsieur M. dégageait depuis cinq jours, jamais je n'aurais appelé les propriétaires, qui eux, n'auraient jamais appelé la police.

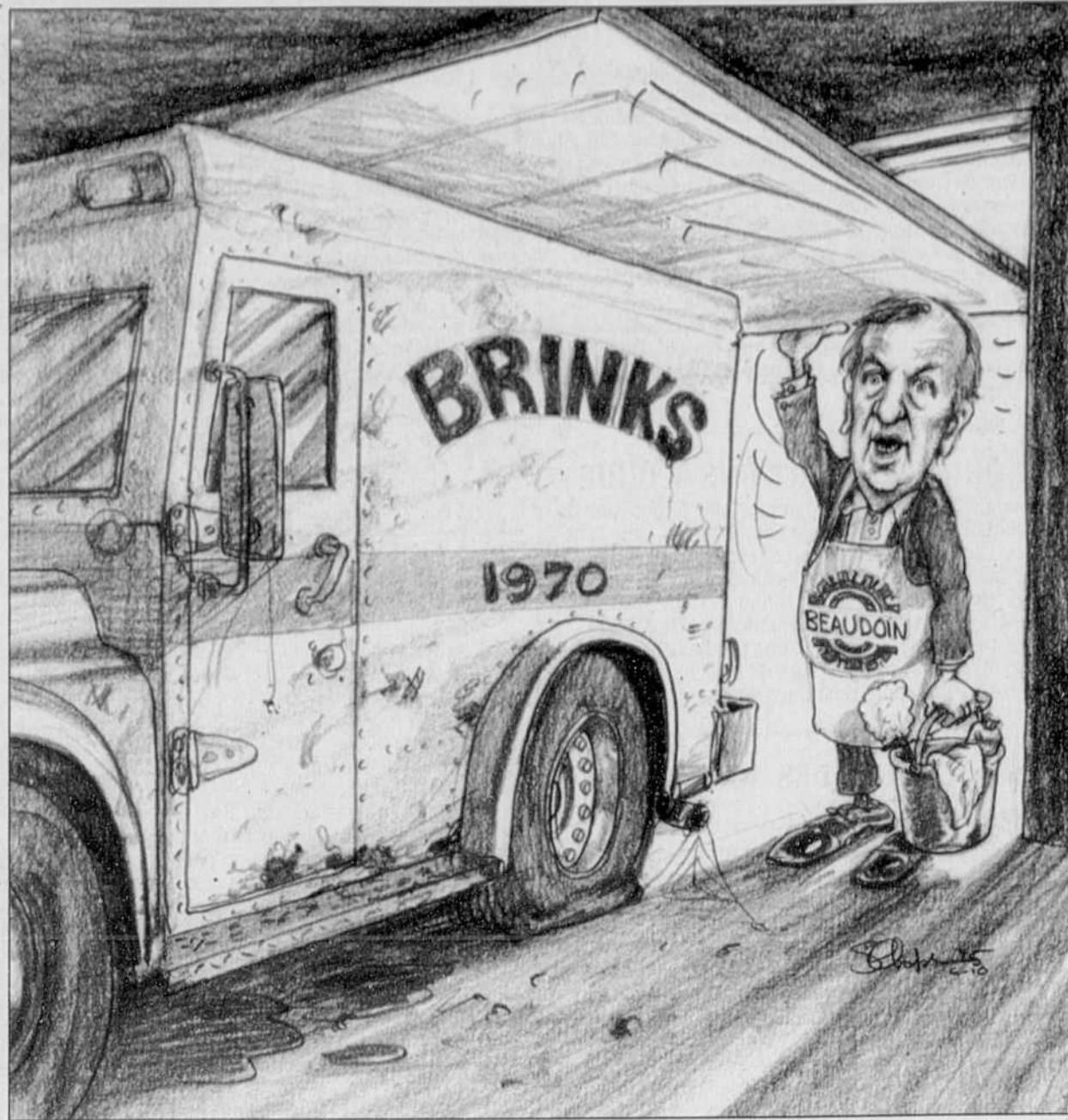
Monsieur M., comme plusieurs, est mort de sa belle mort, et moi, je ne veux pas mourir comme lui.

Jean-Marc Pelletier  
Montréal, 25 septembre 1995

## L'après-OUI

Cela me fait sourire quand j'entends Daniel Johnson, Jean Charest et autres fédéralistes de tout crin répéter et marteler le mot «irréversible» à propos d'un possible après-OUI. C'est un faux argument, créé pour faire peur aux indécis (nombreux, il est vrai, au Québec, tellement cela semble constituer un trait de peuple). Comment une personne le moins intelligent qui votera OUI-peut-elle le faire en pensant vouloir revenir en arrière? Bien sûr que le processus sera engagé, cela va de soi et c'est ce que l'on souhaite.

Paul Beauchesne  
Montréal, 27 septembre 1995



## L'air du temps, d'un référendum à l'autre

**E**ssayons de comparer l'ambiance qui entoure le référendum de cette année avec celle de 1980. D'abord, il y a une impression de déjà-vu. On y a été une fois, on connaît bien le paysage. Donc, moins d'anticipation dans l'air, et moins de panique aussi. D'autant plus que les sondages depuis des lunes indiquent qu'il n'y a pas de majorité souverainiste au Québec, au point que même une question étreinte ne semble pas rallier les gens.

La passion n'y est pas comme la dernière fois. Les grands rivaux de l'époque — Lévesque et Trudeau — incarnaient, chacun à sa façon, une vision claire de la politique, inspirante pour leurs fidèles. Même le fédéraliste le plus acharné reconnaissait une qualité humaine, plutôt attirante, au chef du camp du OUI. Même le souverainiste le plus intransigent reconnaissait en Trudeau un adversaire de taille.

Que faut-il penser des principaux participants à la campagne actuelle? Jacques Parizeau n'est pas un René Lévesque, c'est le moins qu'on puisse dire. Jean Chrétien est loin d'être un leader de la trempe de Pierre Trudeau. Même Lucien Bouchard, malgré sa cote d'amour chez les Québécois qui rivalise avec celle de René Lévesque, commence à tourner en rond. Quant aux Landry, Beaudoin, Dumont, Robillard, Johnson et les autres, ce sont des politiciens, ni plus ni moins, avec leurs qualités sans doute, mais aussi leurs défauts. Nous vivons à une époque où l'on ne porte pas la classe politique à bout de bras.

Les premiers ministres des autres provinces n'accourent pas au Québec, comme la dernière fois, pour plaider la cause du fédéralisme et assurer les Québécois qu'ils les aiment tous. Ce n'est pas qu'on les hait — même si le niveau d'exaspération, hors du Québec, envers la fameuse question nationale est nettement



PHILIP RESNICK

plus élevé cette fois-ci. Ce n'est pas non plus qu'au fond d'eux-mêmes l'immense majorité des Canadiens des autres provinces ne veulent pas que le Québec reste membre intégral de la fédération canadienne. Mais en menaçant de lendemains sombres advenant un OUI au référendum, les Harcourt, Klein et Romanow indiquent que l'humeur est plutôt au *tough love* qu'aux bécots chez le voisin canadien.

Il n'y avait pas la question autochtone, que je me rappelle, en 1980. Cette fois, le souvenir d'Oka est encore présent dans les esprits. Les Inuits du nord du Québec se préparent à tenir leur propre référendum. Symboliquement, il y a une nouvelle ligne de coupure à l'horizon, Autochtones-Québécois, qui risque de compliquer le passage à la souveraineté.

Mais le plus frappant, même pour un observateur de l'extérieur, c'est l'absence d'un rêve à la hauteur d'une société qui se prépare à faire ce grand bond en avant appelé le souverainisme.

En 1980, la génération de la Révolution tranquille gardait l'espoir d'une transformation profonde de la société, d'abord du côté de la politique, puis du côté de la culture et, pour bon nombre de partisans du OUI, du côté de l'économie.

Un Québec souverain allait être plus solidaire, plus participatif, plus ouvert sur l'avenir que cette grisaille canadienne qu'on se préparait à quitter.

La désillusion idéologique qui marque les années 90, et cela partout en Occident, n'était pas au rendez-vous.

Cette fois, par contre, la campagne référendaire se place sous le signe de la désillusion. Les acteurs répètent leur rôle avec plus ou moins de conviction. Chaque camp prépare minutieusement sa stratégie, en attendant la moindre gaffe de son adversaire. Les médias rendent compte — comme il se doit — des sorties et des ripostes. Mais les gens ordinaires ne se précipitent pas dans le débat, et pour cause.

Car il n'est plus question d'un autre projet de société en 1995. La globalisation, l'ALENA, les compressions budgétaires, le chômage structurel, l'incertitude des jeunes, l'auto-routage de l'information, voilà les grands thèmes du jour.

Que le Québec vote OUI ou NON au référendum, les créanciers de Wall Street continueront à tirer leurs ficelles, le patronat à prêcher la doctrine de la concurrence, les syndicats à jouer à sauve-qui-peut et les sans-abri à vivre leur solitude quotidienne.

On a vu trop de pays devenir indépendants ces derniers temps, surtout en Europe de l'Est et en URSS, pour croire que la souveraineté en soi donne beaucoup de marge de manœuvre aux décideurs politiques face aux grandes forces économiques, technologiques et culturelles de notre époque. C'est un constat qui s'applique au Canada dans son ensemble. Comment penser, alors, qu'un Québec souverain pourrait y échapper?

Dans l'imaginaire des protagonistes, le référendum de 1980 prenait des dimensions grandioses. Sur la scène, on montait Shakespeare ou Racine, *Richard II* et *Britannicus*. On est bien loin de cela en 1995.

C'est Beckett et Lepage qui marquent l'air du temps, *En attendant Godot* et *Les Aiguilles et l'Opium*.

## À P R O P O S

## ... des chômeurs volontaires

Le projet de loi C-113 a eu pour effet de rendre inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage les personnes quittant leur emploi volontairement et de faire passer le taux des prestations de 60 % à 57 % des gains assurables.

Après l'entrée en vigueur de la loi, le taux de départs volontaires a diminué par rapport aux années précédentes; cette baisse n'a toutefois pas été importante et 19 % des personnes ayant quitté volontairement leur emploi ont quand même présenté une demande de prestations.

Les auteurs n'ont rien trouvé qui leur permette de croire que le fait de réduire les prestations ait eu un

impact positif sur le taux de réembauche des personnes quittant volontairement leur emploi. Ils concluent que la loi a eu pour principal effet de dissuader ces personnes de présenter une demande de prestations.

Par ailleurs, on a enregistré une hausse du taux de participation à l'aide sociale chez les travailleurs déclarés inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage, ce qui a eu pour effet de transférer de l'État fédéral aux provinces le fardeau de la protection sociale.

L'Emploi et le revenu en perspective  
Statistique Canada  
Été 1995

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Démission de Marcel Masse de la présidence du CLF

## Le débat référendaire en toute liberté

«Les choses étant devenues ce qu'elles sont, l'avenir du Québec doit passer par la souveraineté, car là où loge notre différence doit se trouver notre majorité»

MARCEL MASSE

J'ai demandé au gouvernement du Québec de me relever de mes fonctions de président du Conseil de la langue française afin de participer en toute liberté au débat référendaire.

Les choses étant devenues ce qu'elles sont, l'avenir du Québec doit passer par la souveraineté, car là où loge notre différence doit se trouver notre majorité.

Trente ans de luttes constitutionnelles sans résultats satisfaisants face aux demandes historiques répétées du Québec nous conduisent à devoir nous redonner un rapport de force plus équitable avec le Canada afin de rapatrier les pouvoirs nécessaires pour s'affirmer comme peuple. La Commission Bélanger-Campeau avait bien posé l'enjeu: «En cas d'échec d'une dernière tentative de renouvellement du fédéralisme, il ne reste plus qu'une seule voie, celle de la souveraineté.» Voilà l'évidence qui me motive au premier chef.

Lorsqu'au milieu des années 30, il est devenu explicite que la société du temps avait duré et que la crise économique commandait un renforcement du rôle de l'État, les dispositions de la Constitution canadienne, par la «dynamique des pouvoirs généraux» (Arthur Tremblay, 27 septembre 1995), supportée en cela par le pouvoir résiduel de dépenser, ont favorisé un renforcement de l'État central. Les Commissions d'enquête Rowel-Sirois et Massey-Lévesque sont alors venues, à Ottawa, légitimer ce processus. Quelques années plus tard, la Commission Bélanger-Campeau a instauré par l'Union nationale, viendra faire contrepoids à cette approche de centralisation. Les aléas de la politique feront que nous oscillerons longtemps entre un nationalisme simplement défensif et un nationalisme à la recherche de gains ponctuels. En 1966, avec *Égalité ou indépendance* de Daniel Johnson, les revendications du Québec s'inscriront désormais dans un autre registre. J'étais de cette couvée politique. Puis, René Lévesque proposa la souveraineté-association.

## La règle de l'unanimité des provinces

En 1982, à la faveur du rapatriement unilatéral de la Constitution et de l'adoption de la Charte canadienne des droits, le premier ministre du Canada non seulement renie l'existence des deux nations, mais réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale. De plus, il verrouille toute possibilité d'évolution constitutionnelle du Québec à l'intérieur du Canada par l'imposition de la règle de l'unanimité des provinces. En d'autres mots, à la suite du référendum de 1980 et d'une conjoncture défavorable pour le Québec, Ottawa a profité, voire abusé, de la situation pour fermer à double tour la porte au progrès constitutionnel. Bref, le rêve du Québec d'un espace constitutionnel qui le rendrait responsable de se réaliser pleinement venait de s'effondrer.

Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a honnêtement cherché à trouver une issue en ouvrant le débat constitutionnel. Force nous est d'admettre que l'échec de l'Accord du lac Meech a sonné le glas d'une proposition qui aurait pu

ramener le Québec et le Canada vers de véritables négociations constitutionnelles.

En 1995, il nous faut admettre que toutes les tentatives de réformes constitutionnelles ont échoué et que rien ne nous permet de croire, ou même d'espérer à un quelconque renouveau dans ce pays. Le récent sondage (R-C., 2 octobre 1995) nous apprenait que si seulement un Québécois sur cinq (21 %) optait pour le *statu quo*, par contre trois Canadiens sur quatre (75 %) croient que «le Québec devrait demeurer une province canadienne avec les mêmes pouvoirs dont il dispose actuellement».

## Les dés du fédéralisme

Il m'apparaît évident que les dés sont jetés du côté du fédéralisme que nous connaissons. Les positions sont claires: les Québécois croient en un changement de notre système politique; les autres Canadiens n'y croient pas. Voilà pourquoi nous devons maintenant nous affirmer comme peuple pour la souveraineté et mettre en commun, par le partenariat, ce que nous accepterons de partager. Bien qu'il soit normal que nous soyons attentifs aux questions économiques dans ce débat, ce n'est certes pas pour des raisons de cet ordre que des pays existent. Si nous répondons OUI au référendum, c'est pour des raisons qui tiennent bien davantage à des questions d'identité et de réalisation de soi comme peuple et comme société où des individus partagent les mêmes valeurs.

Ces valeurs sont celle d'une «langue belle», comme le dit le poète; celle d'une culture faite de création et de découvertes, constamment à l'affût des courants d'idées qui viennent de partout; celle d'une démocratie vivante et ouverte au changement; celle d'une société plus humaine qui intègre l'égalité des personnes et l'équité en emploi; celle du respect autant de ses aînés que de ses jeunes avides de liberté; celle, enfin, qui fait de la réussite économique un outil de prospérité, mais aussi de solidarité et de partage avec les plus démunis.

Par ailleurs, mes fonctions récentes de président du Conseil de la langue française m'ont amené à prendre connaissance de diverses études et recherches et m'autorisent à faire part de quelques observations, notamment sur la réalité démolinguistique à Montréal. Par exemple: après avoir connu des progrès au cours des années 70, l'usage généralisé du français au travail par les francophones n'a pas augmenté dans les années 80. Autre constat tiré des études du Conseil de la langue française: seulement 62 % des travailleurs francophones du secteur privé considèrent qu'ils travaillent uniquement en français.

Dans une société technologique et informationnelle où la langue est appelée à occuper une place sans cesse accrue sur le marché du travail, ces chiffres ne peuvent nous laisser indifférents, d'autant plus que la maîtrise de la langue française par nos propres concitoyens francophones commande quelque redressement. D'autres données statistiques sont aussi préoccupantes. Les écoliers francophones ne représentent plus que 49 % de la clientèle des écoles de l'île de Montréal. Et selon des projections démographiques, il n'y aura plus bientôt sur l'île de masse critique suffisante de francophones pour assurer une intégration

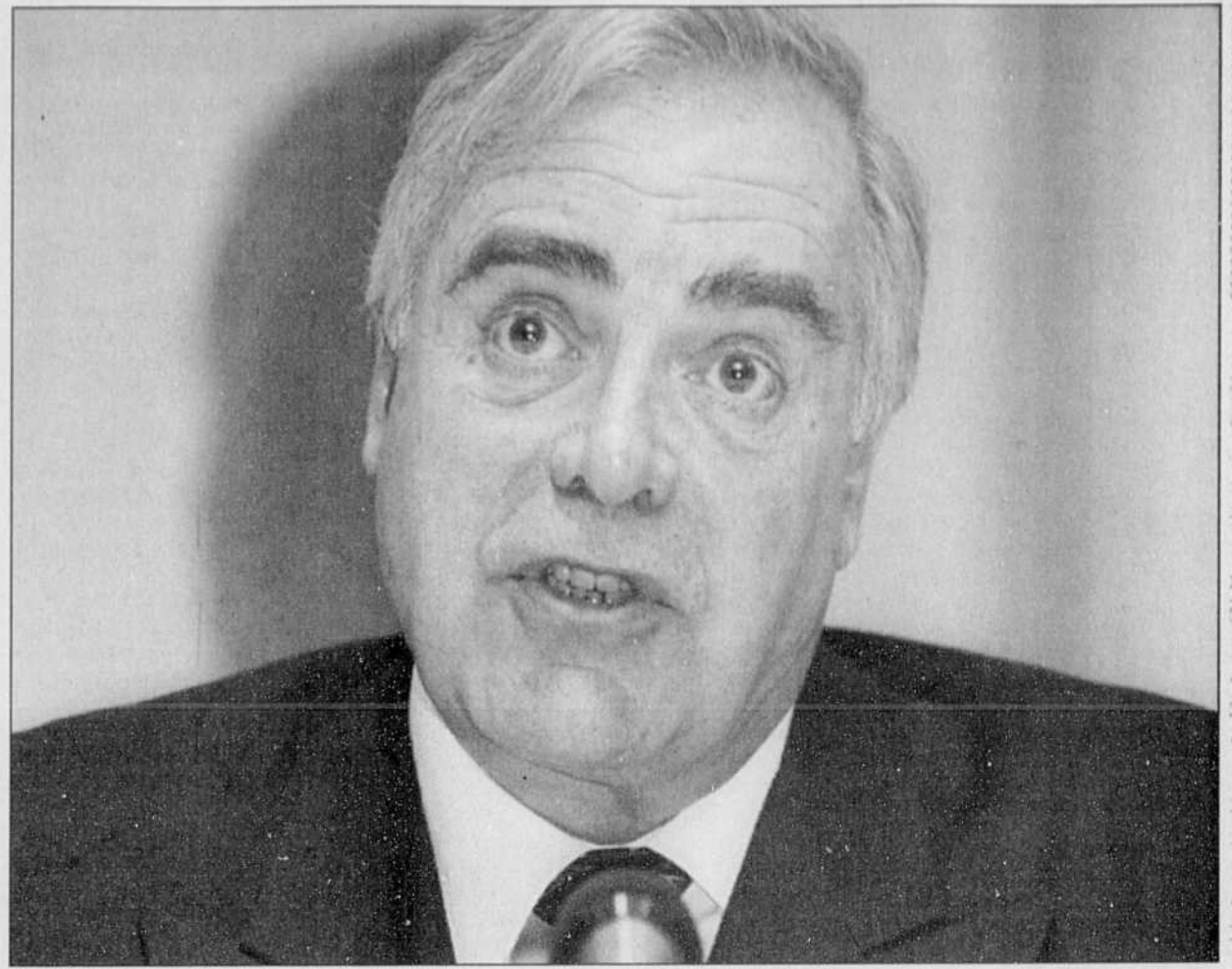


PHOTO JACQUES NADEAU

Marcel Masse: «Trente ans de luttes constitutionnelles sans résultats satisfaisants face aux demandes historiques répétées du Québec nous conduisent à devoir nous redonner un rapport de force plus équitable avec le Canada afin de rapatrier les pouvoirs nécessaires pour s'affirmer comme peuple.»

normale et naturelle des nouveaux arrivants. On relève ainsi que, de 1981-1985 à 1986-1990, le nombre d'immigrants qui n'ont aucune connaissance du français s'est accru de 52 000 à 100 000 (CLF, 1995).

Montréal, métropole du Québec, est confrontée à un immense défi d'intégration de sa population immigrante allophone. Et ce défi est d'autant plus difficile à relever que le Québec ne dispose pas de tous les outils requis pour agir efficacement dans ce domaine. En effet, comment convaincre le néo-Québécois d'apprendre le plus rapidement possible le français pour s'intégrer à la société québécoise quand, entre autres, toutes les institutions fédérales lui disent qu'il vit dans une société bilingue? Nos immigrants reçoivent un double message, à savoir qu'ils sont conviés à s'intégrer à une société où la langue officielle est le français, mais qu'ils habitent dans un pays officiellement bilingue. Est-ce là une situation normale?

Devant ces quelques faits — qui sont loin de résumer la problématique montréalaise ou du Québec dans son ensemble — nous n'avons pas le droit de demeurer spectateurs de nous-mêmes, de regarder pas-

ser le train, comme on dit chez nous. Notre avenir, en l'occurrence le contrôle de notre développement social, économique et de celui de l'immigration, de même que celui de conserver à la langue française son pouvoir d'attraction, dépend de notre volonté, de notre conviction à intervenir sur notre destin. Le grand livre de l'histoire s'écrit chaque jour, dans chacun de nos choix. L'évolution du Québec des dernières années est riche d'enseignement. Pour ma part, j'ai tiré un trait. Sans rien renier de notre histoire, il faut savoir conclure: nous émanciper d'un fédéralisme de tutelle.

Le monde dans lequel nous évoluons en appelle à la créativité, à l'innovation; il commande le respect des diversités culturelles et des cultures locales. Il exige une conception du développement durable. Tout cela implique, pour que les Québécois prennent pied de plein droit dans ces enjeux, une insertion dynamique dans le double courant des États modernes, celui de la souveraineté qui assoit la personnalité d'une société et celui des maillages, ou partenariat, qui créent des alliances. Le temps est venu de nous engager et chacun doit apporter sa contribution.

## Négociations dans le réseau collégial

## Au delà des simples compressions budgétaires

La paix sociale dans les cégeps exige que syndicat et patrons acceptent de travailler ensemble

OLIVA BOUCHARD

Président

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (CSN)

Dans son dernier éditorial sur les négociations dans le réseau collégial, Jean-Robert Sansfaçon prend vivement parti contre les moyens de pression des enseignants en fondant son argumentation sur des affirmations non vérifiées et inexactes, ce qui dénote malheureusement un manque d'éthique professionnelle.

Il allègue d'emblée que l'information rendue publique par la FNEEQ, le 5 septembre, est «une affirmation fautive depuis le début».

Si tel avait été le cas, cela voudrait dire que nous aurions sciemment menti à nos membres et à la population en général, ce qui est complètement faux. Le 2 septembre dernier, les représentants du ministère de l'Éducation et de la Formation nous ont bel et bien annoncé que le ministre envisageait une coupe de 48 millions de dollars.

La Fédération des cégeps, elle-même, avisait les directeurs généraux des collèges, le 4 septembre dernier, que le ministre prévoyait «une réduction de 40 à 50 millions de dollars de la masse salariale des enseignants».

Cette note envoyée à tous les directeurs généraux précisait ce qui suit: «L'ordre de grandeur de la compression résultant des prévisions budgétaires ministérielles, bien qu'elles ne soient pas finalisées, a amené les représentants du comité patronal de négociation des collèges (CPNC) à dire à ses interlocuteurs que l'ampleur de cet enjeu devrait forcer les parties à n'exclure de leurs pourparlers aucune des conditions de travail, dont les différents aspects de la tâche des enseignants.»

Les directeurs généraux des collèges recevaient la même information que nos membres. Nous savions tous que l'ordre de compressions mis sur la table allait avoir un impact direct sur la tâche des enseignants. Ce n'est pas nous mais les représentants patronaux qui ont évalué les premiers que cette coupe dans la masse salariale équivalait à la disparition de 1200 postes à temps complet, dont 750 dans les ressources directement allouées à l'enseignement.

Nous ne faisons donc aucune démagogie en alléguant qu'une compression de 10 % des effectifs enseignants dans le réseau collégial aurait un impact direct sur la tâche des enseignants et, par ricochet, en raison de l'alourdissement de celle-ci, sur la qualité de l'enseigne-

ment. Le vif mouvement de protestation des enseignants qui suivit était donc justifié. Il constitue en fait la preuve que les professeurs de nos cégeps sont encore capables de se mobiliser pour inciter le gouvernement à maintenir un financement suffisant dans le réseau collégial. Cette question est d'ailleurs cruciale. Faut-il rappeler que le seul ordre d'enseignement au Québec à connaître une progression constante de sa clientèle est l'ordre collégial?

Ce sont en fait les moyens de pression des enseignants de la FNEEQ et leur tollé de protestation qui ont incité le ministre de l'Éducation à réduire de 60 % ce montant initial. Celui qui demeure sur la table, soit 20 millions \$, s'avère tout de même élevé, quoiqu'en dise M. Sansfaçon.

Il évalue que cela représenterait la disparition de l'équivalent de 350 postes à temps complet et suggère de faire une telle économie, comme l'a proposé la partie patronale, en diminuant notamment les effectifs enseignants affectés à la coordination départementale. À la table de négociation, nous avons souligné que couper dans la coordination départementale relevait d'un non-sens. C'est en bonne partie sur les épaules des responsables des départements que repose la mise en place de la réforme collégiale.

Ce constat n'était pas seulement partagé par nos syndicats. Des directions de collèges se sont aussi inquiétées sérieusement de la possibilité que ces ressources puissent être diminuées significativement, comme en fait foi un communiqué envoyé aux directions générales des collèges, le 28 septembre dernier.

La Fédération des cégeps y précisait que plusieurs de ses membres «s'inquiètent d'une disparition importante des postes liés à la coordination départementale». Et elle ajoutait pour les rassurer: «Ces craintes ne sont plus justifiées puisque si nous devions aller dans ce sens, cela ne serait que d'une façon marginale.» En effet, la partie patronale ne demande plus de sabrer le tiers des enseignants affectés à la coordination départementale.

De notre côté, nous avons proposé de retirer pour la durée de la convention collective l'équivalent de 125 enseignants à temps complet qui sont actuellement libérés pour effectuer des travaux à la direction générale des études collégiales, des projets de recherche ou des tâches particulières dans les centres techniques spécialisés. Or, la partie patronale hésitait au départ à couper dans ces effectifs enseignants, prétextant l'utilité de ces ressources.

L'exercice de compressions budgétaires auquel nous sommes conviés se révèle en fait difficile. C'est pourquoi la FNEEQ propose actuellement que les parties travaillent aussi, dès maintenant, à rechercher des solutions qui, tout en s'attaquant à des coûts structurels, puissent être porteuses d'avenir pour le réseau collégial.

S'inspirant de projets de soutien et d'encadrement mis sur pied par des professeurs dans plusieurs départements, notre fédération a proposé que chaque professeur alloue une de ces heures de disponibilité aux étudiants à des activités collectives d'encadrement organisées par son département, telles que, par exemple, des centres d'aide.

Nous savons tous qu'un meilleur soutien et encadrement des étudiants permettrait de hausser le taux de diplomation au collégial. Conséquemment, ce soutien freinerait le retard qu'ils prennent à compléter leurs études. Leurs échecs scolaires et leurs changements d'orientation sont les principales causes de ce retard, qui coûte au moins 100 millions \$ annuellement au réseau collégial, selon notre propre évaluation.

Il nous semble pertinent qu'au cours de cette négociation pour le renouvellement de notre convention collective échue depuis le 30 juin, la partie patronale accepte de reconnaître la valeur réelle de cette proposition. Nous sommes prêts à réajuster notre tir. Nous aimerions que la partie patronale le soit aussi. La paix sociale dans nos collèges nécessite justement que l'une et l'autre parties acceptent de travailler vers un horizon plus large que de simples compressions budgétaires. C'est pour cela que nos enseignants se mobilisent encore aujourd'hui.

◆◆◆

Encore cette histoire de 1200 postes menacés! Je ne sais pas ce qui s'est dit à votre table de négociation; en revanche, il était facile de calculer que l'hypothèse de départ qui fixait à 48 millions \$ l'objectif des compressions budgétaires équivalait à 872 postes d'une rémunération moyenne de 55 000 \$, et non 1200.

## Réplique de l'éditorialiste, suite et fin

Encore cette histoire de 1200 postes menacés! Je ne sais pas ce qui s'est dit à votre table de négociation; en revanche, il était facile de calculer que l'hypothèse de départ qui fixait à 48 millions \$ l'objectif des compressions budgétaires équivalait à 872 postes d'une rémunération moyenne de 55 000 \$, et non 1200.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Percourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Mischevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des-Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Jean-Robert Sansfaçon

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

CHRONIQUE  
RÉFÉRENDIAIRE

## L'archipoliticien

J'ai toujours pensé que l'appui à la souveraineté avait monté à près de 70 % au Québec en 1990, moins à cause de l'échec de l'Accord du lac Meech lui-même qu'à cause du drame dont Robert Bourassa avait entouré son échec et du fait que lui-même, à cette époque, ne rejetait pas explicitement ce concept. Il acceptait, en tout cas, de l'examiner.

1990, c'était le dixième anniversaire du premier référendum et on m'avait envoyé dans le Québec profond interviewer des gens dont les familles s'étaient déchirées entre le OUI et le NON en 1980, des gens qui avaient cessé de parler à leurs voisins. J'allais voir s'ils s'étaient réconciliés et si leur opinion avait changé.

Partout je trouvais des citoyens qui avaient voté NON en 1980 et qui étaient prêts à suivre M. Bourassa dans l'aventure souverainiste s'il leur posait la question. Et ils avaient l'impression qu'il allait s'y résoudre. C'était dans l'air.

A cette époque-là, il en a mystifié plusieurs. Dans son dernier livre, le politologue Léon Dion écrit que le discours politique de Robert Bourassa l'avait confondu. «Comme bien d'autres, il m'a induit en erreur», écrit-il.

Dans la famille Dion, ils sont politologues de père en fils et c'est le fils, Stéphane, qui reprochait aux libéraux, en début d'année, d'avoir, à cette époque-là, littéralement jeté dans les bras des souverainistes des milliers de Québécois.

Je me souviens de ministres qui croyaient fermement que la souveraineté était une option envisageable pour M. Bourassa.

Mais ce dernier a encore confirmé mercredi que jamais elle ne lui avait paru valable. «De 1966 quand j'en parlais avec René Lévesque et constamment j'ai toujours dit qu'on ne pouvait pas éviter un lien fédératif — ça peut être un lien confédéral — mais qu'on ne pouvait pas éviter un Parlement élu au suffrage universel avec un pouvoir de taxation.»

«Ça devient un débat sur des termes», affirme-t-il. Et il ajoute qu'il n'a jamais «caché» la nécessité d'un lien fédératif. «Trouvez-moi une seule déclaration où je dis qu'on peut faire la souveraineté sans lien fédératif.»

En entrevue au *Soleil*, publiée le 23 septembre, il reconnaissait au moins avoir tenu à l'époque «un discours un peu subtil».

Mais le plus étonnant, dans cette entrevue, c'est d'apprendre que M. Bourassa reproche à M. Parizeau d'adopter «la stratégie de la demande d'acceptation», lui qui avait laissé son parti adopter le rapport Allaire, qui demandait le rapatriement de 22 compétences, à défaut duquel un référendum assorti d'une nouvelle union de nature confédérale avec le Canada s'imposait.

C'était la stratégie dite du couteau sur la gorge. Une espèce de jeu dans lequel M. Bourassa, sans

cesse, soufflait le chaud et le froid, brandissant un jour la menace souverainiste, le lendemain récitant un nouvel acte de foi fédéraliste, dans le but de faire monter les enchères au Canada anglais, jusqu'à ce qu'il accepte l'Accord de Charlottetown en 1992.

En l'écoutant, mercredi, dire combien la désintégration du Canada serait une chose terrible, je me suis demandé pourquoi il avait tant joué avec l'opinion québécoise. Pourquoi tous ces détours? Surtout que pour lui, les conditions de l'Accord du lac Meech sont maintenant suffisantes. Et deux d'entre elles étant acquises dans les faits — le pouvoir de sélection des immigrants et les trois juges du Québec à la Cour suprême —, il suffit d'être patient et de laisser le temps et la crise financière fédérale faire leur œuvre pour le reste.

Au moins, il reconnaît, au *Soleil*, que «la question constitutionnelle est complexe et qu'elle n'a pas produit de résultats qui autorisent l'optimisme».

En sortant de l'auditorium, l'autre soir, alors que M. Bourassa marchait entouré de caméras comme durant ces années de vie politique, je me suis demandé quel effet sa participation à la campagne référendaire pourrait avoir.

C'est vrai qu'il est en forme, qu'il incarne la prudence. Mais tous ceux qui ont été trompés par son discours ambivalent de l'époque, tous ceux qui, dans son parti, se sont sentis floués, orphelins de leur option politique, tous les Québécois qui lui ont reproché d'avoir accepté l'Accord de Charlottetown et qui l'ont battu par 56 % contre 44 % en 1992 (l'actuel chef du camp du NON Daniel Johnson avait comparé cet accord à une pizza invendable), tous ces gens, jusqu'à quel point peuvent-ils aujourd'hui à nouveau tomber sous le charme?

Michel Venne

## PARIZEAU «Vous n'êtes pas assez agressif»

SUIITE DE LA PAGE 1

morale de payer notre part, répète-t-il. Mais nous ne ferons pas les scouts.»

«Il faut que le peuple ait la fierté de dire à ceux qui nous méprisent à ce point: fichez-nous la paix, on a décidé d'être adultes.»

Le chef souverainiste a prononcé ce discours hier midi devant la Chambre de commerce de Matane, un endroit où personne n'attendait vraiment une telle charge.

Jacques Parizeau a d'emblée reconnu qu'il n'était pas assez agressif depuis le début de la campagne. «Une militante m'a dit ce matin: "Vous n'êtes pas assez agressif." C'est vrai», a-t-il dit.

Le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, avait fait ce même reproche à M. Parizeau, mercredi, reproche formulé aussi par plusieurs militants.

Le chef du camp du OUI s'est d'abord attaqué au «choeur des vociférants», les 54 entreprises regroupées pour la campagne du NON, auxquelles, a-t-il dit, il faut retrancher les gros bureaux d'avocats et les propriétaires d'immeubles «qui ne créent pas d'emplois».

«Il en reste 27, a-t-il continué, les Bombardier, SNC, la Banque Royale, Power Corporation [...] Ces 27 entreprises ont créé "moins 131 emplois" l'année dernière au Québec, alors que depuis le début de 1995, dans le seul comté de Matane, 47 petites entreprises sont en train d'apparaître grâce au plan Paillé, créant 155 emplois.»

M. Parizeau a confié qu'il n'aurait jamais pensé que «ceux que la collectivité québécoise avait aidé à devenir des entreprises de premier ordre se retourneraient, 25 ans plus tard, contre leur collectivité» en menant une campagne de peur depuis le début de la campagne référendaire.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, il est faux de dire que toute la communauté des affaires est pour le NON. Ces quelques grandes entreprises ne représentent qu'un petit groupe qui se retrouve aux mêmes conseils d'administration, a-t-il laissé entendre, alors que «90 % des emplois au Québec sont créés par des PME», a-t-il précisé. Ces quelques entreprises «ont en commun une chose: le mépris des Québécois par ceux qui ont réussi», a-t-il dit.

Poursuivant sur cette lancée, il a rappelé la mémoire de Jean-Louis Lévesque, «un des plus grands hommes d'affaires de sa génération, sorti de sa Gaspésie natale sans jamais oublier d'où il venait».

Jean-Louis Lévesque avait un protégé venant de Sudbury, a continué M. Parizeau, un protégé nommé Paul Desmarais. «Il l'a porté sur les fonts baptismaux. Paul Desmarais avait beaucoup de talent pour les affaires.»

Mais après avoir presque tout déplacé ses intérêts en Europe, a-t-il ajouté, «il a le culot de nous dire: "Restez tranquille ou bien je n'investis pas chez vous." Investir quoi? Vous avez tout vendu!»

M. Parizeau s'est fait encore plus caustique envers le grand patron de Bombardier, Laurent Beaudoin, qui s'est essentiellement développé au Québec et dont la moitié du capital-action venait des REA, a-t-il dit, des petits épargnants québécois. «Maintenant, il nous crache dessus, a-t-il continué. Il nous trouve très instables à côté de l'Irlande du Nord» où il n'a pas hésité à acheter des entreprises en pleine guerre civile.

Quant à l'attitude de Daniel Johnson, qui évoque les futures frontières d'un Québec souverain qui dirigeront les familles du Québec et du Nouveau-Brunswick, M. Parizeau s'est déchaîné: «[Il est] le résultat d'un complexe d'infériorité, de ceux qui regardent les milliardaires qui nous crachent dessus, de ceux qui sont à leur service, dans leurs mains. Ils ne sont plus capables de voir nos forces.»

M. Parizeau a conclu son discours par ce qui ressemblait à un appel au peuple: «C'est fort, le peuple, a-t-il lancé, l'argent du peuple, les instruments du peuple, la détermination de se gérer soi-même, d'être responsable de soi-même.»

Dans le camp souverainiste, on doit sûrement garder un œil sur le calendrier alors qu'il ne reste qu'à peine un peu plus de trois semaines avant le vote décisif.

Et interrogé sur les ondes de Radio-Canada à Matane en après-midi, M. Parizeau a bien pris soin de faire la différence entre sa propre personnalité et l'enjeu actuel.

«Les Québécois ont-ils confiance en vous?», lui a demandé l'animateur. «Ce n'est pas moi qui est important. L'idée du messageur unique, c'est terminé, a-t-il répondu. L'important, c'est que les Québécois aient confiance en eux.»

## Chrétien promet de ne pas abandonner les francophones hors Québec

Ottawa (PC) — En promettant de ne pas les abandonner, M. Chrétien a invité les Franco-Ontariens et leurs confrères francophones des autres provinces à prendre part activement au débat référendaire et à tendre la main aux Québécois pour bâtir tous ensemble leur avenir collectif.

«Je pense que dans le débat référendaire à ce moment-ci, on ne parle pas des francophones hors Québec, a signifié le premier ministre à l'issue d'un discours à sa veur référendaire. Et on peut voir quelle est l'importance pour la francophonie qu'on soit tous ensemble. Divisés, on n'ira pas très loin. Et je ne suis pas prêt à laisser tomber un million de francophones. Ils ont beaucoup plus de mérite que nous les Québécois.»

Dans un discours passionné chaudement applaudi, le premier ministre a salué le courage et la détermination des minorités francophones, en parlant surtout des Franco-Ontariens et des Acadiens qu'il avait servis à titre de député de Beauséjour.

«Vous avez été pour nous, les francophones qui ne sont pas de l'Ontario mais qui sont du Québec, vous avez été un flambeau de détermination et de persévérance et aujourd'hui, vous en récoltez les fruits», a-t-il fait remarquer, à l'occasion de l'inauguration de locaux permanents de la Cité collégiale à Ottawa, le premier collège francophone de l'Ontario.

M. Chrétien a imploré les Franco-Ontariens «de prendre quelques minutes, quelques secondes, quelques heures si c'est nécessaire, pour parler aux Québécois que vous connaissez pour leur dire que la famille française dans ce pays s'étend de l'Atlantique au Pacifique...», a-t-il enchaîné sous les applaudissements nourris de la salle.

## BLEUS Le Canada continuera de participer au pont aérien de Sarajevo

SUIITE DE LA PAGE 1

Bosnie et annoncé le retrait complet du contingent.

«La situation en Bosnie a changé considérablement au cours des dernières semaines. Comme l'ONU a conclu qu'elle n'a plus besoin de tous les contingents autorisés pour la FORPRONU, elle a demandé à certains pays fournisseurs de réduire leur force et à d'autres de se retirer», a dit M. Ouellet à la Chambre.

Les Nations unies ont informé mercredi l'ambassadeur canadien à l'ONU, Robert Fowler, que le bataillon canadien basé à Visoko n'était plus nécessaire. Par conséquent, a dit le ministre, il ne sera pas remplacé en novembre.

Les 850 soldats du 3<sup>e</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment de Valcartier devraient entamer leur retrait d'ici une semaine ou deux. Le Canada avait plus de 2300 Casques bleus dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie jusqu'en août dernier. Suite à une offensive générale de l'armée croate dans des territoires contrôlés par les forces serbes, les 850 soldats du 2<sup>e</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment qui étaient déployés dans le sud de la Croatie ont quitté cette région en septembre.

Malgré le retrait de quelque 1700 Casques bleus, le Canada ne met pas fin à sa mission dans l'ex-Yougoslavie.

Un navire canadien et son équipage de 212 marins

continuera de croiser dans l'Adriatique afin de surveiller la zone d'exclusion de vol au-dessus de la Bosnie.

De plus, quelque 100 militaires canadiens continueront de participer à la mission de l'ONU. Outre les marins, on comptera 13 observateurs militaires, six militaires à bord des avions de surveillance AWACS et 15 membres au quartier général. Le Canada continuera aussi de participer au pont aérien de Sarajevo grâce à un avion et une équipe de 45 personnes.

M. Ouellet a toutefois indiqué que le Canada pourrait participer militairement à la nouvelle force multinationale qui se déploierait en Bosnie après la signature d'un accord de paix entre les factions. Hier, les ministres de la Défense de l'OTAN se sont retrouvés pour deux jours à Williamsburg, aux États-Unis, pour préparer l'après-guerre en Bosnie. Ils doivent discuter du rôle de l'ONU, de l'OTAN et de la Russie dans le processus de paix. Pour garantir la paix en Bosnie, l'OTAN a déjà indiqué son intention d'envoyer une force de 50 000 hommes pour remplacer les Casques bleus de l'ONU. Toutefois, Américains et Européens ne s'entendent pas sur la chaîne de commandement de l'opération proprement dite. Washington favorise un commandement de l'OTAN alors que les Européens souhaitent que l'ONU joue un rôle global dans la supervision et la coordination de l'opération et que la Russie y soit associée.

Le ministre André Ouellet a semblé favorisé l'option

européenne. «Après qu'une entente sera intervenue, le Canada sera présent au besoin dans la nouvelle force, aux côtés de ses alliés, pour consolider la paix sous l'autorité des Nations unies», a-t-il dit à la Chambre.

«Nous favorisons une force multinationale, incluant un contingent russe et un contingent important des pays islamiques. Nous pensons qu'au cours de cette deuxième phase, un nombre important de pays doivent être mis à contribution. Quelle sera cette force? Quel sera son mandat et sous quelle autorité elle sera? Ces décisions n'ont pas encore été prises», a-t-il dit à sa sortie de la Chambre.

Le député bloquiste Jean Leroux a offert une réaction plutôt surprenante, donnant un ton référendaire à sa réplique. Se plaignant du peu de temps accordé à l'opposition pour se préparer, il a accusé le ministre d'afficher un mépris des institutions parlementaires.

Il a presque ignoré la question bosniaque pour parler du recours à la loi sur les mesures de guerre en 1970, des propos tenus par le ministre Ouellet à la Commission Bélanger-Campeau ou encore aux Nations unies, récemment. Il s'est ensuite mis à vilipender le camp du NON, l'accusant d'être d'insultes et d'injures.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a tenu à rectifier le tir en émettant un communiqué. Il a exprimé toute son admiration pour le travail, l'héroïsme et le sens du devoir des militaires canadiens.

Avec PC

## PAPE «La peur de la différence» peut conduire à la négation de «l'autre»

SUIITE DE LA PAGE 1

«si l'on veut éviter les erreurs du passé et mettre en place un ordre mondial juste», a déclaré le souverain pontife.

Le droit d'une nation à l'existence est «certainement antérieur à ses autres droits: personne — ni un État, ni une autre nation, ni une organisation internationale — ne peut considérer qu'une nation déterminée ne serait pas digne d'exister», a-t-il affirmé.

Tout en défendant la nation et son caractère fondamental, il a également mis en garde contre «le nationalisme étroit», évoquant les «populations martyrisées» de Bosnie, en dénonçant avec vigueur la «spirale de violence» lorsque la réalité de «l'autre» est niée, en raison notamment de «manipulations de personnages sans scrupules».

Tirant les leçons des 68 voyages à l'étranger qu'il a effectués depuis son élection, il a estimé que «malheureusement, le monde doit encore apprendre à vivre avec la diversité, comme l'ont douloureusement rappelé

les récents événements dans les Balkans et en Afrique centrale».

«La peur de la différence» peut conduire à la négation de l'humanité de «l'autre», avec pour résultat que les populations tombent dans un cycle de violence qui n'épargne personne, pas même les enfants. «Aujourd'hui, nous sommes tous familiers avec de telles situations. En ce moment mon cœur et mes prières vont tout spécialement vers les souffrances des peuples durement éprouvés de Bosnie-Herzégovine, a dit Jean-Paul II.

Dans ce contexte, les nations ont certes des droits mais aussi des devoirs. «Le premier de tous est certainement le devoir de vivre dans une disposition pacifique, respectueuse et solidaire à l'égard des autres nations.»

Le pape a déploré à ce sujet les méfaits de «l'utilitarisme, doctrine qui ne définit pas la moralité à partir de ce qui est bon, mais à partir de ce qui est profitable». L'utilitarisme économique «pousse les pays les plus puis-

sants à conditionner et à exploiter les plus faibles», a ainsi affirmé Jean-Paul II.

«Il est nécessaire que sur la scène économique internationale s'impose une éthique de la solidarité, si l'on veut que la participation, la croissance économique et une juste distribution des biens puissent marquer l'avenir de l'humanité», a souligné le pape.

Par ailleurs, Jean-Paul II a exhorté l'ONU à dépasser son statut de froide organisation administrative pour devenir un centre moral pour le monde.

Le souverain pontife a estimé que l'utilité d'un organisme mondial était encore plus criante qu'à sa fondation après la Seconde Guerre mondiale.

Mais, a-t-il ajouté, «l'Organisation des Nations unies a besoin de s'élever de plus en plus au-dessus de son froid statut d'institution administrative pour devenir un centre moral où toutes les nations du monde se sentent chez elles et développent la conscience commune de former une famille des nations».

Sous les applaudissements chaleureux des délégués, Jean-Paul II a souligné que les Nations unies avaient «la tâche historique, capitale même, d'encourager ce saut qualitatif de la vie internationale».

L'ONU ne devrait pas seulement servir de centre de médiation dans les conflits, mais élever le niveau des relations entre les nations de «simple existence avec les autres à existence pour les autres», a déclaré Jean-Paul II dont c'est la deuxième visite à l'ONU en 16 ans de pontificat.

Le pape a développé le thème de la liberté des nations en rappelant les importants changements qui se sont produits depuis l'effondrement de l'ex-URSS.

«C'est seulement lorsque la liberté a été rendue aux nations d'Europe orientale et centrale que les promesses de paix, qui auraient dû se concrétiser avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont commencé à prendre forme pour de nombreuses victimes de ce conflit», a expliqué le pape, né en Pologne il y a 76 ans.

Avec ses fonds régionaux et locaux

## LE FONDS INVESTIT DANS L'EMPLOI!

BISCASSO, Fonds de développement Emploi-Montréal  
Emplois : 36

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559